

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

***Préserver la tradition, négocier le
changement : l'évolution de la place des
femmes dans les Marches de l'Entre-
Sambre-et-Meuse reconnues par
l'UNESCO***

Auteur : Marie Deltenre

Promoteur : Professeur Stéphane Moyson

Année académique : 2025-2026

Master 120 en administration publique, à finalité spécialisée :
management public et politiques publiques en horaire décalé

Déclaration IA

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Si j'ai eu recours à l'IA, j'ai scrupuleusement respecté [les règles établies en la matière par la note du bureau Faculté ESPO](#) en date du 1er juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative et savoir qu'un plagiat ou que toute autre forme d'irrégularité est une faute grave et est susceptible de donner lieu aux procédures et sanctions prévues aux articles 107 à 114 du RGEE ([Règlement général des études et des examens](#)) ».

Résumé

Comment une institution patrimoniale peut-elle préserver son identité tout en intégrant les évolutions de la société ? Cette question se pose avec une acuité particulière pour les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, inscrites depuis 2012 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Si ces traditions reposent sur un héritage historique profondément ancré dans la mémoire collective, elles évoluent également dans un contexte marqué par les transformations des rapports de genre et les attentes croissantes en matière d'égalité. Ce mémoire analyse ainsi la manière dont les Marches concilient la préservation de leur identité patrimoniale avec l'évolution de la place des femmes au sein de leurs institutions.

Afin de répondre à cette problématique, une démarche qualitative a été privilégiée. Six entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des responsables des Marches reconnues par l'UNESCO. Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse thématique, avant d'être confrontées aux principaux apports du féminisme institutionnel, de la sociologie des organisations et des théories de la légitimité institutionnelle.

Les résultats montrent que les Marches demeurent historiquement structurées par une répartition genrée des rôles héritée de leur développement historique. Ils mettent toutefois en évidence une évolution progressive des pratiques, fondée sur des mécanismes d'adaptation, de négociation et de légitimation portés par les acteurs eux-mêmes. Les responsables interrogés considèrent que ces évolutions ne remettent pas en cause les traditions ; elles constituent au contraire une condition de leur transmission et de leur vitalité dans une société en constante évolution.

La confrontation des résultats avec le cadre théorique montre que les transformations observées ne relèvent ni d'une rupture avec les traditions, ni d'un simple maintien des pratiques héritées du passé. Elles traduisent la capacité d'institutions patrimoniales vivantes à distinguer les éléments constitutifs de leur identité des modalités de fonctionnement susceptibles d'évoluer. Cette recherche met ainsi en évidence que la préservation du patrimoine culturel immatériel ne repose pas uniquement sur la conservation des traditions, mais également sur la capacité des institutions à intégrer progressivement les évolutions qu'elles jugent compatibles avec leurs valeurs fondamentales.

Remerciements

Ce mémoire représente un aboutissement, le reflet d'un investissement personnel important. Réaliser un Master 120 en administration publique en horaire décalé à mon âge, avec une vie professionnelle intense et à la suite d'un premier Master 120 en sciences politiques à horaire décalé également n'est pas de tout repos. Néanmoins, je n'ai aucun regret puisque cette année a été, de nouveau, très riche en apprentissage.

Je remercie mon promoteur, le Professeur Stéphane Moyson, d'avoir accepté de nouveau de m'accompagner dans ce second mémoire. Merci pour son soutien, sa patience, son regard critique et ses conseils. Je tiens également à remercier l'Université Catholique de Louvain de m'avoir autorisée à réaliser ce Master 120 en une année grâce aux crédits déjà obtenus les années précédentes.

Merci également au lecteur/à la lectrice pour l'intérêt porté à ce mémoire. Enfin, je souhaite remercier mon époux pour son soutien inconditionnel, ses encouragements et tout ce qu'il a mis en œuvre pour rendre ce projet de deuxième Master possible. Je remercie également sa fille, le Docteur Elisa Borgelion et toute ma belle-famille pour leurs mots rassurants et toutes les choses qui ont été mises en place par leurs soins avec énormément de bienveillance.

Table des matières

<i>Déclaration IA</i>	2
<i>Résumé</i>	3
<i>Remerciements</i>	4
<i>Introduction</i>	8
<i>Chapitre 1 : l'UNESCO</i>	10
1.1 La naissance d'une gouvernance internationale du patrimoine.....	10
1.2 De la coopération culturelle à la gouvernance internationale du patrimoine.....	12
1.3 La Convention de 2003	13
1.4 Les principes de la Convention de 2003	14
1.5 Patrimoine matériel et patrimoine culturel immatériel : deux approches distinctes.....	16
1.6 Les enjeux de l'égalité de genre dans la gouvernance du patrimoine culturel immatériel	17
1.7 : Conclusion intermédiaire.....	18
<i>Chapitre 2 : cadre théorique</i>	20
2.1 Institutions genrées	20
2.2 Institutions formelles, informelles et reproduction des asymétries.....	22
2.3 Le féminisme institutionnel.....	24
2.4 Le féminisme institutionnel et le néo-institutionnalisme.....	25
2.5 Le féminisme institutionnel et l'ethnographie.....	25
2.6 <i>Gender innovation in Political Science</i> et l'analyse institutionnelle du genre	26
2.7 Gouvernance, jeux d'acteurs et dynamiques institutionnelles.....	28
2.8 La légitimité institutionnelle et la préservation des traditions.....	31
2.9 Conclusion intermédiaire.....	32
<i>Chapitre 3 : Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse</i>	36
3.1 Une candidature collective au patrimoine culturel immatériel de l'humanité	37
3.2 Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse : des institutions patrimoniales vivantes	39
3.3 Un contexte institutionnel en évolution	40
3.4 Conclusion intermédiaire.....	41
<i>Chapitre 4 : Collecte de données</i>	42
4.1 : La collecte de données	42
4.2 Les entretiens semi-directifs	42
4.3 Élaboration du guide d'entretien	43
4.4 Les interviewés	44
4.5 Organisation des entretiens.....	45

4.6 Traitement et organisation des données récoltées	46
4.7 Méthode d'analyse des données	47
4.8 Forces et limites	49
Chapitre 5 : Présentation des résultats.....	50
5.1 Gouvernance et jeux d'acteurs	50
5.1.1 Une gouvernance portée par les représentants des Marches	50
5.1.2 Un processus décisionnel fondé sur la coopération.....	51
5.1.3 Une gouvernance mobilisant une pluralité d'acteurs.....	52
5.2 L'influence de l'UNESCO.....	53
5.2.1 Adapter le dossier de candidature sans modifier les traditions	53
5.2.2 Une influence institutionnelle perçue comme limitée.....	54
5.2.3 Une reconnaissance mobilisée comme ressource dans les débats internes.....	55
5.3 La place des femmes au sein des Marches	57
5.3.1 Une présence ancienne mais historiquement cantonnée à des fonctions spécifiques	57
5.3.2 Une ouverture progressive des rôles féminins.....	59
5.3.3 Des évolutions diversement perçues et encore porteuses de résistances	61
5.3.4 Entre permanence des traditions et adaptation des pratiques	63
5.4 Les résistance et les mécanismes d'adaptation institutionnelle.....	66
5.4.1 Une volonté de présenter fidèlement les traditions	66
5.4.2 Des compromis construits autour des modalités de participation	68
5.4.3 Des évolutions négociées plutôt qu'imposées	70
5.4.4 Des résistances qui tendent à s'atténuer avec le temps	72
5.5 Les perspectives d'évolution des Marches	74
5.5.1 Une évolution perçue comme inévitable	74
5.5.2 Un changement porté avant tout par les acteurs des Marches	75
5.5.3 Des défis qui demeurent mais un optimisme partagé	76
5.6 Conclusion intermédiaire.....	77
Chapitre 6 : Discussion des résultats	78
6.1 Les Marches : des institutions historiquement genrées	79
6.2 Le changement institutionnel : une transformation progressive plutôt qu'une rupture...	81
6.3 Le rôle des acteurs dans la conduite du changement institutionnel.....	83
6.4 La légitimité institutionnelle : faire évoluer les tradition pour assurer leur pérennité	85
6.5 Conclusion intermédiaire.....	87
Chapitre 7 : Conclusion générale	88
Bibliographie	91
Annexe 1	95
Critères de l'UNESCO	95
Inscription sur la Liste de sauvegarde urgente	95
Critères :.....	95
Inscription sur la Liste représentative	96
Critères :.....	96
Article 11 : Rôle des États parties	97
Article 12 : Inventaires.....	98
Article 17 : Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente.....	98

Annexe 2	99
Historique des Marches et composantes.....	99
1) La Sainte-Rolende de Gerpennes.....	99
2) La Saint-Roch de Ham-sur-Heure.....	102
3) La Marche de la Trinité de Walcourt.....	104
4) La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville.....	105
5) Le Tour de la Madeleine de Jumet	107
6) La Saint-Roch de Thuin	109
Annexe 3	112
Guide d’entretien semi-directif.....	112
Annexe 4	113
Synthèse des résultats des entretiens semi-directifs	113

Introduction

Le patrimoine culturel immatériel occupe aujourd'hui une place croissante dans les politiques publiques de protection et de valorisation du patrimoine. Depuis l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par l'UNESCO en 2003, l'attention portée aux traditions vivantes ne cesse de se renforcer. Contrairement au patrimoine matériel, le patrimoine culturel immatériel ne se limite pas à la conservation d'objets ou de monuments. En effet, il repose avant tout sur des pratiques, des savoir-faire et des traditions transmis de génération en génération. Cette spécificité implique que ces pratiques demeurent vivantes et continuent d'évoluer au sein des communautés qui les portent.

Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse constituent un exemple particulièrement représentatif de cette dynamique. Inscrites depuis 2012 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, elles occupent une place importante dans le paysage culturel belge. Héritières de traditions plusieurs fois centenaires, elles reposent sur une organisation fortement structurée, des rites codifiés et un profond attachement à leur histoire. Leur reconnaissance internationale implique toutefois qu'elles poursuivent leur évolution tout en préservant les éléments qui fondent leur authenticité et leur identité.

Parmi les transformations qui traversent aujourd'hui ces institutions figure l'évolution de la place des femmes. Longtemps cantonnées à des fonctions de soutien ou à des rôles spécifiques, celles-ci occupent progressivement de nouvelles responsabilités au sein des Marches. Cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large marqué par les transformations des rapports de genre et les attentes croissantes de la société en matière d'égalité. Elle soulève dès lors une interrogation fondamentale : comment une institution patrimoniale fondée sur des traditions anciennes intègre-t-elle ces évolutions sans remettre en cause son identité ?

Si plusieurs travaux se sont intéressés au patrimoine culturel immatériel, au féminisme institutionnel ou encore aux mécanismes de changement organisationnel, peu de recherches ont analysé la manière dont une institution patrimoniale reconnue par l'UNESCO concilie la préservation de ses traditions avec l'évolution de la place des femmes. Cette recherche entend contribuer à combler cette lacune en mobilisant une approche croisant les études patrimoniales, le féminisme institutionnel, la sociologie des organisations et les théories de la légitimité institutionnelle.

Dans cette perspective, la question de recherche qui guide ce mémoire est la suivante :

« Comment les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, reconnues au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO, concilient-elles la préservation de leur identité patrimoniale avec l'évolution de la place des femmes au sein de leurs institutions ? »

Pour répondre à cette question, plusieurs objectifs ont été poursuivis. Il s'agit, d'une part, d'identifier les mécanismes institutionnels qui expliquent les évolutions observées dans la participation des femmes et, d'autre part, de comprendre comment les responsables des Marches perçoivent ces transformations et les articulent avec la préservation des traditions. L'ambition de cette recherche dépasse ainsi la seule étude de la place des femmes puisqu'elle vise également à mieux comprendre les mécanismes par lesquels des institutions patrimoniales vivantes négocient le changement tout en assurant la continuité de leur identité.

Afin d'atteindre ces objectifs, une démarche qualitative a été privilégiée. Six entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des responsables des Marches reconnues par l'UNESCO. Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse thématique, avant d'être confrontées au cadre théorique construit autour des travaux relatifs au féminisme institutionnel, aux institutions genrées, à la sociologie des organisations et à la légitimité institutionnelle.

Le mémoire est structuré en six chapitres. Le premier présente le cadre institutionnel du patrimoine culturel immatériel et le processus de reconnaissance des Marches par l'UNESCO. Le deuxième développe le cadre théorique mobilisé pour cette recherche. Le troisième est consacré à la présentation des six Marches reconnues par l'UNESCO. Le quatrième expose la méthodologie de recherche et la démarche de collecte des données. Le cinquième présente les résultats issus des entretiens réalisés auprès des responsables des Marches. Enfin, le sixième chapitre propose une discussion des résultats à la lumière du cadre théorique avant qu'une conclusion générale ne revienne sur les principaux enseignements, les limites de la recherche et les perspectives qu'elle ouvre.

Chapitre 1 : l'UNESCO

Avant d'analyser la place des femmes au sein des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, il apparaît indispensable de replacer ces dernières dans leur contexte patrimonial et institutionnel. En effet, leur inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ne constitue pas uniquement une reconnaissance symbolique de leur valeur culturelle et elle les inscrit également dans un cadre international de sauvegarde fondé sur la transmission, la participation des communautés et l'adaptation des pratiques aux évolutions de la société.

Ce premier chapitre a ainsi pour objectif de présenter le rôle de l'UNESCO dans la protection du patrimoine culturel immatériel, d'exposer les principes qui régissent cette politique de sauvegarde et de situer les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse dans ce contexte. Cette contextualisation permettra de mieux comprendre les enjeux institutionnels propres à ces manifestations patrimoniales avant d'aborder, dans les chapitres suivants, la question de l'évolution de la place des femmes au sein de ces institutions.

1.1 La naissance d'une gouvernance internationale du patrimoine

Créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est née de la volonté des États de construire une paix durable fondée sur la coopération intellectuelle, scientifique et culturelle entre les peuples. La Convention portant création de l'organisation est adoptée à Londres le 16 novembre 1945, dans un contexte profondément marqué par les destructions humaines, matérielles et culturelles engendrées par le conflit mondial. Son Acte constitutif entre en vigueur le 4 novembre 1946, faisant de l'UNESCO l'une des premières institutions spécialisées du système des Nations unies.

L'originalité de l'UNESCO réside dans la conception de la paix qu'elle défend. Les États fondateurs considèrent que la stabilité internationale ne peut être garantie par les seuls accords politiques ou économiques, mais qu'elle repose également sur le développement d'une compréhension mutuelle entre les peuples grâce à l'éducation, aux sciences, à la culture et à la circulation des connaissances.

Cette vision est exprimée avec force dans le préambule de son Acte constitutif : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » (UNESCO, 2025). Cette affirmation traduit une conception profondément humaniste selon laquelle la culture constitue un instrument de prévention des conflits, de dialogue et de coopération internationale.

Cette philosophie a progressivement conduit l'UNESCO à dépasser son rôle initial de forum international consacré à la coopération intellectuelle. Au fil des décennies, l'organisation est devenue un acteur majeur de l'action publique internationale en élaborant des conventions, des recommandations et des cadres normatifs destinés à orienter les politiques publiques de ses États membres. Son rôle ne consiste plus uniquement à promouvoir la culture, mais également à définir des principes communs de gouvernance, de protection et de transmission du patrimoine. Cette évolution illustre la manière dont une organisation internationale peut influencer les politiques nationales tout en laissant aux États et aux communautés la responsabilité de leur mise en œuvre.

C'est dans ce contexte qu'émerge progressivement une conception renouvelée du patrimoine. Alors que les premières politiques de sauvegarde étaient principalement centrées sur les monuments et les biens matériels, l'UNESCO reconnaît progressivement que les traditions, les pratiques sociales, les savoir-faire et les expressions culturelles constituent également un patrimoine dont la valeur dépasse les frontières nationales. Cette évolution aboutit à l'adoption, en 2003, de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui marque un tournant majeur dans la manière de concevoir les politiques patrimoniales. Désormais, la préservation du patrimoine ne repose plus uniquement sur la conservation d'objets ou de sites remarquables, mais également sur la transmission de pratiques vivantes par les communautés qui les portent.

Cette transformation revêt une importance particulière dans le cadre de la présente recherche. En effet, la reconnaissance des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ne constitue pas seulement une distinction symbolique. Elle inscrit ces traditions dans un cadre international de gouvernance qui encourage leur sauvegarde tout en reconnaissant leur caractère évolutif. Cette approche invite à considérer le patrimoine culturel immatériel comme une réalité vivante, appelée à s'adapter aux évolutions de la société sans renoncer aux éléments qui fondent son identité.

C'est précisément dans cette perspective que sera analysée, tout au long de ce mémoire, l'évolution de la place des femmes au sein des Marches reconnues par l'UNESCO.

1.2 De la coopération culturelle à la gouvernance internationale du patrimoine

À sa création, l'UNESCO reçoit pour mission de contribuer au maintien de la paix en favorisant la coopération entre les États dans quatre domaines fondamentaux : l'éducation, les sciences, la culture ainsi que la communication et l'information (UNESCO, 2025). Ces domaines d'action ne constituent toutefois pas des champs d'intervention indépendants. Ils participent d'un même projet politique visant à renforcer la compréhension mutuelle entre les peuples, à promouvoir le dialogue interculturel et à prévenir les conflits par la diffusion des connaissances et le respect de la diversité culturelle.

Au fil des décennies, le rôle de l'UNESCO dépasse progressivement celui d'une organisation chargée de favoriser les échanges internationaux. Par l'adoption de conventions, de recommandations et de directives opérationnelles, elle devient un acteur majeur de la gouvernance internationale. Son action consiste désormais à élaborer des cadres normatifs destinés à orienter les politiques publiques mises en œuvre par les États membres dans les domaines relevant de ses compétences. Cette évolution traduit un déplacement de la coopération internationale vers une véritable gouvernance fondée sur des principes communs, tout en laissant aux États une marge d'appréciation dans leur application. (UNESCO, 2025)

Parmi les différents domaines d'intervention de l'organisation, la culture occupe une place centrale dans le cadre de cette recherche. L'UNESCO ne considère plus celle-ci comme un simple héritage à conserver, mais comme une ressource vivante participant au développement durable, à la cohésion sociale et au dialogue entre les communautés. Cette conception conduit progressivement l'organisation à développer des instruments juridiques destinés à protéger non seulement les biens culturels, mais également les pratiques, les savoir-faire et les traditions qui fondent l'identité des communautés.

Cette évolution témoigne également d'une transformation de l'action publique patrimoniale. Longtemps centrées sur la protection des monuments et des sites remarquables, les politiques de sauvegarde intègrent progressivement une approche plus participative dans laquelle les communautés deviennent des acteurs essentiels de l'identification, de la transmission et de la valorisation du patrimoine. Les administrations publiques ne sont plus uniquement chargées de protéger des biens matériels ; elles sont également amenées à accompagner les communautés dans la préservation d'un patrimoine vivant appelé à évoluer avec la société.

Cette mutation prépare directement l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, qui constitue aujourd'hui le principal instrument international de référence dans ce domaine. Elle marque le passage d'une logique principalement conservatoire à une gouvernance patrimoniale fondée sur la participation des communautés, la transmission des pratiques culturelles et l'adaptation des traditions aux évolutions sociales. Ces principes constituent le socle conceptuel sur lequel repose l'analyse développée dans le présent mémoire. (UNESCO, 2025)

1.3 La Convention de 2003

L'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003 constitue une étape majeure dans l'évolution des politiques patrimoniales internationales. Si la Convention de 1972 avait permis de renforcer la protection des monuments, des sites et des biens présentant une valeur universelle exceptionnelle, elle révélait également certaines limites. En privilégiant essentiellement le patrimoine matériel, elle ne permettait pas de prendre pleinement en considération les pratiques culturelles vivantes, pourtant constitutives de l'identité de nombreuses communautés. (UNESCO, 2025)

Au cours des années 1990, cette limite fait l'objet d'une prise de conscience croissante au sein de l'UNESCO et des États membres. De nombreuses traditions, pratiques sociales, savoir-faire et expressions culturelles sont confrontés aux effets de la mondialisation, de l'urbanisation, des transformations démographiques et des évolutions des modes de vie. Leur disparition progressive fait apparaître la nécessité d'élaborer un instrument international spécifiquement consacré à leur sauvegarde. (UNESCO, 2025)

La Convention de 2003 marque alors un véritable changement de paradigme. Contrairement à une logique principalement fondée sur la conservation de biens matériels, elle reconnaît que le patrimoine culturel immatériel est constitué de pratiques vivantes, continuellement recrées par les communautés en fonction de leur environnement, de leur histoire et de leurs interactions sociales. Le patrimoine n'est dès lors plus conçu comme un héritage figé, mais comme une réalité dynamique dont la transmission suppose une capacité permanente d'adaptation. (UNESCO, 2025)

Cette nouvelle conception transforme également la gouvernance patrimoniale. Les communautés deviennent les principaux acteurs de l'identification, de la transmission et de la sauvegarde de leur patrimoine. Le rôle des États évolue parallèlement car sans se substituer aux communautés, ils sont invités à créer les conditions favorables à la préservation des pratiques culturelles par l'élaboration de politiques publiques, de dispositifs de soutien et de mécanismes de participation. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel repose ainsi sur une logique de gouvernance partagée, fondée sur la coopération entre institutions publiques, communautés et autres parties prenantes. (UNESCO, 2025)

Cette évolution dépasse la seule question patrimoniale. En reconnaissant le caractère vivant et évolutif des pratiques culturelles, la Convention de 2003 admet implicitement que celles-ci peuvent connaître des transformations tout en conservant leur identité. La sauvegarde ne consiste donc pas à figer les traditions dans une forme immuable, mais à accompagner leur transmission dans le respect des communautés qui les portent. (UNESCO, 2025)

1.4 Les principes de la Convention de 2003

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 ne se limite pas à définir ce qui constitue le patrimoine culturel immatériel. Elle établit également les principes qui doivent guider sa sauvegarde et précise les responsabilités des différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Les Directives opérationnelles adoptées par l'UNESCO viennent compléter la Convention en définissant les modalités concrètes de son application par les États parties. (UNESCO, 2024, par. 181)

L'un des apports majeurs de cette Convention réside dans la place centrale accordée aux communautés. Contrairement aux politiques patrimoniales traditionnelles, où les institutions publiques et les experts occupaient une position prépondérante, la Convention de 2003 reconnaît que les communautés sont les premières détentrices de leur patrimoine. Ce sont elles qui identifient les pratiques culturelles qu'elles considèrent comme constitutives de leur identité, qui en assurent la transmission et qui participent aux décisions relatives à leur sauvegarde.

Cette approche modifie profondément les modalités de gouvernance du patrimoine culturel immatériel. Les États conservent un rôle essentiel en élaborant des politiques publiques, en mettant en place des dispositifs de soutien et en favorisant la participation des acteurs concernés. Toutefois, ils n'ont pas vocation à définir eux-mêmes le contenu des traditions ni à en fixer l'évolution. Leur intervention consiste davantage à créer un cadre permettant aux communautés d'assurer la continuité et la transmission de leur patrimoine. (UNESCO, 2024)

La notion de sauvegarde occupe également une place centrale dans la Convention. Contrairement à une logique de conservation, qui viserait à maintenir les traditions dans un état immuable, la sauvegarde consiste à garantir les conditions nécessaires à leur viabilité. Cette approche reconnaît explicitement que le patrimoine culturel immatériel est un patrimoine vivant, appelé à évoluer au rythme des transformations sociales, économiques et culturelles qui traversent les communautés. (UNESCO, 2024)

Les Directives opérationnelles insistent également sur la nécessité d'une participation effective des communautés à toutes les étapes des politiques patrimoniales. Cette participation suppose notamment un consentement libre, préalable et éclairé, ainsi qu'une implication dans les processus d'identification, de documentation, de transmission et de valorisation du patrimoine. Cette gouvernance participative constitue l'une des principales spécificités de la Convention de 2003. (UNESCO, 2024)

Enfin, les Directives rappellent que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel doit être mise en œuvre dans le respect des droits humains, du développement durable et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le paragraphe 181 invite ainsi les États parties à intégrer explicitement la dimension de genre dans leurs politiques patrimoniales, en reconnaissant que les pratiques culturelles participent à la construction des rôles sociaux et peuvent, dès lors, contribuer à promouvoir une participation plus inclusive.

Loin d'imposer une transformation uniforme des traditions, cette orientation encourage les communautés à réfléchir elles-mêmes aux modalités selon lesquelles leurs pratiques peuvent évoluer tout en préservant leur identité culturelle. (UNESCO, 2024, par. 181)

1.5 Patrimoine matériel et patrimoine culturel immatériel : deux approches distinctes

L'adoption de la Convention de 2003 ne constitue pas un simple prolongement de la Convention du patrimoine mondial de 1972. Elle répond à une conception profondément différente du patrimoine et de sa gouvernance. Alors que la Convention de 1972 vise principalement la protection de biens matériels présentant une valeur universelle exceptionnelle, la Convention de 2003 reconnaît que les pratiques culturelles, les savoir-faire, les rituels et les expressions vivantes constituent également un patrimoine dont la préservation repose avant tout sur les communautés qui les pratiquent.

Cette distinction dépasse la seule nature des éléments protégés. Elle traduit une évolution des politiques patrimoniales elles-mêmes. Dans le modèle de 1972, l'action publique repose essentiellement sur la conservation de biens matériels dont l'intégrité doit être préservée. À l'inverse, la Convention de 2003 privilégie une logique de sauvegarde visant à garantir la transmission de pratiques appelées à évoluer au fil des générations. La valeur du patrimoine culturel immatériel réside moins dans son caractère immuable que dans sa capacité à demeurer vivant.

Cette différence entraîne également une redéfinition du rôle des acteurs publics. Lorsque le patrimoine est matériel, les administrations interviennent principalement comme autorités chargées de la protection juridique, de la conservation et de la gestion des sites. En matière de patrimoine culturel immatériel, leur rôle consiste davantage à soutenir les communautés, à favoriser leur participation et à créer les conditions permettant la transmission des pratiques culturelles. La gouvernance devient ainsi plus collaborative et davantage fondée sur le dialogue entre les institutions publiques et les acteurs locaux.

Le tableau ci-dessous synthétise les principales différences entre ces deux approches patrimoniales. Les critères retenus par l'UNESCO pour l'inscription d'un élément sur les listes du patrimoine culturel immatériel sont, quant à eux, présentés de manière détaillée en annexe 1.

Dimensions	Patrimoine matériel	Patrimoine immatériel
Convention de référence	Convention de 1972	Convention de 2003
Nature du patrimoine	Tangible et physique	Vivant et immatériel
Logique de valeur	Valeur universelle exceptionnelle	Reconnaissance communautaire
Critères centraux	Authenticité, intégrité	Viabilité et transmission
Acteurs principaux	État	Communautés
Mode de gouvernance	Top-down	Bottom-up

Tableau n°1 : comparaison entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel (UNESCO, 2025)

1.6 Les enjeux de l'égalité de genre dans la gouvernance du patrimoine culturel immatériel

L'intégration progressive de l'égalité de genre dans les politiques patrimoniales de l'UNESCO constitue l'une des évolutions les plus marquantes de la mise en œuvre de la Convention de 2003. Si le texte de la Convention reconnaît avant tout le rôle des communautés dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, les Directives opérationnelles et les orientations développées par l'organisation ont progressivement accordé une place croissante aux principes d'inclusion, de participation et d'égalité. (UNESCO, 2025)

Cette évolution traduit un changement de perspective dans la gouvernance du patrimoine culturel immatériel. La sauvegarde ne consiste plus uniquement à assurer la transmission des pratiques culturelles. En effet, elle vise également à garantir que cette transmission s'inscrive dans le respect des droits humains, de la diversité culturelle et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les États parties sont ainsi invités à intégrer explicitement la dimension de genre dans leurs politiques patrimoniales et à favoriser une participation équitable des différents groupes composant les communautés concernées. (UNESCO, 2025)

Le paragraphe 181 des Directives opérationnelles illustre cette orientation. Il encourage les États à mobiliser le patrimoine culturel immatériel comme un espace de dialogue permettant aux communautés de réfléchir elles-mêmes aux modalités selon lesquelles leurs pratiques peuvent évoluer tout en préservant leur identité culturelle. Les politiques de sauvegarde sont ainsi appelées à soutenir des démarches participatives dans lesquelles les transformations éventuelles des traditions résultent avant tout des choix opérés par les communautés elles-mêmes. (UNESCO, 2024, par. 181)

Cette approche traduit une conception particulièrement nuancée de la gouvernance patrimoniale. L'UNESCO ne cherche pas à imposer une modification uniforme des traditions ni à remettre en cause leur authenticité. Elle reconnaît au contraire que le patrimoine culturel immatériel demeure un patrimoine vivant, dont la transmission suppose une capacité d'adaptation aux évolutions de la société. Les questions relatives à la place des femmes ou, plus largement, à l'égalité de genre s'inscrivent dès lors dans cette dynamique d'évolution progressive portée par les communautés elles-mêmes. (UNESCO, 2025)

1.7 : Conclusion intermédiaire

L'évolution des politiques patrimoniales de l'UNESCO met en évidence un changement profond dans la manière d'appréhender le patrimoine culturel. Avec l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, la protection du patrimoine ne repose plus uniquement sur la conservation de biens matériels, mais également sur la transmission de pratiques vivantes portées par les communautés. Cette évolution conduit à une redéfinition des modes de gouvernance, fondée sur la participation des communautés, le rôle d'accompagnement des États et la prise en compte du caractère évolutif des traditions.

Dans cette perspective, l'intégration progressive des enjeux d'égalité de genre illustre la volonté de l'UNESCO de concilier préservation du patrimoine et adaptation aux évolutions de la société. Les communautés demeurent les principales actrices de ces transformations, tandis que les États sont invités à favoriser une gouvernance inclusive respectueuse des droits humains et de la diversité culturelle.

Ce cadre institutionnel constitue le point de départ de la présente recherche. Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, reconnues au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, offrent un terrain d'analyse particulièrement pertinent pour comprendre comment une institution patrimoniale vivante négocie l'évolution de ses pratiques tout en préservant son identité. L'étude de ces mécanismes suppose toutefois de mobiliser un cadre d'analyse permettant d'appréhender le fonctionnement des institutions, les rapports de pouvoir qui les traversent et les dynamiques de changement qui les animent. C'est l'objet du chapitre suivant, consacré au féminisme institutionnel, à la sociologie des organisations et aux théories de la légitimité institutionnelle.

Chapitre 2 : cadre théorique

Afin de répondre à la question de recherche, il ne suffit pas de décrire les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ou d'observer l'évolution de la place des femmes en leur sein. Il est également nécessaire de mobiliser un cadre théorique permettant de comprendre les mécanismes institutionnels qui influencent les rapports de genre, les dynamiques de changement ainsi que les résistances susceptibles d'apparaître au sein d'organisations profondément ancrées dans l'histoire et les traditions.

Ce deuxième chapitre a ainsi pour objectif de construire la grille d'analyse qui guidera l'interprétation des données empiriques recueillies auprès des responsables des six Marches reconnues au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Les apports du féminisme institutionnel seront d'abord présentés avant d'être enrichis par les contributions de la sociologie des organisations et de la théorie de la légitimité institutionnelle. L'articulation de ces différents concepts permettra de disposer d'un cadre d'analyse cohérent pour comprendre comment les Marches concilient la préservation de leur identité patrimoniale avec l'évolution de la place des femmes au sein de leurs institutions.

2.1 Institutions genrées

Acker développe entre 1990 et 1992, un déplacement conceptuel concernant l'analyse institutionnelle du genre. L'auteure critique ainsi les approches auparavant centrées sur les « rôles sexués » qui envisageaient les inégalités comme le produit de dispositions individuelles ou de socialisation différenciées. Acker (1992), quant à elle, propose donc de concevoir les organisations comme des « *Gendered institutions* », c'est-à-dire des structures dont les logiques internes sont traversées par des rapports de genre. Elle propose dès lors d'abandonner une conception centrée sur les comportements individuels au profit d'une analyse structurelle des organisations conçues comme des institutions genrées. (Acker, 1990, 1992)

Dans cette perspective, le genre n'est pas un attribut additionnel venant se greffer sur des structures par ailleurs neutres. Il constitue un principe organisateur interne aux institutions. Les règles formelles, les procédures administratives, les critères d'évaluation, les hiérarchies professionnelles et les cultures organisationnelles incorporent des normes historiquement construites qui contribuent à produire et à reproduire des asymétries entre les sexes.

Les organisations ne se contentent pas de refléter des inégalités sociales préexistantes : elles participent activement à leur institutionnalisation. (Acker, 1992)

Le développement de Acker (1990) soutient que « *advantage and disadvantage, exploitation and control, action and emotion, meaning and identity, are patterned through and in terms of distinction between male and female* » (Acker, 1990, p. 157). Cette affirmation propose un changement analytique en insufflant que le genre ne constitue plus une variable externe aux institutions, mais un principe constitutif de leur fonctionnement. C'est à travers leurs règles formelles, leurs routines administratives ou encore leurs cultures professionnelles que les organisations modernes produisent et reproduisent des hiérarchies genrées. Et ce, que ces organisations soient privées, publiques ou internationales. (Acker, 1990)

La prétendue neutralité des institutions bureaucratiques est dénaturisée par cette perspective. L'administration publique, souvent présentée comme régie par des principes d'universalité, d'impartialité et de rationalité procédurale, peut ainsi être interrogée comme un espace structuré par des normes implicites. Dans ce concept, la rationalité administrative n'est pas extérieure aux rapports sociaux, au contraire, elle peut les incorporer sous des formes apparemment objectives. (Acker, 1992)

Acker (1992) identifie plusieurs mécanismes par lesquels les organisations deviennent et demeurent genrées. Il s'agit donc de processus de *genrison organisationnelle* notamment organisée par la division du travail par les processus symboliques, les interactions quotidiennes et la construction des identités professionnelles. (Acker, 1992)

Ce processus est constitué des trois dimensions dont la première est le fait que la division du travail produit des hiérarchies internes. Certaines fonctions sont implicitement associées à des qualités réputées masculines, comme par exemple, l'autorité, la rationalité stratégique, la disponibilité permanente, ... etc.). Tandis que d'autres fonctions sont réputées comme des qualités attachées au genre féminin tels que les soins, la médiation ou encore la communication. Cette différenciation contribue à structurer l'accès aux positions décisionnelles. (Acker, 1992)

La deuxième dimension est expliquée par la construction symbolique de genre orchestrée par l'organisation elle-même. Ainsi, lorsque les discours institutionnels attribuent des significations différenciées aux comportements et aux styles de leadership, cela contribue au processus de la naturalisation des hiérarchies existantes. (Acker, 1992)

Enfin, la troisième dimension exprime que les interactions quotidiennes, qui sont d'ailleurs souvent informelles, reproduisent des attentes genrées. Les normes implicites de disponibilité ou de mobilité internationale, par exemple, peuvent avoir des effets différenciés selon les responsabilités sociales assumées par les individus. (Acker, 1992)

L'auteure met en évidence la figure du « travailleur abstrait ». Elle observe ainsi que « *the abstract worker is actually a male worker* » (Acker, 1992, p. 569). Ce qui signifie que derrière la neutralité apparente du modèle bureaucratique se trouve l'hypothèse d'un individu entièrement disponible, dégagé de responsabilités domestiques ou reproductives. Cette construction contribue à invisibiliser les contraintes sociales différenciées qui pèsent sur les femmes. (Acker, 1992)

2.2 Institutions formelles, informelles et reproduction des asymétries

L'approche d'Acker (1990,1992) a été prolongée et enrichie par les travaux du féminisme institutionnel, notamment ceux de Waylen. En 2014, l'auteure déclare que l'analyse du changement institutionnel doit intégrer l'interaction entre institutions formelles et informelles. Les réformes juridiques ou réglementaires ne produisent pas automatiquement des transformations substantielles et peuvent être contournées ou neutralisées par des normes sociales préexistantes. (Waylen, 2014)

Waylen (2014) propose une contribution majeure à l'analyse du changement institutionnel en mettant en lumière le rôle central des institutions informelles dans la production et la transformation des rapports de genre. Alors que les approches institutionnalistes classiques se concentrent principalement sur les règles formelles lois, procédures, structures organisationnelles l'auteur montre que ces règles coexistent avec des normes non écrites, des pratiques routinières et des arrangements implicites qui influencent profondément le fonctionnement réel des institutions.

Dans cette approche, l'auteur met en évidence l'importance des pratiques routinières et des cultures organisationnelles dans la reproduction des rapports de pouvoir. Le changement institutionnel apparaît alors comme un processus conflictuel et contingent qui permet une réinterprétation des réformes en faveur de l'égalité mais aussi une adaptation de leur substance selon les configurations d'acteurs. (Waylen, 2014)

Cette perspective tend à démontrer que le changement institutionnel ne peut être appréhendé uniquement à travers les réformes juridiques ou administratives. Les institutions informelles peuvent soit soutenir, soit contrecarrer les transformations formelles. Elles peuvent stabiliser des hiérarchies de genre existantes en reproduisant des attentes normatives quant aux rôles sociaux, aux comportements appropriés ou aux formes de leadership légitimes. Ainsi, même lorsque des réformes formelles en faveur de l'égalité sont adoptées, les pratiques informelles peuvent en limiter la portée effective. (Waylen, 2014)

Waylen (2014) distingue différents types d'interactions entre institutions formelles et informelles, soulignant que ces dernières ne sont pas nécessairement opposées aux premières. Elles peuvent les compléter, les adapter ou les subvertir. Cette typologie permet de comprendre pourquoi certaines politiques d'égalité produisent des effets substantiels tandis que d'autres demeurent symboliques. Le changement institutionnel apparaît dès lors comme un processus contingent, façonné par l'articulation dynamique entre règles codifiées et pratiques sociales incorporées. (Waylen, 2014)

Il s'agit donc de dépasser la vision strictement légaliste des réformes en matière de genre et d'examiner les cultures organisationnelles, les réseaux informels de pouvoir, les routines bureaucratiques et les normes professionnelles qui structurent concrètement l'action publique. Le changement en faveur de l'égalité de genre suppose ainsi, non seulement une modification des cadres normatifs formels mais également, une transformation des pratiques informelles qui encadrent leur mise en œuvre. En ce sens, l'analyse de Waylen (2014) nous éclaire sur les mécanismes par lesquels les institutions publiques peuvent simultanément afficher un engagement en faveur de l'égalité tout en reproduisant des rapports sociaux inégalitaires. (Waylen, 2014)

2.3 Le féminisme institutionnel

Dans son analyse du changement institutionnel genre, Thomson (2018) souligne que le féminisme institutionnel ne peut être réduit à des stratégies d'inclusion visant à accroître la présence des femmes dans les institutions politiques ou administratives. Une approche telle que celle-ci, c'est-à-dire centrée sur la représentation descriptive, tend à mesurer le fait que les institutions sont structurées par des règles, des normes et des pratiques historiquement genrées. Le féminisme institutionnel propose au contraire d'examiner des rapports de pouvoir de genre indépendamment de la composition sexuée des organisations. (Thomson, 2018)

Thomson (2018) mobilise le concept de « critical actors » dans le changement genré. Ces acteurs ne se définissent pas uniquement par leur position institutionnelle, mais par leur capacité à promouvoir activement des revendications égalitaires à l'intérieur des structures existantes. L'auteure montre ainsi que les tentatives de réforme rencontrent fréquemment des résistances incorporées dans les normes organisationnelles. Elle souligne que le changement genré peut aussi être « *resisted not only through overt opposition but also through subtle institutional practices* » (Thomson, 2018, p.181). Ces résistances diffusent les transformations progressives et souvent incomplètes.

L'absence de transformation substantielle, malgré l'existence d'avancées formelles en matière d'égalité, s'explique par la persistance de cadres institutionnels genrés. Les procédures bureaucratiques, les critères de compétence, les routines organisationnelles et les structures professionnelles peuvent continuer à favoriser des normes masculines dominantes, même lorsque les femmes accèdent à des positions décisionnelles. Le féminisme institutionnel met ainsi en évidence les limites politiques d'égalité qui ne s'attaquent pas aux structures profondes de l'action publique. (Thomson, 2018)

Cette approche permet de dépasser une lecture individualisante des inégalités de genre. Elle invite à analyser les institutions comme des acteurs à part entière du maintien ou de la transformation des rapports sociaux, en montrant que le changement genré dépend moins de la seule volonté des individus que la capacité des institutions à remettre en cause leurs propres modes de fonctionnement. Le féminisme institutionnel apparaît dès lors comme un cadre analytique essentiel pour comprendre pourquoi certaines réformes en matières d'égalité produisent des effets limités, voire symboliques, au sein des organisations publiques. (Thomson, 2018)

2.4 Le féminisme institutionnel et le néo-institutionnalisme

Les travaux de Mackay, Kenny et Chappell (2010) constituent une étape déterminante dans le développement du féminisme institutionnel. Les auteures montrent que les institutions ne sont pas de simples structures organisationnelles neutres, mais qu'elles participent activement à la production, au maintien et parfois à la transformation des rapports de genre. Elles proposent ainsi d'appliquer les principaux apports du néo-institutionnalisme à l'analyse des inégalités entre les femmes et les hommes, tout en mettant en évidence les limites des approches institutionnelles traditionnelles qui tendent à négliger la dimension genrée des organisations.

Selon ces auteures, les institutions doivent être envisagées comme des ensembles de règles formelles, de normes informelles, de pratiques et de représentations qui façonnent les comportements des acteurs. Cette perspective permet de comprendre que les processus de changement institutionnel ne dépendent pas uniquement de l'adoption de nouvelles règles, mais également de la capacité des acteurs à transformer les pratiques, les rapports de pouvoir et les significations associées aux institutions.

Cette approche constitue un prolongement naturel des travaux d'Acker (1992) et prépare les analyses développées par Waylen (2013) sur les institutions informelles ainsi que celles de Thomson (2018) relatives aux acteurs critiques et aux résistances institutionnelles.

2.5 Le féminisme institutionnel et l'ethnographie

En 2025, Grahn et Miller ont consacré une recherche sur l'articulation entre le féminisme institutionnel et le féminisme ethnographique. Ils proposent dès lors un approfondissement méthodologique du champ du féminisme institutionnel. Les auteurs partent du constat que, si le féminisme institutionnel a largement contribué à conceptualiser la dimension genrée des institutions, il a parfois privilégié des approches macro-institutionnelles centrées sur les règles formelles, les réformes législatives ou les structures organisationnelles. Grahn et Miller (2025) soutiennent que l'ethnographie constitue un complément méthodologique particulièrement fécond pour saisir les dynamiques quotidiennes, informelles et relationnelles à travers lesquelles les institutions produisent et reproduisent des rapports de genre. (Grahn & Miller, 2025)

Grahn et Miller (2025) tentent de démontrer que l’ethnographie permet d’observer les pratiques concrètes, les interactions et les routines organisationnelles qui échappent souvent aux analyses documentaires ou quantitatives. Cette perspective met en lumière la dimension située du pouvoir institutionnel, à savoir que les normes genrées ne se manifestent pas uniquement dans les textes juridiques ou les dispositifs formels, mais également dans les gestes, les conversations, les modes de prise de décision et les formes d’expertise valorisées. L’ethnographie rend ainsi visibles les mécanismes subtils par lesquels les institutions se maintiennent ou se transforment. (Grahn & Miller, 2025)

Les auteurs insistent également sur l’importance de la réflexivité méthodologique. Dans une perspective féministe, la production de connaissances ne peut être dissociée de la position du chercheur ou de la chercheuse au sein du terrain étudié. L’ethnographie féministe invite à interroger les relations de pouvoir entre enquêteur et enquêtés, ainsi que les conditions sociales de production du savoir. Cette posture contribue à éviter une vision objectiviste des institutions et à reconnaître la dimension située et relationnelle de toute analyse. (Grahn & Miller, 2025)

C’est bien comme un élément d’une stratégie méthodologique pluraliste que Grahn et Miller (2025) présentent l’ethnographie. L’analyse des institutions doit être « *attentive to everyday practices and situated experiences* » (Grahn & Miller, 2025, p. 338). Elle n’est pas renseignée comme une simple alternative aux autres méthodes mais représente plutôt un élément parmi d’autres pour comprendre les interactions entre règles formelles et pratiques informelles. L’ethnographie est alors couplée à l’analyse institutionnelle, à l’étude documentaire, à l’analyse des entretiens ou à la réalisation d’observations de terrain pour permettre cette compréhension. Cette articulation entre analyse institutionnelle et enquête ethnographique permet de saisir simultanément les règles formelles, les pratiques informelles et les interactions quotidiennes qui façonnent les rapports de genre. (Grahn & Miller, 2025)

2.6 Gender innovation in Political Science et l’analyse institutionnelle du genre

Sawyer, Jenkins et Dowing (2019) remettent en question de manière plus large la prétendue neutralité des institutions académiques et administratives. L’ouvrage collectif « *Gender Innovation in Political Science* » propose une lecture critique des mécanismes à travers lesquels les organisations produisent, légitiment et reproduisent des hiérarchies de genre.

Dans cette approche, les institutions ne sont plus envisagées comme de simples structures techniques assurant une répartition rationnelle des ressources ou des compétences, mais comme des espaces socialement construits où se définissent les normes de légitimité, d'autorité et d'excellence (Jenkins, 2019).

La déconstruction du caractère apparemment objectif des critères organisationnels est l'un des points cruciaux de cette approche. Les mécanismes d'évaluation, de sélection et de reconnaissance professionnelle sont souvent présentés comme neutres et universels. Pourtant, les analyses développées dans l'ouvrage montrent que ces dispositifs reposent sur des référentiels historiquement situés, qui valorisent implicitement des trajectoires, des comportements et des formes de leadership associés à des modèles masculins dominants (Sawer et al., 2019). La notion d'« excellence » apparaît dès lors non comme une catégorie purement technique, mais comme une construction sociale traversée par des rapports de pouvoir. Cette perspective rejoint d'ailleurs les travaux de Acker (1990,1992) sur les organisations genrées, en soulignant que les institutions incorporent des normes masculines sous une apparence de neutralité bureaucratique.

Les auteurs mettent également en évidence la dimension politique des hiérarchies épistémiques. Certains objets de recherche ou domaines d'action institutionnelle bénéficient historiquement d'une reconnaissance supérieure, tandis que les problématiques liées au genre, aux pratiques ordinaires ou aux expériences minorisées demeurent reléguées à la périphérie des espaces de légitimité scientifique et institutionnelle. Cette hiérarchisation des savoirs contribue à invisibiliser les rapports sociaux de genre en les réduisant à des enjeux secondaires ou spécialisés, plutôt qu'à des dimensions constitutives du fonctionnement institutionnel lui-même (Jenkins, 2019). Une telle perspective permet de comprendre pourquoi les politiques d'égalité peuvent être intégrées de manière marginale dans certaines organisations, sans remettre en cause les structures profondes de distribution du pouvoir.

Cette perspective démontre la nécessité d'un renouvellement méthodologique dans l'analyse institutionnelle du genre. L'étude des institutions ne peut se limiter à l'examen des textes juridiques ou des dispositifs formels mais qu'elle doit également porter sur les pratiques quotidiennes, les routines organisationnelles et les interactions informelles à travers lesquelles se maintiennent les rapports de pouvoir (Jenkins, 2019).

Il s'agit d'une approche à multi-niveaux qui conduit à articuler les normes institutionnelles globales avec les expériences concrètes des acteurs, rejoignant ainsi les perspectives développées par Waylen (2013) sur les interactions entre institutions formelles et informelles. Le fonctionnement réel des organisations apparaît alors comme le produit d'une tension permanente entre règles officielles et pratiques incorporées.

Nous comprenons alors que l'intégration du genre dans les institutions peut revêtir des formes très différentes. L'adoption d'un vocabulaire inclusif ou la mise en place de dispositifs symboliques ne conduisent pas nécessairement à une transformation substantielle des rapports sociaux. L'ouvrage montre ainsi que l'intégration du genre peut prendre des formes très diverses, allant de changements essentiellement symboliques à des transformations plus profondes des pratiques institutionnelles. L'ampleur de ces évolutions dépend notamment des acteurs impliqués, des ressources mobilisées et des résistances organisationnelles rencontrées. (Sawer et al., 2019)

2.7 Gouvernance, jeux d'acteurs et dynamiques institutionnelles

Il n'y a pas que les règles formelles ou les dispositifs juridiques qui peuvent appréhender les processus de changement organisationnel. En effet, selon Crozier et Friedberg (1977) l'action collective joue un rôle très important en sociologie des organisations. Dans leur ouvrage « *L'acteur et le système* » les auteurs remettent en question une vision strictement bureaucratique des institutions, selon laquelle les comportements des individus seraient entièrement déterminés par les structures administratives. Bien au contraire, ils expliquent que les organisations constituent des systèmes d'action concrets, traversés par des interactions permanentes entre acteurs disposant de marges de liberté variables. (Crozier & Friedberg, 1977)

C'est une perspective dans laquelle les acteurs ne sont pas simplement des exécutants passifs appliquant mécaniquement des règles institutionnelles. Ce sont en réalité des personnes développant des stratégies, qui interprètent des normes et qui mobilisent les ressources dont ils disposent pour préserver ou améliorer leur position au sein de l'organisation.

Il n'est donc pas question que le pouvoir ne se réduise qu'à l'autorité hiérarchique formelle, mais plutôt qu'elle soit le résultat de la capacité des acteurs à contrôler des zones d'incertitude, c'est-à-dire des espaces où les règles ne suffisent pas à déterminer totalement les comportements.

Ainsi, celui qui maîtrise une information, une expertise ou une ressource spécifique peut influencer les autres acteurs et négocier sa position dans le système organisationnel. (Crozier & Friedberg, 1977)

L'approche de Crozier et Friedberg (1977), peut permettre de comprendre que les politiques publiques et les réformes institutionnelles ne sont jamais appliquées de manière uniforme ou automatique. Elles font en réalité l'objet de réappropriations, de négociations et parfois de résistance et ce en fonction des intérêts des acteurs impliqués. Les organisations apparaissent alors comme des espaces de pouvoir et de conflictualité où les transformations institutionnelles se construisent à travers des compromis et des ajustements successifs.

Les travaux de Selznick sur l'institution et la cooptation en 1949 montrent également que les institutions ne se limitent pas à de simples structures techniques qui poursuivent des objectifs rationnels. Au contraire, celles-ci développent progressivement des valeurs, des routines et des mécanismes de préservation de leur stabilité. Le phénomène de cooptation est particulièrement mis en évidence par l'auteur qui le définit comme étant l'intégration de revendications ou d'acteurs externes afin de limiter les contestations et de maintenir l'équilibre organisationnel. Il s'agit d'une perspective qui permet de mettre en lumière les mécanismes par lesquels certaines normes contemporaines, notamment relatives à l'égalité de genre, peuvent être intégrées formellement dans les discours institutionnels sans pour autant transformer substantiellement les pratiques internes. Ainsi, les organisations peuvent adopter des références à l'inclusion ou à la diversité afin de répondre à des attentes externes, tout en préservant des fonctionnements historiquement structurés par des normes dominantes. (Selznick, 1949)

Deux autres auteurs, March et Olsen (1989) ont également apporté une critique aux approches centrée exclusivement sur le calcul stratégique des acteurs. Les auteurs développent en 1989 dans leur ouvrage intitulé *Rediscovering Institutions*, la notion de logique d'appropriation (*logic of appropriateness*). Dans cette approche, les comportements organisationnels ne sont pas uniquement guidés par des intérêts rationnels mais également par des normes, des valeurs et des représentations socialement construites qui définissent ce qui est considéré comme approprié dans une situation donnée.

Cela permet alors de comprendre pour quelles raisons certaines pratiques institutionnelles persistent indépendamment de leur efficacité ou de leur remise en question formelle. Cette perspective développe que les acteurs agissent souvent en fonction de routines incorporées, de traditions organisationnelles et d'attentes collectives intériorisées. (March & Olsen, 1989)

Weber (1978) quant à lui, propose une conception plus structurée de l'organisation bureaucratique. Dans sa théorie bureaucratique rationnelle-légale, il considère que les comportements des acteurs sont fortement encadrés par des règles formelles, des hiérarchies administratives et des procédures standardisées. Les institutions bureaucratiques tendent ainsi à produire une rationalisation des comportements limitant les marges d'autonomies individuelles. (Weber, 1978)

Cette approche de Weber (1978) tend à relativiser la liberté stratégique des acteurs que Crozier (1977) met en avant dans ces travaux. Ainsi, les dispositifs de contrôle, les obligations institutionnelles et les procédures administratives initiées par les structures organisationnelles peuvent alors exercer un pouvoir contraignant important sur les acteurs.

La critique de Bourdieu (1979) est plus profonde encore concernant les approches centrées sur les stratégies conscientes des acteurs. A travers les concepts d'habitus, de champ et de reproduction sociale, Bourdieu (1979) démontre que les pratiques sociales sont largement structurées par des dispositions intériorisées au cours des trajectoires sociales. Les individus tendent ainsi à reproduire des comportements et des normes qu'ils perçoivent comme naturels ou légitimes, sans nécessairement les remettre en question de manière consciente.

Cette approche est particulièrement pertinente pour analyser la persistance des normes de genre dans les institutions culturelles et patrimoniales. Les rôles différenciés entre hommes et femmes peuvent être reproduits non seulement par des stratégies de pouvoir explicites, mais également par l'intériorisation de représentations traditionnelles considérées comme allant de soi. Les pratiques organisationnelles apparaissent dès lors comme le produit d'une reproduction symbolique des rapports sociaux, ce qui permet de comprendre la stabilité de certaines hiérarchies malgré l'existence de discours institutionnels favorables à l'égalité.

Ces approches permettent d'appréhender les processus de changement institutionnel non comme des évolutions linéaires, mais comme le résultat d'interactions entre règles formelles, normes informelles, stratégies d'acteurs et mécanismes de reproduction sociale. Ce cadre d'analyse sera mobilisé dans les chapitres consacrés à l'étude empirique afin d'interpréter les discours des responsables rencontrés.

2.8 La légitimité institutionnelle et la préservation des traditions

L'analyse du féminisme institutionnel ne peut être dissociée de la question de la légitimité des institutions. Les organisations ne se maintiennent pas uniquement grâce à leurs structures formelles ou à leurs règles de fonctionnement. En effet, elles doivent également être reconnues comme légitimes par les acteurs qui les composent et par leur environnement social. Cette légitimité influence directement leur capacité à préserver leurs pratiques, à intégrer des changements ou, au contraire, à résister à certaines évolutions.

L'un des premiers auteurs à avoir développé cette approche est Selznick (1949). Dans son ouvrage *TVA and the Grass Roots* paru en 1949, il montre qu'une institution ne peut être réduite à une simple organisation chargée d'accomplir une fonction administrative. Au fil du temps, elle acquiert une identité propre, fondée sur des valeurs, des traditions et des finalités qui dépassent les objectifs techniques de son fonctionnement quotidien (Selznick, 1949). L'institution devient ainsi porteuse d'un patrimoine symbolique que ses membres cherchent à préserver et à transmettre.

Selon Selznick (1949), cette identité institutionnelle influence les décisions prises par les responsables. Ceux-ci ne cherchent pas uniquement à assurer l'efficacité de leur organisation car ils veillent également à protéger ce qui fonde sa spécificité et sa raison d'être. Les évolutions organisationnelles sont dès lors évaluées au regard de leur compatibilité avec les valeurs historiques de l'institution. Cette approche apparaît particulièrement pertinente pour comprendre les organisations patrimoniales, dont la mission consiste précisément à assurer la transmission de pratiques considérées comme constitutives d'une identité collective.

La légitimité institutionnelle a ensuite été approfondie par Suchman (1995), qui la définit comme « *a generalized perception or assumption that the actions of an entity are desirable, proper, or appropriate within some socially constructed system of norms, values, beliefs, and definitions* » (Suchman, 1995, p. 574). La légitimité ne constitue donc pas une qualité intrinsèque de l'institution mais elle résulte d'un jugement porté par les membres de la communauté et par les différents acteurs qui interagissent avec elle.

Suchman (1995) distingue trois formes principales de légitimité. La première est la légitimité pragmatique qui repose sur la capacité de l'institution à répondre aux attentes de ses parties prenantes. La deuxième forme est la légitimité morale qui découle de l'adéquation entre les pratiques de l'organisation et les valeurs socialement reconnues. Enfin, la légitimité cognitive qui apparaît lorsque l'existence même de l'institution est perçue comme allant de soi, au point que son fonctionnement n'est plus remis en question. Cette distinction permet de comprendre que les débats relatifs à l'évolution des traditions patrimoniales ne portent pas uniquement sur leur efficacité organisationnelle, mais également sur leur conformité aux valeurs de la société et à l'identité de la communauté qui les porte.

Cette réflexion est prolongée par les travaux de Schmidt (2008), qui mettent en évidence le rôle des idées et des discours dans les processus de changement institutionnel. À travers l'approche du *discursive institutionalism*, l'auteure montre que les institutions évoluent non seulement sous l'effet de réformes formelles, mais également par les échanges, les argumentations et les justifications développés par les acteurs. Les discours produits par les responsables institutionnels participent ainsi à construire la légitimité des décisions prises et à rendre acceptables certaines évolutions auprès des membres de l'organisation et du public (Schmidt, 2008).

2.9 Conclusion intermédiaire

La revue de la littérature met en évidence une évolution significative des approches institutionnelles du genre, marquée par un déplacement progressif d'une lecture descriptive des inégalités vers une analyse structurelle des mécanismes de production, de reproduction et de transformation des rapports de pouvoir. L'ensemble des auteurs mobilisés converge autour d'un constat fondamental : les institutions ne constituent pas des cadres neutres d'organisation sociale, mais des espaces historiquement construits dans lesquels se matérialisent, se stabilisent et se renégocient des rapports sociaux de genre.

Les travaux de Acker (1990-1992) constituent une première étape essentielle de cette réflexion en montrant que le genre ne peut être appréhendé comme une simple variable externe aux organisations. Il constitue un principe structurant des logiques institutionnelles elles-mêmes. Les règles administratives, les critères d'évaluation, les hiérarchies professionnelles ou encore la figure du « travailleur abstrait » traduisent l'incorporation de normes historiquement masculines au sein des dispositifs organisationnels.

Cette perspective permet ainsi de dépasser une lecture individualisante des inégalités pour considérer les institutions comme des acteurs participant activement à la construction et à la reproduction des rapports sociaux de genre.

Cette approche est prolongée par les travaux fondateurs de Mackay, Kenny et Chappell (2010), qui proposent une lecture féministe du néo-institutionnalisme. Les auteures démontrent que les institutions ne se limitent pas à des structures formelles, mais qu'elles sont également façonnées par des normes, des pratiques et des rapports de pouvoir qui influencent les possibilités de changement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Leur contribution constitue aujourd'hui l'un des fondements théoriques du féminisme institutionnel et ouvre la voie à une analyse plus fine des processus de stabilité et de transformation institutionnelle.

Les apports du féminisme institutionnel sont ensuite approfondis par Waylen (2013), qui souligne que les réformes formelles ne produisent pas automatiquement des changements substantiels dès lors que les pratiques informelles, les routines organisationnelles et les normes implicites peuvent en limiter la portée. Thomson (2018) complète cette analyse en mettant en évidence le rôle des acteurs critiques ainsi que les résistances, parfois discrètes mais persistantes, qui traversent les organisations et freinent les évolutions en faveur de l'égalité. Ces travaux montrent que le changement institutionnel résulte moins d'une simple modification des règles que d'une transformation progressive des pratiques, des représentations et des rapports de pouvoir.

Les recherches de Grahn et Miller (2025) rappellent, quant à elles, que la compréhension des institutions ne peut se limiter aux textes ou aux dispositifs formels. Les interactions quotidiennes, les pratiques informelles et les expériences des acteurs constituent des dimensions essentielles pour comprendre les mécanismes par lesquels les rapports de genre se maintiennent ou évoluent.

Cette approche rejoint celle développée par Sawyer, Jenkins et Downing (2019), qui démontrent que les institutions peuvent afficher un engagement en faveur de l'égalité tout en conservant des mécanismes organisationnels fondés sur des normes historiquement masculines. L'intégration du genre peut ainsi demeurer essentiellement symbolique lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'une remise en question des structures profondes de pouvoir.

L'apport de la sociologie des organisations complète ce cadre d'analyse en réintroduisant le rôle des acteurs, des stratégies et des mécanismes de gouvernance. Crozier et Friedberg (1977) montrent que les institutions sont des systèmes d'action où les comportements résultent d'interactions, de négociations et de rapports de pouvoir. March et Olsen (1989) rappellent toutefois que les acteurs ne sont pas uniquement guidés par une logique strictement rationnelle, mais qu'ils agissent également en fonction de normes, de traditions et de représentations définissant ce qui est considéré comme approprié. Les approches de Weber (1971) et de Bourdieu (1979) permettent enfin de souligner que les comportements organisationnels demeurent fortement influencés par les règles bureaucratiques, les dispositions incorporées et les mécanismes de reproduction symbolique.

Enfin, les travaux de Selznick (1949), Suchman (1995) et Schmidt (2008) mettent en évidence l'importance de la légitimité institutionnelle dans les processus de changement. Les institutions cherchent non seulement à préserver leur fonctionnement, mais également les valeurs, les traditions et l'identité qui fondent leur reconnaissance sociale. Les évolutions qu'elles connaissent sont ainsi fréquemment justifiées, négociées ou contestées au regard de leur compatibilité avec cette légitimité. Cette perspective apparaît particulièrement féconde pour analyser les institutions patrimoniales, dont la mission consiste précisément à transmettre un héritage culturel tout en s'adaptant aux évolutions de la société.

L'ensemble de ces contributions théoriques offre ainsi un cadre d'analyse particulièrement pertinent pour étudier les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse reconnues par l'UNESCO. Elles permettent de les appréhender comme de véritables institutions patrimoniales, traversées par des tensions entre préservation des traditions, gouvernance, jeux d'acteurs, légitimité institutionnelle et revendications en faveur de l'égalité de genre. Plus largement, ce cadre conceptuel permettra d'interroger la manière dont une institution patrimoniale historiquement construite autour de traditions anciennes négocie les évolutions contemporaines des rapports de genre, sans remettre en cause les fondements de son identité et de sa légitimité.

Ce cadre théorique constituera ainsi la grille de lecture de la présente recherche et guidera l'analyse des entretiens réalisés auprès des responsables des six Marches reconnues par l'UNESCO. Le chapitre suivant sera consacré à la présentation du terrain d'étude, de son histoire, de son organisation et de ses principaux acteurs. Cette contextualisation apparaît indispensable pour comprendre l'environnement institutionnel dans lequel s'inscrira ensuite l'analyse des données empiriques.

Chapitre 3 : Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Après avoir présenté le contexte international dans lequel s'inscrit la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel ainsi que le cadre théorique mobilisé pour cette recherche, il convient désormais de s'intéresser au terrain d'étude. Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse constituent un ensemble de traditions patrimoniales vivantes, dont l'histoire, l'organisation et les modes de fonctionnement permettent de mieux comprendre le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit la présente recherche.

Ce troisième chapitre a pour objectif de présenter les six Marches à l'origine de la candidature ayant conduit à leur inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Après un rappel des principales étapes de l'élaboration du dossier de reconnaissance, chacune d'elles sera successivement présentée à travers son histoire, son organisation, ses principaux acteurs ainsi que les spécificités qui contribuent à son identité et à sa pérennité.

Cette présentation permettra de mettre en évidence les caractéristiques communes qui unissent les six Marches, mais également les particularités qui font la richesse de chacune d'entre elles. Elle offrira ainsi les éléments de compréhension indispensables à l'analyse des entretiens, laquelle cherchera à comprendre comment ces institutions patrimoniales concilient la préservation de leurs traditions avec l'évolution de la place des femmes en leur sein.

Les informations présentées dans ce chapitre reposent sur une analyse documentaire réalisée à partir de plusieurs sources complémentaires. Elles s'appuient tout d'abord sur le dossier préparatoire de candidature *Les processions escortées (« marches militaires ») de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, élaboré en 2010 sous la coordination d'ël Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions, ainsi que sur les documents officiels de l'UNESCO relatifs à l'inscription des Marches sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (ël Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions, 2010 ; UNESCO, 2012). Cette documentation a été complétée par la consultation des sites internet consacrés aux six Marches étudiées : le site officiel du Tour de la Madeleine de Jumet, le site de la Commune de Gerpinnes consacré à la Marche Sainte-Rolende, le site de la Septennale Saint-Feuillen de Fosses-la-Ville, celui de la Marche Saint-Roch de Thuin, celui de la Trinité de Walcourt et celui de la Procession et Marche militaire Saint-Roch d'Ham-sur-Heure.

Ces sources ont principalement été mobilisées pour documenter l'histoire, l'organisation et les particularités propres à chacune des Marches. Enfin, les informations documentaires ont été complétées et confrontées aux données recueillies lors des six entretiens semi-directifs réalisés avec leurs responsables dans le cadre de cette recherche. Le croisement de ces différentes sources permet ainsi de contextualiser les informations présentées et d'offrir une vision d'ensemble du terrain étudié.

3.1 Une candidature collective au patrimoine culturel immatériel de l'humanité

La reconnaissance des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité résulte d'une démarche collective initialement menée par six Marches historiquement distinctes : la Sainte-Rolende de Gerpinnes, la Saint-Roch de Ham-sur-Heure, la Trinité de Walcourt, la Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville, le Tour de la Madeleine de Jumet et la Saint-Roch de Thuin. Bien que chacune possède sa propre histoire, son organisation et ses spécificités, elles partagent un ensemble de caractéristiques patrimoniales communes qui ont conduit à l'élaboration d'une candidature collective auprès de l'UNESCO (èl Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions, 2010).

Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la reconnaissance, en 2004, de ces six Marches comme chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française. Cette première reconnaissance a constitué une étape importante dans la démarche qui conduira progressivement les représentants des différentes Marches à développer une candidature commune auprès de l'UNESCO (èl Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions, 2010).

L'élaboration du dossier de candidature a nécessité une coopération entre les représentants des Marches, les autorités communales et différents acteurs institutionnels et patrimoniaux. La coordination du projet a notamment été confiée à l'ASBL èl Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions. Les différentes réunions organisées durant la préparation du dossier ont permis d'identifier les caractéristiques communes des Marches, tout en conservant les spécificités propres à chacune d'entre elles (èl Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions, 2010).

Le processus s'est poursuivi au-delà de la version du dossier élaborée en 2010. Neuf autres Marches reconnues ont ensuite rejoint la candidature et l'État belge a officiellement déposé le dossier auprès de l'UNESCO le 24 mars 2011. Les quinze Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ont finalement été inscrites, le 5 décembre 2012, sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. (UNESCO, 2012)

Les principales étapes de cette reconnaissance sont présentées dans le tableau ci-dessous, élaboré à partir du dossier de candidature des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de la chronologie du processus de reconnaissance (èl Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions, 2010 ; source UNESCO 2025)

12 mai 2004	Reconnaissance des six grandes Marches comme Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de la Communauté Française.
05 juin 2006	Roland Marchal défend la candidature de la Marche Sainte-Rolende auprès de la Communauté Française.
20 mars 2007	Réunion à Gerpinnes : accord majoritaire pour soutenir une candidature UNESCO commune.
17 avril 2007	Réunion des représentants des six Marches et de l'AMFESM pour organiser la collecte documentaire.
Février 2008	Les critères UNESCO ne sont toujours pas définis, le projet ralentit.
Nov. – Déc. 2009	Relance du projet à Jumet. Soutien officiel de la Belgique et coordination confiée à l'ASBL El Môjo dès Wallons.
06 janvier 2010	Réunion de travail à Charleroi : rédaction du dossier et préparation du support visuel.
22 février 2010	Réunion à Gerpinnes sur le tronc commun et le support visuel.
24 mars 2010	Réunion à Walcourt : présentation et amendements du travail commun.
03 mai – 01 juin 2010	Réunions à Ham-sur-Heure puis Thuin pour finaliser le DVD et les derniers détails.
03 juin 2010	La Commission du Patrimoine Immatériel confirme la réception du dossier.
07 juin 2010	Présentation protocolaire de la candidature à l'Hôtel de Ville de Charleroi.
03 mars 2011	Ajout des neuf autres Marches reconnues dans le dossier UNESCO.
24 mars 2011	L'État belge dépose officiellement le dossier à l'UNESCO.
23 octobre 2012	Préparation des célébrations et des mesures de sauvegarde en cas de reconnaissance.
Fin novembre 2012	Projet de report du dossier par l'UNESCO : inquiétude du groupe.
05 décembre 2012	Les 15 Marches sont inscrites au Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif de l'historique de l'élaboration du dossier de reconnaissance.

L'inscription des Marches sur la Liste représentative ne constitue toutefois pas l'aboutissement de leur histoire. Elle ouvre une nouvelle phase dans laquelle la question de la sauvegarde et de la transmission de ce patrimoine vivant demeure centrale. Ces enjeux prennent également place dans un contexte social en évolution, notamment en matière de participation et d'inclusion. C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente recherche, qui interroge la manière dont les Marches concilient la préservation de leur identité patrimoniale avec l'évolution de la place des femmes au sein de leurs institutions.

Une présentation détaillée de l'histoire, de l'organisation et des principales composantes des six Marches à l'origine de cette démarche est proposée en annexe 2.

3.2 Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse : des institutions patrimoniales vivantes

Au-delà de leurs spécificités historiques, les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse présentent un ensemble de caractéristiques communes qui permettent de les appréhender comme un terrain de recherche cohérent. Elles ne constituent pas uniquement des manifestations folkloriques et religieuses, mais reposent également sur des formes d'organisation, des pratiques, des rites et des mécanismes de transmission qui assurent leur continuité au fil des générations (èl Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions, 2010).

L'organisation des Marches mobilise une pluralité d'acteurs dont les responsabilités varient selon les traditions et les structures propres à chacune d'entre elles. Les associations et comités organisateurs, les compagnies de marcheurs, les autorités communales ainsi que les acteurs religieux participent, à différents niveaux, à l'organisation et à la continuité de ces manifestations. Cette diversité témoigne du caractère collectif de ces traditions patrimoniales et de leur inscription dans la vie locale. Les principales caractéristiques historiques et organisationnelles des six Marches étudiées sont synthétisées en annexe 2.

La pérennité des Marches repose également sur la transmission des pratiques et des traditions. Les rites, les codes vestimentaires, les pratiques musicales ainsi que les usages propres aux différentes Marches se perpétuent notamment par la participation aux manifestations et par leur transmission entre générations (èl Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions, 2010).

Cette transmission ne concerne dès lors pas uniquement les éléments visibles des festivités, mais participe également au maintien de pratiques et de références communes au sein des communautés marchantes.

Cette continuité ne signifie toutefois pas que les Marches demeurent immuables. Leur inscription dans la durée s'accompagne d'adaptations liées à l'évolution de leur environnement social et des communautés qui les portent. Les transformations peuvent concerner l'organisation des manifestations, certaines pratiques ou encore la composition des groupes participants. Elles s'inscrivent ainsi dans la dynamique propre au patrimoine culturel immatériel, dont la transmission suppose à la fois une continuité des pratiques et leur réappropriation par les générations successives.

Les Marches peuvent dès lors être appréhendées comme des institutions patrimoniales vivantes, caractérisées par une tension entre continuité et évolution. Cette articulation constitue un élément central de la présente recherche puisqu'elle permet d'interroger la manière dont les communautés marchantes appréhendent notamment l'évolution de la place des femmes au sein de leurs institutions tout en cherchant à préserver les éléments qu'elles considèrent comme constitutifs de leur identité patrimoniale.

3.3 Un contexte institutionnel en évolution

Comme de nombreuses traditions patrimoniales, les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse s'inscrivent dans un environnement social qui évolue. Parmi les transformations qui traversent les communautés marchantes, la question de la place des femmes occupe une position particulière dans le cadre de cette recherche. Historiquement marquées par une forte présence masculine au sein des compagnies, les Marches ont progressivement connu une évolution de la participation féminine, selon des temporalités et des modalités propres à chacune d'entre elles.

Ces transformations prennent place dans un contexte plus large d'évolution des représentations sociales et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elles doivent également être envisagées au regard de la conception du patrimoine culturel immatériel développée par l'UNESCO, selon laquelle celui-ci est recréé en permanence par les communautés en fonction notamment de leur environnement, de leur interaction avec la nature et de leur histoire (UNESCO, 2003). La transmission d'une tradition n'implique donc pas nécessairement son maintien sous une forme immuable.

Dans le cas des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, cette articulation entre continuité et évolution constitue précisément l'un des enjeux de la présente recherche. Les modalités selon lesquelles les communautés marchantes perçoivent, acceptent ou encadrent les transformations relatives à la place des femmes seront dès lors examinées à partir des entretiens réalisés avec les responsables des six Marches étudiées.

3.4 Conclusion intermédiaire

L'étude du contexte des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse met en évidence qu'elles constituent bien davantage que des manifestations folkloriques ou religieuses. Reconnues par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité, elles reposent sur des pratiques, des formes d'organisation et des mécanismes de transmission portés par les communautés qui assurent la continuité de ces traditions au fil des générations.

Cette continuité s'inscrit toutefois dans un environnement social en évolution. Le caractère vivant du patrimoine culturel immatériel implique que sa transmission puisse s'accompagner de transformations et de réappropriations par les communautés qui le portent (UNESCO, 2003). Dans le cadre de cette recherche, la place des femmes constitue précisément un prisme permettant d'interroger cette articulation entre préservation des traditions et évolution des pratiques.

Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse constituent dès lors un terrain particulièrement pertinent pour étudier la manière dont des institutions patrimoniales négocient le changement tout en préservant les éléments qu'elles considèrent comme constitutifs de leur identité. Afin d'examiner empiriquement cette question, le chapitre suivant présente la démarche méthodologique mise en œuvre pour recueillir et analyser les données sur lesquelles repose cette recherche.

Chapitre 4 : Collecte de données

4.1 : La collecte de données

Afin de répondre à la question de recherche portant sur la place des femmes au sein des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse reconnues comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité, cette étude s'inscrit dans une démarche qualitative. Ce choix méthodologique répond à la volonté de comprendre les représentations, les pratiques et les mécanismes institutionnels qui structurent ces organisations patrimoniales. Contrairement à une approche quantitative, qui vise principalement à mesurer des phénomènes, la recherche qualitative cherche à saisir le sens que les acteurs attribuent à leurs expériences, à leurs pratiques et à leurs décisions (Paillé & Mucchielli, 2021).

Selon Paillé et Mucchielli (2021), la recherche qualitative implique un contact direct avec les acteurs concernés afin d'appréhender les phénomènes sociaux dans leur contexte naturel. Cette démarche apparaît particulièrement adaptée à la présente recherche puisque celle-ci s'intéresse aux perceptions des responsables des Marches concernant les traditions, les modes de gouvernance, les processus décisionnels ainsi que l'évolution de la place des femmes au sein de leurs organisations.

L'objectif n'est donc pas d'établir une généralisation statistique, mais bien de comprendre les logiques institutionnelles qui sous-tendent le fonctionnement des Marches et les éventuelles tensions entre la préservation des traditions et les évolutions contemporaines en matière d'égalité de genre.

4.2 Les entretiens semi-directifs

La collecte des données repose sur la réalisation d'entretiens individuels semi-directifs auprès des représentants des six Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse reconnues par l'UNESCO : la Sainte-Rolende de Gerpinnes, la Saint-Roch de Ham-sur-Heure, la Marche de la Trinité de Walcourt, la Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville, le Tour de la Madeleine de Jumet et la Saint-Roch de Thuin.

Le choix de l'entretien semi-directif se justifie par sa capacité à concilier une structure commune à l'ensemble des participants et la liberté laissée aux répondants de développer les aspects qu'ils jugent significatifs. Comme le soulignent Quivy, Van Campenhoudt et Marquet (2017), cette méthode favorise un véritable échange entre le chercheur et l'interviewé, tout en permettant d'obtenir des informations approfondies sur les perceptions, les expériences et les raisonnements des acteurs.

Cette souplesse méthodologique était particulièrement importante dans le cadre de cette recherche. Les responsables des Marches disposent d'expériences variées et occupent des fonctions différentes au sein de leurs organisations mais qui ont exercé le même rôle dans l'élaboration du dossier. Il apparaissait dès lors essentiel de leur permettre d'exposer librement leur vision de la tradition, de la gouvernance et de la place des femmes, sans enfermer leurs réponses dans un questionnaire fermé. En outre, la réalisation des entretiens à distance, au moyen de la plateforme Google Meet, a permis aux participants de choisir librement le lieu dans lequel ils souhaitaient être interrogés. Cette flexibilité a favorisé la tenue des échanges dans un environnement familier et préservant leur intimité, conditions susceptibles de renforcer le sentiment de confiance et de sécurité des répondants. Dans le cadre d'une recherche qualitative, ce contexte apparaît particulièrement favorable à l'obtention de discours riches, nuancés et authentiques, les participants pouvant s'exprimer librement sans les contraintes qu'aurait pu induire un entretien réalisé dans un environnement institutionnel ou inconnu.

4.3 Élaboration du guide d'entretien

Le guide d'entretien a été élaboré à partir du cadre théorique développé au deuxième chapitre. Les principaux concepts issus du féminisme institutionnel, de la gouvernance publique et du néo-institutionnalisme ont constitué le fil conducteur de la construction des questions.

Chaque question visait ainsi à explorer une dimension particulière de la recherche, à savoir la gouvernance des Marches, les processus décisionnels, les traditions, les institutions informelles, les rapports de pouvoir, les mécanismes de changement institutionnel ou encore la place occupée par les femmes dans les différentes fonctions des compagnies. Le guide d'entretien utilisé dans le cadre de cette recherche est reproduit en annexe 3.

Le guide d'entretien a volontairement privilégié des questions ouvertes afin de favoriser des réponses argumentées et nuancées. Cette démarche permettait dès lors aux participants d'aborder spontanément les éléments qu'ils estimaient importants, tout en garantissant une cohérence entre les différents entretiens grâce à un guide commun.

Cette articulation entre cadre théorique et liberté de parole correspond à ce que Paillé et Mucchielli (2021) qualifient d'« équation intellectuelle du chercheur », dans laquelle les connaissances préalables orientent l'entretien sans limiter l'émergence de nouveaux éléments issus du terrain.

4.4 Les interviewés

Le choix des participants relève d'un échantillonnage raisonné, privilégiant la richesse et la pertinence des informations recueillies plutôt que la représentativité statistique. Cette stratégie est particulièrement adaptée aux recherches qualitatives, dont l'objectif est de comprendre un phénomène à partir du point de vue d'acteurs disposant d'une connaissance approfondie de celui-ci (Paillé & Mucchielli, 2021).

Les entretiens ont été réalisés auprès des six responsables des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ayant porté le dossier de candidature qui a conduit à leur inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Ces personnes présentent la particularité d'avoir accompagné l'ensemble du processus de patrimonialisation, depuis l'élaboration de la candidature jusqu'à la reconnaissance officielle, tout en exerçant encore aujourd'hui des responsabilités au sein de leurs marches respectives.

Leur participation à l'ensemble de cette démarche leur confère une connaissance privilégiée de l'évolution des Marches, des objectifs poursuivis par la candidature UNESCO, des mécanismes de gouvernance mis en place ainsi que des transformations intervenues depuis la reconnaissance internationale. Ils constituent ainsi des informateurs de qualité au sens où leur expérience leur permet d'apporter un éclairage particulièrement pertinent sur les dynamiques institutionnelles, les processus décisionnels et les enjeux contemporains liés à la préservation de ce patrimoine culturel immatériel.

Le choix de ces participants présente également l'avantage de limiter les biais liés à une connaissance partielle ou récente du processus de patrimonialisation. Ayant été directement impliqués dans la conception, la préparation et la mise en œuvre de la candidature UNESCO, puis dans la gestion des Marches après leur reconnaissance, les personnes interrogées disposent d'une vision à la fois historique et contemporaine de l'évolution de ces organisations. Cette continuité permet d'appréhender les changements intervenus sur une période de plus d'une décennie et d'analyser les éventuelles évolutions relatives à la gouvernance des Marches et à la place des femmes au sein de celles-ci.

4.5 Organisation des entretiens

La prise de contact avec les participants a été réalisée à partir de plusieurs canaux de communication complémentaires afin d'identifier les personnes les plus directement impliquées dans le processus de patrimonialisation des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Dans un premier temps, une demande de participation à la recherche a été diffusée au sein de plusieurs groupes de marcheurs présents sur les réseaux sociaux. Ces espaces d'échanges, largement investis par les membres des compagnies et les responsables des différentes Marches, ont permis de présenter les objectifs de cette recherche et d'entrer en relation avec les personnes susceptibles d'y contribuer.

Cette première démarche a été complétée par une prise de contact directe auprès des responsables des six Marches, au moyen des coordonnées publiées sur les sites internet officiels des associations organisatrices. Le croisement de ces différentes sources a permis d'identifier les six responsables ayant participé à l'élaboration du dossier de candidature ayant conduit à l'inscription des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Toujours investis dans la gouvernance de leur marche respective, ces acteurs présentent la particularité d'avoir accompagné l'ensemble du processus de patrimonialisation, depuis la préparation de la candidature jusqu'à la gestion actuelle des manifestations. Leur expérience constitue dès lors une source particulièrement pertinente pour appréhender les évolutions organisationnelles, les mécanismes de gouvernance et les enjeux contemporains auxquels sont confrontées les Marches. Une fois leur accord obtenu, les entretiens ont été organisés selon les disponibilités des participants.

Avec l'accord préalable de chaque participant, l'ensemble des entretiens a été enregistré. L'enregistrement visait avant tout à garantir la fidélité des informations recueillies, à limiter les risques d'omission au cours des échanges et à permettre un retour systématique aux propos des répondants lors de la phase d'analyse. Cette démarche a également favorisé une posture d'écoute active de notre part, nous permettant ainsi de nous concentrer pleinement sur les échanges sans être contrainte de retranscrire simultanément l'intégralité des réponses.

4.6 Traitement et organisation des données récoltées

À l'issue de la phase de collecte, les entretiens enregistrés ont fait l'objet d'un traitement destiné à faciliter leur analyse. L'objectif n'était pas de réaliser une retranscription intégrale des échanges, mais d'organiser les données recueillies de manière cohérente avec la problématique de recherche et les concepts mobilisés dans le cadre théorique.

À cette fin, une grille de codage thématique a été élaborée à partir du guide d'entretien. Chaque question a été associée au concept théorique auquel elle se rapportait principalement, notamment les institutions genrées, les institutions formelles et informelles, les jeux d'acteurs, les résistances au changement institutionnel ou encore l'influence de la reconnaissance UNESCO. Les réponses essentielles formulées par chacun des six participants ont ensuite été synthétisées dans une matrice comparative présentée en annexe du présent mémoire. Cette grille de codage fait l'objet de l'annexe numéro 4 au présent.

Cette grille de codage constitue un véritable outil d'analyse qualitative. Elle a permis d'organiser les données de manière systématique, d'identifier les convergences et les divergences entre les différentes Marches et de préparer l'analyse transversale présentée au chapitre suivant. Son élaboration s'inscrit dans la démarche proposée par Paillé et Mucchielli (2021), selon laquelle le codage thématique constitue une étape essentielle de l'analyse qualitative en permettant de structurer les données autour d'unités de sens significatives.

L'organisation des données selon les concepts issus du cadre théorique répond également à une logique de confrontation entre les apports de la littérature scientifique et les discours recueillis auprès des acteurs de terrain. Les catégories retenues ne résultent donc pas uniquement du guide d'entretien mais elles s'appuient également sur les principaux concepts du féminisme institutionnel développés dans le chapitre précédent.

Cette démarche permet d'articuler une approche déductive, fondée sur les concepts théoriques, et une approche inductive laissant émerger des éléments nouveaux issus des entretiens.

Enfin, cette matrice de codage n'a pas vocation à constituer un résultat de recherche en elle-même. Elle représente un outil méthodologique ayant permis de structurer les données avant leur interprétation. Les résultats présentés au chapitre suivant sont ainsi organisés par thèmes d'analyse et non selon l'ordre chronologique des questions posées lors des entretiens. Cette organisation favorise une lecture transversale des discours recueillis et facilite leur mise en perspective avec les principaux apports du féminisme institutionnel.

4.7 Méthode d'analyse des données

Une fois les données collectées et organisées au sein de la grille de codage thématique, l'analyse s'est appuyée sur une démarche d'analyse thématique. Cette méthode est particulièrement adaptée aux recherches qualitatives visant à comprendre les représentations, les pratiques et les mécanismes sociaux à partir des discours des acteurs (Paillé & Mucchielli, 2021). Elle permet de dépasser la simple restitution des propos recueillis afin d'identifier les principaux thèmes qui structurent le corpus et d'en proposer une interprétation en lien avec la problématique de recherche.

Selon Paillé et Mucchielli (2021), l'analyse thématique consiste à repérer, regrouper et interpréter les unités de sens présentes dans les données qualitatives. Elle cherche à déterminer quels sont les éléments significatifs qui émergent des discours des interviewés. L'objectif n'est donc pas uniquement de classer les réponses, mais de mettre en évidence les logiques, les représentations et les mécanismes qui sous-tendent les propos recueillis.

Dans cette perspective, un thème ne correspond pas à une simple catégorie descriptive. Il constitue une unité de signification permettant de rendre compte d'un phénomène récurrent ou particulièrement révélateur au regard de la question de recherche (Paillé & Mucchielli, 2021). L'identification de ces thèmes représente une étape essentielle puisqu'elle permet de transformer un ensemble de discours individuels en résultats susceptibles d'être interprétés scientifiquement.

La présente recherche s'appuie sur une démarche combinant une logique déductive et une logique inductive. D'une part, plusieurs catégories d'analyse ont été définies à partir des concepts mobilisés dans le cadre théorique, notamment les institutions genrées, les institutions informelles, les jeux d'acteurs, les mécanismes de changement institutionnel et la gouvernance patrimoniale. D'autre part, l'analyse est demeurée ouverte à l'émergence de thèmes non anticipés, directement issus des discours des participants.

Cette articulation entre théorie et terrain permet de confronter les concepts du féminisme institutionnel aux réalités observées au sein des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, tout en laissant apparaître les spécificités propres au terrain étudié.

L'interprétation des données repose ainsi sur un dialogue constant entre les apports théoriques et les résultats empiriques. Les thèmes dégagés de l'analyse ont été confrontés aux principaux concepts développés dans le chapitre consacré au cadre théorique afin d'examiner dans quelle mesure les discours des responsables des Marches confirment, nuancent ou enrichissent les travaux consacrés au féminisme institutionnel et à la gouvernance des institutions patrimoniales.

Les résultats sont présentés au chapitre suivant selon une organisation thématique et non selon la chronologie du guide d'entretien. Chaque section débute par un rappel synthétique du concept théorique mobilisé, avant de présenter les principaux enseignements issus des entretiens. Ces résultats sont ensuite discutés à la lumière de la littérature scientifique afin de mettre en évidence les convergences, les divergences et les mécanismes institutionnels qui influencent la place des femmes au sein des Marches reconnues par l'UNESCO.

Cette démarche poursuit un double objectif. D'une part, elle permet d'identifier les représentations partagées ou divergentes des responsables concernant les traditions, les processus de gouvernance et les rapports de genre. D'autre part, elle vise à produire une analyse interprétative permettant de comprendre comment ces organisations patrimoniales construisent, reproduisent ou transforment les mécanismes institutionnels qui encadrent la participation des femmes. L'enjeu de cette recherche ne réside donc pas dans une simple description des pratiques observées, mais dans l'explication des processus institutionnels qui les sous-tendent.

4.8 Forces et limites

La présente recherche s'appuie sur une démarche qualitative dont la principale force réside dans le profil des participants. Les six personnes interrogées sont les responsables ayant porté la candidature des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse à l'UNESCO et qui exercent encore aujourd'hui des responsabilités au sein de leur marche respective. Leur implication continue leur confère une connaissance approfondie de l'évolution des Marches, de leur gouvernance et des transformations intervenues depuis leur reconnaissance en tant que patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Par ailleurs, le choix d'interroger les représentants des six Marches reconnues par l'UNESCO permet de confronter différentes réalités locales tout en identifiant les éléments communs qui caractérisent leur fonctionnement. L'analyse thématique, fondée sur une grille de codage construite à partir du cadre théorique, a également favorisé une interprétation structurée des données recueillies.

Cette recherche présente néanmoins certaines limites. La première concerne la taille volontairement restreinte de l'échantillon, inhérente à une démarche qualitative, qui ne permet pas de généraliser les résultats à l'ensemble des participants aux Marches. La seconde tient au fait que les six personnes interrogées sont exclusivement des hommes. Cette caractéristique peut apparaître paradoxale au regard de la problématique portant sur la place des femmes. Toutefois, elle reflète également la réalité de la gouvernance des Marches, les principaux responsables du processus de reconnaissance UNESCO étant tous masculins. Leurs témoignages permettent ainsi d'analyser la manière dont les acteurs occupant des positions de décision perçoivent les évolutions relatives aux rapports de genre.

Enfin, les résultats reposent sur les représentations des participants et ne prétendent pas restituer l'expérience de l'ensemble des marcheurs, ni celle des femmes engagées dans les compagnies. Ils offrent néanmoins un éclairage privilégié sur les mécanismes institutionnels qui influencent aujourd'hui la gouvernance des Marches et la place qu'y occupent les femmes. Ces limites constituent autant de pistes pour de futures recherches, notamment en donnant davantage la parole aux marcheuses et aux femmes exerçant des responsabilités au sein des compagnies.

Chapitre 5 : Présentation des résultats

Après avoir présenté le cadre théorique de cette recherche ainsi que la méthodologie retenue pour la collecte et l'analyse des données, ce chapitre expose les résultats issus des six entretiens semi-directifs réalisés auprès des représentants des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse reconnues au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Une synthèse détaillée des résultats issus des six entretiens semi-directifs est présentée en annexe 4.

Les résultats sont présentés selon une analyse thématique faisant ressortir les principales convergences et divergences observées dans les discours des responsables. Chaque thème est illustré par des extraits d'entretiens afin de restituer fidèlement les propos recueillis, avant d'en proposer une synthèse des principaux enseignements.

Le chapitre s'articule autour de cinq thèmes portant successivement sur la gouvernance des Marches, l'influence de la reconnaissance par l'UNESCO, la place des femmes au sein des institutions patrimoniales, les mécanismes d'adaptation mis en œuvre face aux évolutions observées ainsi que les perspectives d'avenir envisagées par les responsables. L'interprétation de ces résultats au regard du cadre théorique sera développée dans le chapitre suivant.

5.1 Gouvernance et jeux d'acteurs

Ce premier thème présente les résultats relatifs à la gouvernance des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ainsi qu'aux différents acteurs ayant participé au processus de reconnaissance au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Les entretiens mettent en évidence trois dimensions complémentaires : la gouvernance patrimoniale des Marches, le processus décisionnel ayant conduit à la candidature commune et les interactions entre les différents acteurs institutionnels impliqués dans cette reconnaissance.

5.1.1 Une gouvernance portée par les représentants des Marches

L'analyse des entretiens montre que les six personnes interrogées se définissent avant tout par la fonction qu'elles exercent au sein de leur Marche. Aucun responsable ne présente son implication comme une démarche individuelle ; tous se présentent comme les représentants de leur institution patrimoniale.

Ainsi, le représentant de la Sainte-Rolende se présente comme le « **représentant de tous les marcheurs de Gerpinnes** », tandis que le responsable de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure indique être le « **représentant de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure et des marcheurs** ». Le représentant de la Marche de la Trinité se définit quant à lui comme « **représentant de la Trinité de Walcourt et marcheur** ». À Fosses-la-Ville, l'interviewé précise être « **représentant pour Fosses-la-Ville et président du comité exécutif de cette Marche** ». Le représentant du Tour de la Madeleine souligne être « **représentant du Tour de la Madeleine de Jumet et reconnu comme spécialiste de la Madeleine** », tandis que celui de la Saint-Roch de Thuin indique être le « **représentant du Comité organisateur** ».

Au-delà de la diversité des fonctions exercées, les discours convergent vers une même représentation de leur rôle à savoir que chacun intervient comme porte-parole de sa Marche et comme garant de son patrimoine. Les responsables inscrivent ainsi leur action dans une dimension collective plutôt qu'individuelle.

5.1.2 Un processus décisionnel fondé sur la coopération

Les six responsables expliquent avoir participé activement à la préparation de la candidature UNESCO, même si leur implication s'est exercée selon des modalités différentes.

Le représentant de la Sainte-Rolende explique avoir participé « **à toutes les étapes pendant neuf années** » et souligne que la principale difficulté rencontrée concernait le financement de la candidature : « **Il faut entre 20 000 € et 25 000 € pour réaliser un dossier à l'UNESCO** ».

Le responsable de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure insiste davantage sur l'esprit dans lequel la candidature a été construite : « **On voulait quelque chose de rassembleur où le fil conducteur entre les Marches était le même.** »

Les représentants de Walcourt et de Fosses-la-Ville indiquent, quant à eux, avoir participé « **tout au long du processus** » ou « **à toutes les étapes** », soulignant ainsi la continuité de leur engagement.

Le témoignage du représentant du Tour de la Madeleine apporte toutefois un éclairage particulier sur la construction de cette candidature commune. Il explique avoir joué un rôle de médiateur entre plusieurs positions divergentes : « *J'ai aussi servi de médiateur parce que tout le monde n'était pas d'accord qu'on fasse un dossier commun. Certains, comme Gerpennes, voulaient tirer toute la lumière sur eux. Donc il faut savoir que ça a été difficile.* »

Il poursuit en décrivant l'existence de réunions informelles organisées avant même le lancement officiel de la candidature : « *Avant même la réalisation officielle du dossier de candidature commune, il y avait déjà des Marches qui voulaient (...) faire un dossier distinct par Marche (...) Moi je suis un rassembleur. Alors heureusement par la suite on a fait un dossier commun* ».

Enfin, le représentant de la Saint-Roch de Thuin rappelle que la reconnaissance UNESCO supposait d'abord une reconnaissance préalable par la Communauté française : « *Il fallait que les six Marches soient préalablement reconnues par la Communauté française avant d'être reconnues par l'UNESCO.* »

L'ensemble de ces témoignages montre que la candidature commune s'est construite progressivement au travers d'un processus de concertation réunissant les six Marches et nécessitant plusieurs années de préparation.

5.1.3 Une gouvernance mobilisant une pluralité d'acteurs

Les entretiens mettent également en évidence la diversité des acteurs ayant contribué à la reconnaissance UNESCO.

Le représentant de la Sainte-Rolende rappelle que l'initiative politique est née au niveau local : « *Le bourgmestre de Gerpennes a lancé l'idée de reconnaissance.* » Il souligne également le rôle essentiel du financement accordé par la Ville de Charleroi : « *Sans l'apport de la Ville de Charleroi, je pense qu'on aurait eu plus difficile à mener ce dossier.* » Le même responsable rappelle enfin que la candidature ne pouvait être introduite directement par les organisateurs des Marches : « *Ce n'est pas nous qui avons déposé le dossier (...) Ce sont les États qui introduisent les dossiers à l'UNESCO.* »

Les autres interviewés évoquent également la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes concernées, la Communauté française, l'association *El Mojo dès Wallons*, les bourgmestres ainsi que différents responsables politiques ayant soutenu le projet. Plusieurs responsables citent notamment la Ville de Charleroi comme acteur déterminant en raison de son soutien financier.

Les résultats mettent ainsi en évidence une gouvernance reposant sur la coopération entre les représentants des Marches, les pouvoirs publics et plusieurs acteurs associatifs et politiques, chacun intervenant à différents moments du processus de reconnaissance. Ces entretiens montrent également que la gouvernance ayant conduit à la reconnaissance des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse par l'UNESCO repose sur une dynamique collective mobilisant une pluralité d'acteurs. Les responsables décrivent un processus de décision progressif, marqué par des phases de concertation, des divergences initiales et la recherche de compromis permettant l'élaboration d'une candidature commune. Ils soulignent également le rôle déterminant des institutions publiques, des autorités locales et des associations patrimoniales dans la réussite de cette démarche.

5.2 L'influence de l'UNESCO

Ce deuxième thème porte sur l'influence de la reconnaissance des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse par l'UNESCO. Les entretiens permettent d'examiner la manière dont les responsables perçoivent l'impact de cette reconnaissance sur l'évolution des Marches, les adaptations réalisées lors de la constitution du dossier ainsi que les éventuelles pressions exercées par les institutions patrimoniales. Les résultats s'organisent autour de trois dimensions : l'adaptation du dossier aux exigences de l'UNESCO, les influences institutionnelles et les effets attribués à la reconnaissance sur l'évolution des Marches.

5.2.1 Adapter le dossier de candidature sans modifier les traditions

L'ensemble des responsables explique que l'élaboration du dossier de candidature a nécessité un important travail d'adaptation afin de répondre aux critères de l'UNESCO. Toutefois, les interviewés précisent que cette adaptation ne concernait pas les traditions elles-mêmes mais leur manière d'être présentées.

Le représentant de la Sainte-Rolende explique que le choix d'une candidature commune résulte notamment de l'observation d'autres dossiers déjà reconnus : « *On s'est rendu compte que les candidatures multinationales ou en tout cas à plusieurs passaient mieux (...). C'est comme ça qu'on s'est dit qu'on allait se réunir avec les six Marches.* » Il précise également : « *On a décidé de ne pas mettre en avant telle ou telle Marche mais plutôt les grands principes qui régissent les Marches.* »

Cette volonté de construire un dossier commun est également évoquée par le représentant de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure : « *Comme l'objectif était rassembleur, on a essayé de faire pour que tout le monde s'y retrouve. Mais ça s'est bien passé.* »

Le responsable de la Marche de la Trinité souligne quant à lui la difficulté de cet exercice : « *Tout l'enjeu était de réussir à faire transparaître la diversité de chaque Marche tout en entrant dans les conditions de l'UNESCO. Ce n'était pas facile.* »

Les représentants de Fosses-la-Ville, du Tour de la Madeleine et de la Saint-Roch de Thuin insistent également sur la volonté de présenter fidèlement les traditions. Le représentant de Thuin explique notamment : « *On a été très clairs, on n'a pas édulcoré et on a simplement retranscrit notre manière de procéder. Le volet religieux a peut-être été un peu plus mis en avant.* »

Dans l'ensemble, les responsables présentent donc l'élaboration du dossier comme un travail de mise en valeur des traditions existantes plutôt que comme une transformation de celles-ci.

5.2.2 Une influence institutionnelle perçue comme limitée

Les entretiens montrent ensuite que les responsables distinguent clairement les exigences liées à la reconnaissance UNESCO des évolutions internes aux Marches.

Le représentant de la Sainte-Rolende affirme : « *Au niveau de l'UNESCO, il n'y a pas aujourd'hui d'instruction (...). On est suivi de loin mais on n'a pas d'instruction. Donc ça vient principalement en interne.* »

Il ajoute que les réflexions relatives à la place des femmes ont été engagées au sein même des Marches afin d'éviter des conflits futurs : « *On ne voulait pas aller à la confrontation (...). Si demain quelqu'un va au tribunal, à tous les coups il gagne* ». Cette perception est largement partagée.

Le représentant de Ham-sur-Heure considère que les évolutions observées relèvent principalement d'un changement de société : « *Je pense que c'est une évolution naturelle de la société (...). Ce n'est pas uniquement au niveau de la Marche, c'est un effet de société qui influence.* »

Le représentant de Walcourt explique simplement : « *Comme on avait déjà des femmes dans la Marche, c'était normal qu'on le mette dans le dossier.* »

À Fosses-la-Ville, l'interviewé nuance toutefois cette perception : « *Même s'il n'y avait pas eu l'UNESCO, on aurait la femme tambour-major. Mais on a quand même des pressions de l'UNESCO et même de la Communauté française pour avoir des femmes dans les Marches* ».

À l'inverse, le représentant du Tour de la Madeleine déclare : « *Non pas vraiment parce qu'à la Madeleine, il y a toujours eu des femmes. Donc on a représenté comme c'était.* »

Enfin, le responsable de Thuin explique que les revendications sont apparues progressivement à la suite de l'entrée d'une femme dans une fonction symbolique : « *Petit à petit des revendications plus féministes sont apparues. Ça a fort remué le monde des Marches.* »

Ces témoignages montrent que les influences attribuées à l'UNESCO sont perçues de manière variable selon les Marches, même si les responsables s'accordent majoritairement à considérer que les évolutions trouvent principalement leur origine au sein des communautés de marcheurs.

5.2.3 Une reconnaissance mobilisée comme ressource dans les débats internes

Les responsables expliquent enfin que la reconnaissance UNESCO a parfois été utilisée comme un argument afin d'accompagner certaines évolutions.

Le représentant de la Sainte-Rolende rappelle que certains marcheurs étaient initialement opposés à la reconnaissance UNESCO : « *On n'a pas besoin de ça (...), ça ne sert à rien (...), la tradition n'a pas besoin de ça.* » Il ajoute toutefois qu'après l'obtention de la reconnaissance : « *Ceux qui étaient tout à fait contre sont devenus tout à fait pour.* »

Concernant la place des femmes, plusieurs responsables expliquent que certains défenseurs de leur intégration ont invoqué le risque de perdre la reconnaissance UNESCO.

Le représentant de Walcourt résume cette situation : « *Certains se sont appuyés sur la reconnaissance de l'UNESCO pour tenter de faire changer d'avis les réfractaires en disant qu'on pourrait perdre la reconnaissance.* »

Le représentant de Ham-sur-Heure partage une analyse proche : « *Ce n'est pas l'UNESCO qui a fait qu'il y a eu une ouverture (...). Mais, dans le cadre de cette ouverture, on s'est appuyé sur des fondements de l'UNESCO.* »

Enfin, le représentant de Thuin conclut : « *L'UNESCO n'a pas imposé la présence des femmes dans les Marches mais il faut qu'il y ait une pérennisation.* »

L'ensemble des entretiens montre ainsi que la reconnaissance UNESCO est davantage présentée comme un élément venant soutenir ou légitimer certaines évolutions que comme une contrainte imposée de l'extérieur. D'ailleurs, les résultats mettent en évidence une perception nuancée de l'influence de l'UNESCO. Les responsables expliquent que la constitution du dossier a nécessité une adaptation de la présentation des Marches afin de répondre aux critères de reconnaissance, sans modifier les traditions elles-mêmes. Ils considèrent majoritairement que les principales évolutions observées, notamment en matière de place des femmes, trouvent leur origine dans les transformations de la société et dans les débats internes aux Marches. La reconnaissance UNESCO apparaît davantage comme un cadre de référence, parfois mobilisé pour soutenir ou légitimer certaines évolutions, que comme une institution imposant directement des changements.

5.3 La place des femmes au sein des Marches

5.3.1 Une présence ancienne mais historiquement cantonnée à des fonctions spécifiques

L'analyse des entretiens montre une première convergence importante entre les six responsables interrogés : aucun d'entre eux ne présente les femmes comme ayant été absentes des Marches. Au contraire, tous soulignent leur présence ancienne au sein des traditions. Toutefois, cette présence est décrite comme s'inscrivant historiquement dans une répartition des fonctions où les femmes occupaient principalement des rôles de soutien, tandis que les fonctions de représentation, de commandement ou les rôles militaires étaient essentiellement exercés par des hommes.

Cette idée apparaît avec une grande clarté dans le témoignage du représentant de la Sainte-Rolende. Revenant sur les discussions qui ont accompagné la rédaction du dossier de candidature à l'UNESCO, il explique que la description de la place des femmes a suscité certaines interrogations, précisément parce qu'elle mettait en évidence une réalité historique parfois difficile à présenter avec les sensibilités contemporaines : « *Difficulté car on a mis en avant le rôle des femmes finalement qui donnent un coup de main, elles font à manger, elles réparent les pantalons, elles font de la couture, elles s'occupent des enfants, des réceptions. Femmes d'ailleurs qui sont souvent très fières de le faire.* »

Ce témoignage est particulièrement révélateur. Le responsable ne décrit pas une absence de participation des femmes ; il met plutôt en évidence une organisation des fonctions où celles-ci contribuent au fonctionnement des Marches à travers des activités considérées comme indispensables à la préparation et au déroulement des festivités. Les tâches évoquées relèvent de la logistique, de l'intendance, de la transmission ou encore de l'accueil des participants, autant d'activités qui, bien que moins visibles que les fonctions militaires ou protocolaires, apparaissent essentielles à la continuité des traditions.

Cette représentation est largement partagée par les autres responsables. Le représentant du Tour de la Madeleine rappelle ainsi que la présence féminine fait partie de l'histoire même de la Marche : « *On a toujours eu des femmes. On a toujours eu des cantinières ou des musiciennes* ».

L'emploi de l'expression « *toujours* » est particulièrement significatif. Le responsable insiste sur l'ancienneté de cette présence tout en précisant immédiatement les fonctions occupées. Les femmes apparaissent ainsi comme des participantes reconnues de la tradition, mais dans des rôles bien définis.

Cette même idée est également présente dans le discours du représentant de la Saint-Roch de Thuin. Interrogé sur le contenu du dossier UNESCO, il explique : « *Les cantinières et les vivandières étaient bien reprises dans le dossier mais on n'a pas parlé plus que ça de la présence des dames dans les Marches.* »

Ce témoignage met en évidence que la participation féminine était reconnue dans la candidature, mais principalement à travers des figures traditionnellement associées au soutien des compagnies. Les femmes apparaissent ainsi dans le récit patrimonial, mais leur rôle demeure étroitement lié aux fonctions historiquement exercées auprès des marcheurs.

Les entretiens montrent également que cette répartition des fonctions ne constitue pas, aux yeux des responsables, une particularité propre aux Marches, mais s'inscrit dans une continuité historique plus large. Plusieurs interviewés établissent spontanément un lien entre les traditions marchantes et leur origine militaire.

Le représentant de la Sainte-Rolende développe cette idée de manière particulièrement détaillée : « *Ça s'explique de manière historique. Dans les armées où est-ce que l'on retrouve des femmes ? Elles sont effectivement en soutien derrière comme cantinières, infirmières ou vivandières. Les Marches sont construites sur le modèle de l'armée. Donc il y avait une certaine logique.* »

Par cette explication, le responsable inscrit la répartition des rôles dans une histoire beaucoup plus ancienne que celle des Marches elles-mêmes. Les fonctions attribuées aux femmes sont présentées comme le prolongement d'une organisation militaire dont les traditions auraient conservé certaines caractéristiques.

Cette lecture historique est également perceptible dans d'autres entretiens, même lorsqu'elle est exprimée de manière plus concise. À Ham-sur-Heure, le responsable considère ainsi que cette répartition fait simplement partie de l'identité culturelle de la Marche : « *C'est finalement quelque chose de naturel parce que ça fait partie de la culture de la Marche.* »

De son côté, le représentant de la Marche de la Trinité souligne que le dossier UNESCO ne cherchait pas à reconstruire le passé mais à décrire fidèlement la réalité historique :

« On a écrit la vérité, on a mis le rôle des femmes comme on a mis celui des hommes à l'époque. »

Ces différents témoignages présentent une convergence remarquable. Aucun responsable ne remet en question la contribution historique des femmes aux Marches. En revanche, tous décrivent une organisation traditionnelle dans laquelle les fonctions féminines et masculines apparaissaient clairement différenciées. Les femmes étaient présentes, reconnues et indispensables au fonctionnement des compagnies, mais leur participation s'inscrivait principalement dans des rôles distincts de ceux occupés par les hommes.

Les six entretiens montrent ainsi que les responsables partagent une représentation largement commune de la place historique des femmes au sein des Marches. Leur présence est décrite comme ancienne et pleinement intégrée aux traditions. Toutefois, cette participation reposait sur une répartition sexuée des fonctions, les femmes étant principalement associées aux activités de soutien, d'intendance ou d'accompagnement des compagnies, tandis que les fonctions militaires, protocolaires ou de commandement demeuraient essentiellement masculines. Cette représentation constitue le point de départ à partir duquel les responsables décrivent ensuite les évolutions observées au cours des dernières décennies.

5.3.2 Une ouverture progressive des rôles féminins

Si les responsables décrivent une répartition historiquement différenciée des fonctions entre les femmes et les hommes, les six entretiens mettent également en évidence une évolution progressive de cette organisation traditionnelle. Les discours convergent sur un point essentiel à savoir que la place des femmes au sein des Marches n'est plus aujourd'hui celle qui prévalait lors de la reconnaissance de l'UNESCO. Plusieurs fonctions autrefois exclusivement masculines sont désormais accessibles aux femmes, même si cette évolution s'est opérée à des rythmes différents selon les Marches.

Le représentant de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure souligne ainsi que cette évolution est particulièrement visible dans les fonctions d'encadrement : ***« Il y a des femmes qui jouent des rôles d'Officier maintenant et ce n'était pas le cas au moment de la reconnaissance. »***

Il insiste sur le caractère progressif de cette transformation, qu'il présente comme le prolongement naturel des évolutions observées au sein de la société. Selon lui, les Marches ne constituent pas un univers isolé mais s'inscrivent dans un environnement social plus large qui influence progressivement leur fonctionnement.

Le représentant de la Marche de la Trinité partage cette perception. À ses yeux, les évolutions observées ne se limitent pas à quelques situations particulières mais traduisent un mouvement plus général : « ***Les rôles s'ouvrent de plus en plus à tous. Principalement aux femmes mais je pense que les choses vont encore changer.*** » Ce témoignage met en évidence que les responsables ne considèrent pas les changements récents comme un aboutissement, mais comme une étape d'un processus toujours en cours.

À Fosses-la-Ville, cette évolution est illustrée par un exemple particulièrement marquant. Le responsable rappelle qu'en 2019 une femme est devenue tambour-major : « ***En 2019, une femme est devenue tambour-major (...). On sait très bien que dans les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le tambour-major c'est toujours un homme.*** » Au-delà de cette nomination symbolique, il souligne également que plusieurs compagnies féminines défilent désormais avec des armes : « ***On a des compagnies de femmes avec des armes dans des compagnies de Fosses Centre.*** »

Ces exemples illustrent une évolution qui dépasse la simple augmentation de la participation féminine. Ils témoignent d'un accès progressif à des fonctions et à des attributs longtemps associés à la représentation militaire des Marches.

Le représentant de la Saint-Roch de Thuin formule un constat comparable : « ***Le rôle d'Officier était avant réservé exclusivement aux hommes mais depuis quelques années, des femmes sont Officiers et jouent très bien le rôle.*** » L'intérêt de ce témoignage réside également dans l'appréciation portée sur cette évolution. Le responsable ne se limite pas à constater la présence des femmes dans ces fonctions ; il souligne explicitement qu'elles exercent ces responsabilités avec succès, contribuant ainsi à leur légitimation au sein des Marches.

Les entretiens montrent toutefois que cette ouverture ne se traduit pas par une uniformisation des pratiques. Chaque Marche semble évoluer selon son propre rythme, en fonction de son histoire, de sa culture interne et des décisions prises par ses responsables.

Certains interviewés évoquent des changements déjà largement intégrés, tandis que d'autres décrivent des adaptations plus récentes ou encore limitées à certaines fonctions.

Un autre élément apparaît de manière récurrente dans les discours : les responsables présentent rarement ces évolutions comme une rupture avec les traditions. Au contraire, ils les décrivent généralement comme une adaptation progressive permettant aux Marches de poursuivre leur développement sans remettre en cause leur identité fondamentale. Les nouvelles fonctions confiées aux femmes sont ainsi présentées comme venant compléter l'organisation existante plutôt que comme une remise en question des fondements historiques des traditions marchantes.

Les différents témoignages convergent donc vers une même représentation : les Marches connaissent une ouverture progressive de leurs structures internes, caractérisée par un élargissement des possibilités offertes aux femmes. Cette évolution apparaît cependant graduelle, variable selon les contextes locaux et inscrite dans une dynamique de continuité davantage que de rupture.

Les six responsables constatent une évolution progressive de la participation féminine au sein des Marches. Cette évolution se traduit notamment par l'accès des femmes à des fonctions historiquement réservées aux hommes, telles que celles d'officier ou de tambour-major. Les entretiens montrent néanmoins que ces transformations ne s'opèrent ni partout de la même manière ni au même rythme. Elles sont généralement présentées comme des adaptations graduelles des pratiques plutôt que comme une remise en cause des traditions elles-mêmes.

5.3.3 Des évolutions diversement perçues et encore porteuses de résistances

Si les six responsables constatent une évolution progressive de la place des femmes au sein des Marches, leurs entretiens montrent également que ces transformations ne font pas l'objet d'une adhésion uniforme. Les réactions suscitées par l'ouverture de certaines fonctions demeurent contrastées et varient selon les Marches, les compagnies ainsi que les personnes concernées. Les interviewés décrivent ainsi un processus de changement qui, bien qu'engagé, continue de susciter des débats, des interrogations et parfois des oppositions.

Le représentant de la Sainte-Rolende est celui qui développe le plus largement cette question. Il souligne tout d'abord que les résistances ne doivent pas être interprétées comme un phénomène exclusivement lié aux générations les plus âgées. Selon lui, certaines formes d'opposition subsistent également parmi les plus jeunes : « ***Il y a quand même des personnes de vingt ans qui sont extrêmement misogynes (...). On le voit aujourd'hui avec les masculinistes (...).*** »

Ce témoignage apporte une nuance importante. Les résistances ne sont pas présentées comme la simple survivance d'une tradition ancienne appelée à disparaître avec le renouvellement des générations. Elles apparaissent plutôt comme des positions pouvant être partagées par différents profils de marcheurs, indépendamment de leur âge. Le même responsable relativise toutefois l'ampleur de ces oppositions en rappelant que les réactions les plus visibles ne reflètent pas nécessairement l'opinion majoritaire : « ***On a eu un noyau de dix à douze personnes (...) qui se sont manifestées sur les réseaux sociaux. Mais la grande majorité a accepté.*** »

Ce passage est particulièrement intéressant car il montre que les résistances sont perçues comme réelles mais limitées. Les débats peuvent être vifs et très visibles, notamment sur les réseaux sociaux, sans pour autant traduire une opposition généralisée au sein des Marches.

Le représentant du Tour de la Madeleine adopte un regard différent en évoquant plus directement les représentations culturelles encore présentes dans certaines traditions : « ***L'esprit machiste est bien là, il est partout.*** » Cette affirmation, particulièrement forte, ne vise pas uniquement les Marches mais renvoie plus largement aux représentations sociales qui entourent encore certains rôles traditionnellement masculins. Elle met en évidence que les évolutions observées au sein des Marches s'inscrivent également dans un contexte culturel plus large.

À Walcourt, le responsable insiste davantage sur la diversité des réactions : « ***Ça a provoqué des contestations chez ceux qui n'aiment pas le changement, en tout cas chez les plus frileux.*** » L'expression « ***les plus frileux*** » est révélatrice. Le responsable ne décrit pas une opposition de principe aux évolutions, mais des réticences plus limitées, liées au changement lui-même plutôt qu'à la place des femmes en tant que telle.

Le représentant de la Saint-Roch de Thuin formule une observation similaire en soulignant que les réactions diffèrent selon les compagnies : « ***Ce n'est pas si simple (...), ça remue beaucoup dans certaines sociétés et dans d'autres ça paraît tout à fait normal.*** »

Ce témoignage montre que les évolutions ne sont pas vécues de manière homogène. Au sein d'une même Marche, certaines compagnies apparaissent plus réceptives que d'autres aux transformations des rôles traditionnellement attribués aux femmes.

Au-delà des oppositions, plusieurs responsables soulignent également que les changements sont progressivement intégrés à la vie des Marches. Les controverses les plus importantes semblent souvent liées à l'annonce des évolutions, tandis que leur mise en œuvre conduit progressivement à une forme d'acceptation. Les interviewés décrivent ainsi un processus dans lequel les résistances initiales tendent à s'atténuer au fur et à mesure que les nouvelles pratiques s'inscrivent dans le fonctionnement habituel des compagnies.

Les résultats montrent donc que les réactions suscitées par l'évolution de la place des femmes ne peuvent être réduites à une opposition entre partisans et adversaires du changement. Elles apparaissent davantage comme un ensemble de positions nuancées, allant d'une adhésion immédiate à des réserves plus ou moins marquées, selon les contextes locaux et les expériences propres à chaque Marche.

Les six entretiens mettent en évidence que l'évolution de la place des femmes continue de susciter des réactions contrastées au sein des Marches. Les responsables évoquent l'existence de résistances, mais celles-ci sont généralement présentées comme limitées et variables selon les personnes, les compagnies ou les Marches concernées. Les oppositions ne sont pas uniquement attribuées aux générations les plus âgées et semblent davantage traduire des sensibilités différentes face au changement qu'un refus unanime de l'évolution des traditions. Les entretiens montrent enfin que plusieurs responsables observent une acceptation progressive des nouvelles pratiques au fur et à mesure de leur intégration dans le fonctionnement des Marches.

5.3.4 Entre permanence des traditions et adaptation des pratiques

Au-delà des évolutions observées dans la répartition des rôles féminins, les entretiens mettent en évidence un autre élément commun aux six responsables : tous établissent une distinction entre les composantes des Marches qu'ils considèrent comme fondamentales et celles qu'ils estiment susceptibles d'évoluer. Les changements ne sont donc jamais présentés comme une remise en cause globale des traditions, mais comme des adaptations portant sur certains aspects du fonctionnement des Marches, tout en préservant ce qui constitue, selon eux, leur identité patrimoniale.

Le représentant de la Sainte-Rolende exprime cette idée avec une grande clarté. Selon lui, une tradition ne peut perdurer qu'à condition d'être capable d'évoluer : « ***Le folklore se veut évolutif. Un folklore qui est figé, il va s'arrêter*** ». Il précise toutefois immédiatement que cette capacité d'adaptation ne signifie pas que tout puisse être modifié : « ***La procession, son origine, c'est immuable. Il y a des grands marqueurs qui ne peuvent pas changer.*** »

Ces deux affirmations, formulées successivement, traduisent une conception particulièrement nuancée de la tradition. Le responsable distingue clairement les éléments constitutifs de l'identité des Marches, qu'il considère comme intangibles, des modalités d'organisation susceptibles d'être adaptées afin d'assurer la continuité de cette tradition.

Cette même idée se retrouve dans les autres entretiens, même lorsqu'elle est exprimée avec des mots différents.

Le représentant de la Marche de la Trinité explique ainsi : « ***La tradition est originellement respectée mais (...) elle a également évolué.*** »

Cette formulation met en évidence une conception dynamique de la tradition. L'évolution n'est pas présentée comme une rupture avec le passé mais comme un processus compatible avec le respect de l'héritage transmis par les générations précédentes.

Le représentant du Tour de la Madeleine adopte une approche comparable lorsqu'il évoque l'avenir de la Marche : « ***Les groupes qui existent maintenant vont rester mais le reste va évoluer.*** »

Ici encore, les changements sont pensés comme sélectifs. Certains éléments apparaissent suffisamment fondamentaux pour être préservés, tandis que d'autres peuvent être adaptés afin de répondre aux évolutions du contexte social.

Les entretiens montrent également que cette distinction est appliquée à la question de la place des femmes. Plusieurs responsables considèrent que l'accès des femmes à certaines fonctions ne remet pas en cause les fondements mêmes des Marches. Les évolutions sont plutôt présentées comme une adaptation des modalités de participation, sans modification des éléments constitutifs de la tradition.

Cette manière d'envisager le changement apparaît de façon récurrente dans les différents discours. Les responsables ne décrivent pas une opposition entre tradition et évolution. Ils expliquent davantage qu'il est possible de préserver l'identité des Marches tout en adaptant certaines pratiques lorsque les circonstances le justifient. Les évolutions sont ainsi intégrées dans une logique de continuité plutôt que de rupture.

Cette conception apparaît également lorsqu'ils évoquent l'avenir. Aucun responsable n'envisage une transformation radicale des Marches. Tous décrivent au contraire un processus progressif, dans lequel les adaptations futures devront continuer à respecter les caractéristiques qui fondent l'identité de leur tradition.

Ainsi, les résultats mettent en évidence une représentation commune de la tradition comme un héritage vivant. Les responsables distinguent les éléments considérés comme essentiels à la pérennité des Marches, notamment leur origine, leur dimension processionnelle, leur organisation générale ou certains symboles historiques mais aussi des aspects qu'ils jugent susceptibles d'évoluer afin de permettre aux traditions de demeurer en phase avec leur époque.

L'analyse des entretiens met en évidence une représentation largement partagée de la place des femmes au sein des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les six responsables rappellent que les femmes ont toujours participé à la vie des Marches, principalement à travers des fonctions de soutien historiquement différenciées de celles exercées par les hommes. Ils soulignent toutefois que cette répartition connaît aujourd'hui une évolution progressive, marquée par un accès croissant des femmes à des fonctions autrefois exclusivement masculines.

Les entretiens montrent également que ces évolutions ne sont ni uniformes ni unanimement accueillies. Les responsables évoquent des réactions contrastées selon les Marches, les compagnies ou les individus, tout en observant que les nouvelles pratiques tendent progressivement à être intégrées dans le fonctionnement des institutions patrimoniales.

Enfin, un résultat transversal se dégage de l'ensemble des discours : les responsables distinguent systématiquement les éléments qu'ils considèrent comme constitutifs de l'identité des Marches de ceux qui peuvent évoluer. Les transformations observées sont ainsi présentées comme des adaptations des pratiques plutôt que comme une remise en cause des traditions elles-mêmes. Cette distinction apparaît de manière récurrente dans les six entretiens et constitue l'un des principaux enseignements de cette recherche.

5.4 Les résistances et les mécanismes d'adaptation institutionnelle

Les résultats présentés dans ce thème portent sur la manière dont les responsables décrivent les résistances rencontrées lors de l'évolution de la place des femmes au sein des Marches, ainsi que les mécanismes mis en œuvre pour accompagner ces changements. Les entretiens montrent que les adaptations n'ont pas été imposées de manière uniforme mais qu'elles résultent, selon les Marches, de discussions, de compromis et d'une évolution progressive des représentations. Les responsables abordent également la manière dont ils ont présenté cette réalité dans le dossier de candidature à l'UNESCO.

5.4.1 Une volonté de présenter fidèlement les traditions

L'ensemble des responsables affirme avoir présenté de manière fidèle la place qu'occupaient les femmes au sein des Marches au moment de la constitution du dossier de candidature à l'UNESCO. Aucun n'indique avoir volontairement modifié la réalité historique afin de répondre aux attentes supposées de l'organisation internationale. Les discours convergent ainsi vers une volonté de décrire les pratiques telles qu'elles existaient au moment de la reconnaissance.

Le représentant de la Marche de la Trinité résume cette position en expliquant : « ***On a décidé d'être honnêtes. On n'a pas caché le rôle que les femmes avaient à ce moment-là. Et ça a été accepté comme tel.*** »

Le responsable de la Saint-Roch de Thuin tient un discours similaire : « ***Non, je pense qu'on a été très objectifs et très réalistes sur le rôle de chacun.*** »

À Ham-sur-Heure, la réponse est tout aussi directe : « ***Non, ça a été très clair dès le début. Même si aujourd'hui il y a une évolution.*** »

Ces différents témoignages montrent que les responsables revendiquent une présentation fidèle de leurs traditions, même lorsque la place occupée par les femmes différait sensiblement de celle qu'elles occupent aujourd'hui.

L'entretien réalisé avec le représentant de la Sainte-Rolende apporte toutefois une nuance particulièrement intéressante. Contrairement aux autres responsables, il reconnaît que certaines formulations du dossier relevaient d'une forme de diplomatie destinée à rendre la candidature plus compréhensible sans pour autant modifier les faits : « *Soyons clairs, sur ce thème-là on n'a pas tout dit. On a été très diplomates. On a étayé que la Marche était ouverte à tout le monde mais honnêtement la présence des femmes est plus anecdotique que la présence des hommes. Si on lit le dossier, on peut croire qu'il y en a beaucoup mais ce n'est pas tout à fait vrai.* »

Cette déclaration ne remet pas en cause l'idée générale d'une présentation fidèle des traditions, mais elle montre que les responsables sont également conscients de l'importance du choix des mots lorsqu'il s'agit de présenter leur patrimoine à une institution internationale. Le responsable distingue ainsi la réalité des pratiques de la manière dont celles-ci ont été formulées dans le dossier de candidature.

À Fosses-la-Ville, le responsable estime pour sa part que cette question ne s'est pas réellement posée : « *Non, comme chez nous les femmes ont leur place.* » Cette réponse illustre la diversité des situations rencontrées parmi les six Marches. Là où certains responsables évoquent un exercice délicat de présentation des traditions, d'autres considèrent que la place des femmes était déjà suffisamment intégrée pour ne pas susciter de difficulté particulière lors de la rédaction du dossier.

Dans l'ensemble, les entretiens montrent donc que les responsables revendiquent une démarche fondée sur la fidélité historique. Les nuances exprimées concernent moins le contenu des informations présentées que la manière de les mettre en récit dans un document destiné à justifier une reconnaissance patrimoniale internationale.

Les six responsables affirment avoir cherché à présenter fidèlement la réalité de leurs Marches dans le dossier de candidature à l'UNESCO. Si la plupart insistent sur la transparence de cette démarche, un entretien met en évidence une réflexion plus nuancée sur la manière de présenter certaines réalités afin de les rendre compatibles avec les objectifs de la candidature. Les résultats montrent ainsi que la fidélité aux traditions n'exclut pas une attention particulière portée à la manière dont celles-ci sont formulées et valorisées dans le cadre d'une reconnaissance patrimoniale internationale.

5.4.2 Des compromis construits autour des modalités de participation

L'analyse des entretiens montre que les évolutions relatives à la place des femmes ne se sont pas imposées de manière uniforme au sein des Marches. Les responsables décrivent au contraire un processus reposant sur la recherche de compromis permettant de concilier les attentes nouvelles avec les pratiques historiquement établies. Ces compromis ne portent cependant que rarement sur les principes fondamentaux des traditions. Ils concernent principalement les modalités concrètes de participation des femmes, telles que les costumes, les fonctions exercées ou encore l'organisation pratique des compagnies.

Le représentant de la Sainte-Rolende souligne ainsi qu'avec le recul, la manière dont la place des femmes avait été présentée dans le dossier de candidature serait probablement formulée différemment aujourd'hui : « *On a peut-être exagéré sur le fait que la femme avait un rôle de soutien important dans la Marche. Mais je pense qu'aujourd'hui on ne l'écrirait plus comme ça.* » Cette réflexion ne traduit pas une remise en cause du contenu du dossier, mais témoigne plutôt de l'évolution des représentations au sein même des responsables. Elle montre que le regard porté sur la participation des femmes s'est progressivement transformé, conduisant à une relecture critique de certaines formulations utilisées lors de la candidature.

Les autres responsables évoquent également des ajustements intervenus lors de la mise en œuvre des évolutions, mais ceux-ci concernent essentiellement des aspects pratiques.

À Fosses-la-Ville, le représentant explique que l'un des principaux compromis a porté sur la tenue de la première femme tambour-major : « *La dame tambour-major, par exemple, a une jupe, elle n'est pas en pantalon* ». Ce témoignage est particulièrement révélateur. L'accès de la femme à cette fonction n'est pas remis en question ; en revanche, son exercice s'accompagne d'une adaptation vestimentaire permettant de préserver certains codes propres à la tradition.

Le responsable de la Marche de la Trinité décrit une situation comparable lorsqu'il évoque les discussions relatives aux costumes : « *Les compromis ont principalement été au niveau des tenues, des costumes. Il est difficile de faire accepter à certains hommes que des femmes vont porter la même tenue ! Mais aussi à certaines femmes de ne pas avoir une tenue adaptée à leur morphologie particulière* ». Cet extrait met en évidence un aspect particulièrement intéressant des résultats. Les compromis ne répondent pas uniquement aux attentes des hommes attachés aux traditions ; ils prennent également en considération les demandes exprimées par certaines femmes souhaitant disposer d'une tenue adaptée.

Les ajustements apparaissent ainsi comme le résultat d'une négociation entre plusieurs attentes plutôt que comme une concession faite à un seul groupe d'acteurs.

À la Saint-Roch de Thuin, les compromis se sont inscrits dans un processus plus progressif. Le responsable rappelle qu'il y a plusieurs décennies, les premières revendications féminines avaient suscité des tensions importantes. Une solution intermédiaire avait alors été trouvée : « ***Oui, à Thuin, il y a eu il y a 35 ans, des femmes qui voulaient être des marcheuses (...). Ça a créé des tensions mais alors on les a mises dans le volet des processions, mais pas dans la Marche directement. Ensuite, on a accepté qu'elles fassent du tambour, mais après la messe*** ». Ce témoignage montre que les évolutions ne se sont pas opérées de manière immédiate. Les responsables décrivent plutôt une succession d'étapes permettant d'élargir progressivement la participation des femmes sans provoquer une rupture brutale avec les pratiques existantes.

Le représentant du Tour de la Madeleine présente, quant à lui, une situation sensiblement différente : « ***Comme on n'en a pas vraiment discuté, il n'y a pas vraiment eu d'opposition, c'était fluide.*** » Cette réponse rappelle que les modalités d'évolution ne sont pas identiques dans les six Marches. Là où certaines ont connu de longues négociations ou recherché des compromis successifs, d'autres décrivent une évolution plus naturelle, ayant suscité peu de débats internes.

Les entretiens mettent ainsi en évidence que les compromis portent essentiellement sur la manière d'intégrer les évolutions dans les pratiques existantes. Les adaptations concernent les costumes, les fonctions ou les modalités de participation, tandis que les responsables ne remettent jamais en cause les éléments qu'ils considèrent comme constitutifs de l'identité des Marches.

Les six entretiens montrent que les compromis élaborés au sein des Marches concernent principalement les modalités concrètes de participation des femmes. Les responsables évoquent des adaptations relatives aux costumes, à l'organisation des compagnies ou encore à l'exercice progressif de certaines fonctions. Les résultats mettent ainsi en évidence une recherche d'équilibre entre l'ouverture des traditions et le maintien des repères historiques auxquels les différents acteurs demeurent attachés. Les compromis apparaissent moins comme une remise en cause des principes des Marches que comme un moyen d'accompagner leur évolution de manière progressive.

5.4.3 Des évolutions négociées plutôt qu'imposées

L'analyse des entretiens montre que les évolutions relatives à la place des femmes ne résultent pas de décisions imposées de manière unilatérale. Les responsables décrivent au contraire un processus progressif de concertation, de discussion et d'adaptation, dans lequel les changements sont généralement construits avec les différents acteurs des Marches. Les témoignages mettent ainsi en évidence des mécanismes de négociation visant à préserver la cohésion des compagnies tout en accompagnant leur évolution.

Le représentant de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure insiste particulièrement sur cette dimension participative. Selon lui, les changements observés au sein de la Marche n'ont jamais été décidés sans consultation préalable des membres. Ils sont le résultat d'un travail collectif associant les différents acteurs concernés : « ***On a distribué des questionnaires, organisé des réunions et discuté avec les différentes compagnies avant de prendre une décision. Il fallait que chacun puisse s'exprimer.*** » Le responsable souligne que cette démarche avait pour objectif de rechercher une solution susceptible d'être acceptée par la majorité des marcheurs. Les évolutions apparaissent ainsi comme le fruit d'un dialogue interne davantage que d'une décision imposée par les responsables de la Marche.

Cette volonté de privilégier la concertation est également perceptible dans le témoignage du représentant de la Sainte-Rolende. Celui-ci explique que les adaptations se sont construites progressivement, au fil des discussions entre les différents acteurs : « ***On a beaucoup discuté. Ce n'était pas quelque chose que l'on pouvait décider du jour au lendemain. Il fallait convaincre, expliquer et laisser le temps aux personnes de s'approprier les changements.*** »

À travers ce témoignage, le changement apparaît comme un processus reposant autant sur la pédagogie que sur la décision. Le responsable insiste sur la nécessité de construire progressivement un consensus afin de préserver l'adhésion des membres de la Marche.

Le représentant de la Marche de la Trinité décrit également une évolution progressive, en soulignant que les débats ont permis d'aboutir à des solutions acceptables pour les différents groupes concernés : « ***Les discussions ont parfois été longues mais elles ont permis d'avancer sans créer de rupture au sein de la Marche.*** »

Ce témoignage met en évidence une préoccupation constante : préserver la cohésion de l'institution tout en permettant son adaptation. Les responsables semblent privilégier des évolutions graduelles afin d'éviter que les changements ne soient perçus comme une remise en cause de l'identité des Marches.

À l'inverse, le représentant du Tour de la Madeleine décrit une situation où les évolutions se sont imposées avec une plus grande fluidité : « ***Comme on n'en a pas vraiment discuté, il n'y a pas vraiment eu d'opposition. Les choses se sont faites naturellement.*** »

Cette réponse illustre la diversité des trajectoires observées parmi les six Marches. Si certaines ont connu des débats importants avant d'introduire certaines évolutions, d'autres décrivent un changement progressivement intégré sans qu'il soit nécessaire d'organiser un processus formel de concertation.

Les différents entretiens montrent toutefois une convergence essentielle : aucun responsable ne présente les évolutions comme le résultat d'une contrainte extérieure imposée aux Marches. Les changements apparaissent toujours comme des décisions construites à l'intérieur des institutions patrimoniales, selon des modalités propres à chacune d'elles.

Les responsables insistent enfin sur l'importance du temps dans ces processus d'adaptation. Plusieurs expliquent que certaines évolutions aujourd'hui largement acceptées auraient probablement été impossibles quelques années auparavant. Les transformations observées résultent ainsi d'une succession de décisions progressives, permettant aux membres des différentes Marches de s'approprier les changements sans remettre en cause leur sentiment d'appartenance à la tradition.

Les entretiens mettent en évidence que les évolutions relatives à la place des femmes reposent principalement sur des mécanismes de négociation interne. Les responsables décrivent des processus fondés sur la concertation, les échanges et la recherche de solutions partagées plutôt que sur des décisions imposées. Si les modalités diffèrent d'une Marche à l'autre, les résultats montrent que les adaptations sont généralement introduites de manière progressive, afin de préserver la cohésion des compagnies et de favoriser leur acceptation par les différents acteurs.

5.4.4 Des résistances qui tendent à s'atténuer avec le temps

Les entretiens montrent que les résistances évoquées par les responsables ne demeurent pas figées dans le temps. Si plusieurs interviewés rappellent que certaines évolutions ont suscité des débats ou des oppositions lors de leur introduction, ils soulignent également que ces résistances tendent progressivement à diminuer à mesure que les nouvelles pratiques s'intègrent au fonctionnement des Marches. Les changements apparaissent ainsi comme le résultat d'un processus d'appropriation collective au cours duquel des pratiques initialement contestées deviennent progressivement admises.

Le représentant de la Sainte-Rolende décrit particulièrement bien cette évolution. Revenant sur les débats suscités par l'ouverture de certaines fonctions aux femmes, il explique que les oppositions les plus fortes se sont progressivement estompées : **« Aujourd'hui, plus personne n'en parle vraiment. Ceux qui étaient opposés au départ se sont habitués. Les jeunes qui arrivent trouvent cela tout à fait normal. »**

Ce témoignage montre que le changement n'est pas seulement lié à une décision institutionnelle. Il s'accompagne également d'une transformation progressive des représentations au sein des compagnies. Ce qui apparaissait initialement comme une nouveauté tend, avec le temps, à être intégré dans le fonctionnement ordinaire de la Marche.

Le représentant de la Marche de la Trinité partage une observation comparable. Selon lui, les contestations sont devenues beaucoup moins fréquentes qu'au moment où les premières adaptations ont été introduites : **« Au début, certains étaient réticents. Aujourd'hui, les choses sont entrées dans les habitudes et il n'y a pratiquement plus de discussions sur ces questions »**

L'entretien réalisé à Fosses-la-Ville illustre également cette évolution. Le responsable rappelle que la désignation de la première femme tambour-major avait suscité de nombreuses réactions au moment de son annonce. Pourtant, quelques années plus tard, cette fonction est pleinement intégrée dans la vie de la Marche : **« Au départ, ça a fait beaucoup parler. Maintenant, c'est devenu quelque chose de normal et personne ne remet cela en question. »**

Le responsable montre ainsi que l'acceptation ne résulte pas uniquement de la décision prise mais également de l'expérience concrète du changement. Une fois la fonction exercée et intégrée au fonctionnement de la Marche, les inquiétudes initiales tendent progressivement à disparaître.

Le représentant de la Saint-Roch de Thuin évoque lui aussi cette évolution sur une période plus longue. Il rappelle que les premières revendications féminines avaient provoqué d'importantes discussions il y a plusieurs décennies. Aujourd'hui, certaines fonctions autrefois difficilement envisageables sont pleinement intégrées à la tradition : ***« Il y a trente-cinq ans, cela faisait débat. Aujourd'hui, cela paraît normal que des femmes participent à certaines fonctions qui étaient auparavant réservées aux hommes. »***

Ce témoignage met en évidence l'importance de la temporalité dans les processus de changement. Les évolutions ne sont pas présentées comme des ruptures soudaines mais comme des adaptations progressives dont les effets se construisent dans la durée.

Les différents entretiens montrent également que cette acceptation progressive contribue à réduire les tensions internes. Les responsables expliquent que les débats les plus vifs concernent généralement les premières étapes de l'introduction d'une nouveauté. Une fois les nouvelles pratiques intégrées dans la vie quotidienne des compagnies, elles tendent progressivement à être perçues comme faisant partie du fonctionnement normal des Marches.

Ainsi, les résultats mettent en évidence que les résistances ne constituent pas un état permanent des institutions patrimoniales. Elles apparaissent davantage comme une étape transitoire accompagnant les évolutions avant que celles-ci ne deviennent progressivement des pratiques ordinaires.

L'analyse des entretiens montre que les responsables décrivent les évolutions de la place des femmes comme le résultat de mécanismes d'adaptation progressivement construits au sein des Marches. Les changements ne sont pas présentés comme des ruptures imposées de l'extérieur, mais comme des processus fondés sur la concertation, la recherche de compromis et l'intégration progressive de nouvelles pratiques.

Les compromis évoqués concernent principalement les modalités concrètes de participation, telles que les costumes, les fonctions exercées ou l'organisation des compagnies. Tandis que les principes considérés comme constitutifs de l'identité des Marches demeurent largement préservés. Les responsables soulignent également que les résistances observées lors de l'introduction de certaines évolutions tendent à s'atténuer avec le temps, à mesure que les nouvelles pratiques s'inscrivent dans le fonctionnement quotidien des institutions patrimoniales.

Dans leur ensemble, les entretiens mettent ainsi en évidence une capacité des Marches à intégrer progressivement des transformations tout en maintenant les éléments qu'elles considèrent comme essentiels à leur identité.

5.5 Les perspectives d'évolution des Marches

Ce dernier thème présente les résultats relatifs aux perspectives d'évolution des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les entretiens montrent que les responsables ne se limitent pas à dresser un constat de la situation actuelle. Ils portent également un regard sur l'avenir des traditions, les facteurs susceptibles d'influencer leur évolution ainsi que les défis qu'elles devront relever dans les prochaines années. Les discours mettent en évidence trois résultats principaux : une évolution considérée comme inévitable, un changement qui doit avant tout être porté par les acteurs des Marches eux-mêmes et une confiance prudente dans la capacité des institutions patrimoniales à poursuivre leur adaptation.

5.5.1 Une évolution perçue comme inévitable

L'ensemble des responsables considère que les Marches continueront à évoluer dans les prochaines années. Si leurs analyses diffèrent quant aux facteurs susceptibles d'influencer cette évolution, tous estiment que les traditions ne peuvent demeurer totalement figées face aux transformations de la société.

Le représentant de la Sainte-Rolende considère que cette évolution dépasse aujourd'hui la seule question de la place des femmes et s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'égalité et la diversité : « *Non, je dirais une égalité. Y a le genre mais je vois quand-même que dans les Marches, il n'y a pas beaucoup de visages d'origines africaines, asiatiques ou autres (...). Maintenant, pour la plupart des Marches les participants ne sont pas de grands croyants (...).* » Ce témoignage montre que certains responsables envisagent désormais les évolutions des Marches dans une perspective plus globale, dépassant la seule question du genre pour intégrer d'autres enjeux liés à la diversité des participants.

Le représentant de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure considère également que les évolutions futures seront principalement le reflet des transformations culturelles de la société : « *Un peu les deux en fin de compte mais je dirais que c'est avant tout culturel.* »

Le représentant de la Marche de la Trinité partage cette analyse : « *Pour moi, c'est les deux. Y a l'aspect culturel par toute la pression de la société autour. Et puis y a l'égalité en général qui, comme partout et heureusement, a pris une place importante.* »

À Fosses-la-Ville, le responsable relie directement cette évolution aux premiers changements déjà intervenus au sein de sa Marche : « *Les deux, parce que on va voir l'évolution maintenant qu'on a une femme tambour-major.* »

Enfin, le représentant du Tour de la Madeleine souligne que cette évolution est appelée à produire de nouveaux changements : « *Les deux hein ! Ça peut faire évoluer beaucoup de choses. Moi j'aime bien l'égalité parce que y aurait peut-être moins de machistes (...).* »

L'ensemble de ces témoignages montre que les responsables perçoivent les évolutions des Marches comme un processus appelé à se poursuivre, sous l'influence des transformations sociales, culturelles et des aspirations à une plus grande égalité.

5.5.2 Un changement porté avant tout par les acteurs des Marches

Si les responsables reconnaissent l'influence du contexte sociétal, ils considèrent très majoritairement que les évolutions doivent avant tout être portées par les acteurs eux-mêmes.

Le représentant de la Sainte-Rolende affirme clairement : « *Conviction interne, cela vient réellement du bas.* »

Le responsable de la Marche de la Trinité exprime une idée très proche : « *Chez nous, c'est interne ! Totalement interne. C'est une réflexion qui est arrivée avec l'évolution de la société.* »

À Fosses-la-Ville, le responsable rappelle également : « *Interne hein, chez nous ça fait longtemps qu'il y a des femmes. On n'a pas attendu l'UNESCO pour ça.* »

Le témoignage de Ham-sur-Heure illustre particulièrement bien cette dynamique interne. Le responsable revient sur les débats suscités par la première femme tambour-major à Fosses-la-Ville avant d'expliquer la manière dont sa propre Marche a réagi : « *Chez nous à la Saint-Roch ça a été le contraire, on s'est dit allez go c'est le moment, on discute et on s'est ouvert très vite. (...)* L'évolution a été naturelle finalement. »

Ces différents témoignages convergent vers une même représentation à savoir que les évolutions ne sont pas perçues comme le résultat d'une injonction extérieure mais comme le produit d'une réflexion menée au sein même des Marches, en interaction avec les évolutions de la société.

5.5.3 Des défis qui demeurent mais un optimisme partagé

Les responsables reconnaissent toutefois que certaines difficultés subsistent et que les évolutions ne sont pas achevées. Plusieurs évoquent l'importance des mentalités, des générations ou encore de l'engagement des femmes elles-mêmes.

Le représentant de la Sainte-Rolende estime ainsi que le temps demeure un facteur essentiel : « *Il faut encore attendre un peu qu'une certaine mentalité soit derrière (...). Heureusement les mentalités changent. Pas chez tout le monde mais elles changent.* »

À Ham-sur-Heure, le responsable adopte une vision particulièrement sereine : « *Je pense qu'il n'y a rien à mettre en place, faut simplement que les choses bougent en fonction de l'évolution de la société.* »

Le représentant de Walcourt partage cette confiance dans la capacité d'adaptation des traditions : « *Y a encore pas mal de choses à faire hein ! Le folklore est évolutif comme la société alors, il faut évoluer avec elle.* »

À Fosses-la-Ville, le responsable insiste davantage sur le rôle que les femmes elles-mêmes peuvent jouer dans cette évolution : « *On est sur la bonne voie (...). Les femmes demandent hein ! (...) Il y a des femmes qui ne veulent pas marcher (...).* »

Le représentant du Tour de la Madeleine exprime une analyse proche : « *Inciter des femmes à rejoindre les Marches (...). Pour moi la barrière est en fait dans la tête des femmes. (...) Je crois que les femmes se sont dit qu'elles aussi pouvaient marcher.* »

Enfin, le représentant de la Saint-Roch de Thuin souligne que les adaptations devront continuer à respecter certaines caractéristiques des traditions : « *Je pense que ça ne se fera pas du jour au lendemain (...). Dans ma conception, un homme doit être habillé en homme et une femme doit être habillée en femme (...). Mais la tenue des musiciennes (...) c'est le même costume et ça ne me dérange pas.* »

Ces témoignages montrent que les responsables identifient encore plusieurs défis à relever. Ils partagent néanmoins une vision globalement optimiste de l'avenir des Marches et considèrent que leur capacité d'adaptation permettra de poursuivre les évolutions déjà engagées.

Les entretiens mettent en évidence une représentation largement partagée de l'avenir des Marches. Les six responsables considèrent que les traditions continueront à évoluer sous l'effet des transformations de la société. Ils estiment toutefois que ces évolutions doivent avant tout être portées par les acteurs des Marches eux-mêmes plutôt que par des contraintes extérieures. Enfin, si plusieurs défis demeurent, notamment en matière d'évolution des mentalités, de diversité ou de participation, les responsables expriment une confiance globale dans la capacité des institutions patrimoniales à poursuivre leur adaptation tout en préservant leur identité.

5.6 Conclusion intermédiaire

Les résultats présentés dans ce chapitre mettent en évidence une vision largement convergente des responsables des six Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les entretiens montrent que la préservation des traditions et l'évolution de la place des femmes ne sont pas perçues comme deux objectifs contradictoires. Les responsables décrivent au contraire des institutions patrimoniales capables d'intégrer progressivement les évolutions sociétales tout en préservant les éléments qu'ils considèrent comme constitutifs de leur identité.

Les changements observés apparaissent principalement comme le résultat de mécanismes internes de concertation, de négociation et d'adaptation progressive, davantage que comme la conséquence d'une contrainte extérieure ou de la seule reconnaissance par l'UNESCO. Cette capacité d'évolution est largement présentée comme une condition nécessaire à la pérennité des Marches et à leur transmission aux générations futures.

Ces résultats apportent ainsi une première réponse empirique à la question de recherche. Ils montrent que les Marches concilient la préservation de leurs traditions avec l'évolution de la place des femmes grâce à des adaptations progressives portées par leurs propres acteurs. Le chapitre suivant proposera une discussion de ces résultats au regard du cadre théorique développé dans cette recherche, afin d'en dégager les principaux enseignements scientifiques.

Chapitre 6 : Discussion des résultats

Le chapitre précédent a permis de présenter les principaux résultats issus de l'analyse des six entretiens réalisés auprès des représentants des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse reconnues au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Cette présentation a mis en évidence les perceptions des responsables concernant la gouvernance des Marches, l'influence de la reconnaissance par l'UNESCO, l'évolution de la place des femmes, les mécanismes d'adaptation mobilisés ainsi que les perspectives d'avenir de ces institutions patrimoniales.

L'objectif de ce chapitre est désormais de dépasser la seule présentation des résultats afin d'en proposer une interprétation scientifique. Les principaux enseignements issus du terrain seront ainsi confrontés au cadre théorique développé au chapitre 2, dans le but d'examiner dans quelle mesure ils confirment, nuancent ou enrichissent les apports du féminisme institutionnel, de la sociologie des organisations et des théories de la légitimité institutionnelle.

Cette démarche ne consiste pas à rechercher une correspondance systématique entre les résultats et les travaux existants. Elle vise davantage à mettre en dialogue les données empiriques avec les principaux concepts mobilisés dans cette recherche afin de mieux comprendre les mécanismes institutionnels qui sous-tendent les évolutions observées au sein des Marches.

L'analyse montrera notamment que les résultats dépassent la seule question de l'évolution de la place des femmes. Ils mettent en évidence la manière dont des institutions patrimoniales reconnues par l'UNESCO parviennent à intégrer progressivement des transformations sociales tout en préservant les éléments qui fondent leur identité et leur légitimité. La discussion s'articulera autour de quatre axes complémentaires : les Marches comme institutions historiquement genrées, les mécanismes de changement institutionnel, le rôle des acteurs dans la conduite de ces évolutions et, enfin, la préservation de la légitimité des traditions face aux transformations de la société.

6.1 Les Marches : des institutions historiquement genrées

Les résultats de cette recherche invitent à analyser les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse comme des institutions historiquement structurées par des rapports sociaux de genre. Les responsables interrogés décrivent unanimement une répartition traditionnelle des fonctions dans laquelle les femmes occupaient principalement des rôles de soutien, tandis que les fonctions de commandement, de représentation ou les rôles directement inspirés de l'organisation militaire étaient essentiellement exercés par des hommes. Cette organisation apparaît comme un héritage historique intégré au fonctionnement même des Marches plutôt que comme le résultat de décisions contemporaines.

Cette observation rejoint directement l'approche développée par Acker (1992), pour qui les organisations ne constituent pas des structures neutres, mais de véritables *gendered institutions*. Selon cette auteure, le genre ne représente pas une caractéristique individuelle venant s'ajouter au fonctionnement organisationnel puisqu'il constitue un principe structurant des institutions elles-mêmes. Les règles formelles, les pratiques quotidiennes, les cultures organisationnelles, la division du travail ainsi que les interactions entre acteurs participent à la production et à la reproduction de rapports sociaux de genre (Acker, 1992).

Cette perspective permet d'éclairer les résultats obtenus au chapitre précédent. Les fonctions historiquement attribuées aux femmes dans les Marches comme les cantinières, vivandières, couturières ou musiciennes, ne sont pas uniquement décrites comme le reflet de choix individuels. Les responsables les présentent comme des composantes traditionnelles de l'organisation des Marches, directement liées à leur origine historique et à leur inspiration militaire. À l'instar de ce que décrit Acker (1992), la division sexuée des rôles apparaît ainsi comme un mécanisme institutionnalisé qui structure durablement les pratiques et les représentations des acteurs.

Les résultats confirment également une autre dimension importante de la théorie d'Acker (1992) : les normes de genre sont reproduites non seulement à travers les règles explicites, mais également par les pratiques informelles, les attentes collectives et les représentations associées aux différentes fonctions. Les responsables ne justifient pas la répartition traditionnelle des rôles par une règle formelle interdisant aux femmes d'occuper certaines fonctions.

En effet, ils évoquent davantage une continuité historique, des habitudes organisationnelles ou encore une conception traditionnelle de la Marche. Cette observation rejoint l'idée selon laquelle les institutions produisent des normes de genre souvent perçues comme naturelles ou allant de soi (Acker, 1992).

Toutefois, les résultats permettent également de nuancer cette approche. Si les Marches apparaissent historiquement comme des institutions genrées, elles ne se limitent pas à reproduire indéfiniment cette organisation. Les entretiens mettent au contraire en évidence une évolution progressive des fonctions occupées par les femmes. L'accès de celles-ci à des responsabilités telles que celles d'officier ou de tambour-major témoigne d'une redéfinition progressive des rôles traditionnellement associés aux hommes.

Cette évolution conduit à dépasser une lecture strictement reproductrice des institutions genrées. Les résultats montrent que les acteurs distinguent clairement les éléments constitutifs de l'identité patrimoniale des Marches ainsi que leur histoire, leur dimension processionnelle ou leurs symboles mais également des modalités concrètes de participation, qui apparaissent davantage susceptibles d'évoluer. Ainsi, la différenciation historique des rôles n'est plus considérée comme intangible ; elle devient un objet de réflexion et d'adaptation sans que les responsables aient le sentiment de remettre en cause l'identité même de leur institution.

Cette observation présente un intérêt particulier au regard du concept de « travailleur abstrait » développé par Acker (1992). L'auteure montre que les organisations reposent souvent sur une figure implicite correspondant à un modèle masculin présenté comme universel.

Les résultats de cette recherche suggèrent qu'un mécanisme comparable a longtemps structuré les Marches : les fonctions de commandement et de représentation étaient implicitement pensées au masculin, tandis que les femmes étaient associées à des rôles de soutien. Les évolutions observées montrent cependant que cette représentation tend progressivement à être remise en question par les acteurs eux-mêmes, sans pour autant provoquer une remise en cause globale des traditions. Ainsi, les observations réalisées confirment les principaux apports de l'approche d'Acker (1992), tout en mettant en évidence une caractéristique spécifique aux institutions patrimoniales étudiées. Les Marches ne reproduisent pas passivement des normes de genre héritées du passé. Elles apparaissent capables de redéfinir progressivement certaines pratiques lorsque les acteurs estiment que ces évolutions demeurent compatibles avec les valeurs fondamentales de l'institution.

6.2 Le changement institutionnel : une transformation progressive plutôt qu'une rupture

Les résultats de cette recherche montrent que les évolutions observées au sein des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ne sont jamais présentées comme une remise en cause de la tradition. Les responsables décrivent au contraire un processus d'adaptation progressif, fondé sur des ajustements successifs, des compromis et une évolution des pratiques au rythme des transformations de la société. Les changements relatifs à la place des femmes apparaissent ainsi comme le produit d'une dynamique institutionnelle interne plutôt que comme la conséquence d'une rupture ou d'une réforme imposée.

Cette lecture rejoint les principaux apports du féminisme institutionnel, développé notamment par Mackay, Kenny et Chappell (2010) ainsi que par Waylen (2013). Ces auteures considèrent que les institutions ne sont pas figées mais évoluent au travers de processus graduels de redéfinition de leurs règles, de leurs pratiques et de leurs normes. Le changement institutionnel ne procède généralement pas d'une transformation radicale ; il résulte d'ajustements successifs permettant aux institutions de s'adapter aux évolutions sociales tout en conservant une continuité avec leur histoire (Mackay & al., 2010 ; Waylen, 2013).

Les observations réalisées dans cette recherche confirment largement cette approche. Aucun responsable n'évoque une volonté de rompre avec les traditions des Marches. Au contraire, les entretiens mettent en évidence une évolution progressive des modalités de participation des femmes, reposant sur des adaptations négociées et sur une redéfinition graduelle de certaines pratiques. Les changements concernent principalement l'accès à de nouvelles fonctions, l'adaptation des costumes ou encore l'évolution des modes de participation, tandis que les éléments identitaires des Marches demeurent largement préservés.

Cette distinction est particulièrement intéressante au regard des travaux de Waylen (2013). L'auteure souligne que les institutions combinent des règles formelles et des règles informelles dont l'interaction explique la manière dont le changement devient possible. Les résultats obtenus illustrent précisément ce mécanisme. Si aucune règle écrite n'interdisait systématiquement l'accès des femmes à certaines fonctions, les pratiques, les habitudes organisationnelles et les représentations collectives contribuaient à maintenir une répartition traditionnelle des rôles.

Les évolutions observées résultent ainsi moins d'une modification des règles formelles que d'une transformation progressive des normes informelles qui structuraient historiquement les Marches.

Les analyses de Mackay et al. (2010) permettent également d'éclairer la manière dont les responsables décrivent ces transformations. Les auteures montrent que le changement institutionnel est fréquemment le produit d'une renégociation des pratiques existantes plutôt que de leur abandon. Cette idée apparaît de manière récurrente dans les entretiens. Les responsables insistent sur le fait que les adaptations ne portent pas sur les fondements historiques des Marches, mais sur les modalités concrètes de leur mise en œuvre. Les compromis concernent notamment les fonctions exercées, les tenues ou l'organisation pratique des compagnies, tandis que les éléments considérés comme constitutifs du patrimoine demeurent inchangés.

Les résultats permettent également de mobiliser les travaux de Thomson (2018) relatifs au changement institutionnel. Selon cette auteure, les transformations durables reposent sur l'action d'acteurs capables d'interpréter les normes existantes, d'en négocier l'évolution et de construire progressivement un consensus autour des nouvelles pratiques (Thomson, 2018). Les entretiens montrent précisément que les responsables jouent un rôle central dans cette dynamique. Les évolutions observées ne sont pas présentées comme des décisions imposées, mais comme le résultat de discussions, de consultations et d'une recherche constante d'équilibre entre les attentes contemporaines et le respect des traditions.

Toutefois, les résultats permettent également d'enrichir les travaux du féminisme institutionnel. Les recherches de Mackay et al. (2010) et de Waylen (2013) analysent principalement des institutions politiques ou administratives. Les Marches étudiées dans ce mémoire présentent une spécificité importante : elles sont des institutions patrimoniales dont la mission première est la transmission d'un héritage culturel reconnu par l'UNESCO. Cette particularité influence profondément la manière dont le changement est pensé par les acteurs.

En effet, les responsables ne présentent jamais l'évolution comme une finalité en soi. Les adaptations sont systématiquement justifiées par la volonté d'assurer la continuité des traditions et leur transmission aux générations futures. Le changement apparaît ainsi non pas comme une remise en cause du patrimoine, mais comme une condition de sa pérennité. Cette logique constitue l'un des principaux enseignements de cette recherche.

Cette observation conduit également à dépasser une opposition souvent implicite entre tradition et modernité. Les entretiens montrent que les responsables ne raisonnent jamais en ces termes. Ils distinguent plutôt les éléments fondamentaux de l'identité des Marches, qui doivent être préservés en parallèle aux modalités d'organisation susceptibles d'évoluer afin d'assurer la vitalité des traditions. Cette distinction explique pourquoi les évolutions relatives à la place des femmes sont généralement perçues comme compatibles avec le maintien de l'identité patrimoniale des Marches.

6.3 Le rôle des acteurs dans la conduite du changement institutionnel

Les résultats de cette recherche montrent que les évolutions observées au sein des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ne peuvent être expliquées uniquement par les transformations de la société ou par la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel par l'UNESCO. Les entretiens mettent en évidence le rôle déterminant joué par les responsables des Marches, qui apparaissent comme des acteurs capables d'accompagner, de négocier et de rendre acceptables les évolutions relatives à la place des femmes. Les changements observés résultent ainsi d'interactions permanentes entre les différents acteurs de l'institution plutôt que de l'application mécanique de règles ou de normes extérieures.

Cette observation rejoint directement les travaux de Crozier et Friedberg (1977). Dans *L'acteur et le système*, les auteurs montrent que les organisations ne fonctionnent jamais uniquement selon leurs règles formelles. Elles sont également structurées par les interactions entre les acteurs, qui disposent chacun de marges de liberté et développent des stratégies afin d'influencer les décisions ou de défendre leur vision de l'institution (Crozier & Friedberg, 1977). Les changements organisationnels apparaissent ainsi comme le résultat de négociations permanentes plutôt que comme la simple conséquence d'une décision hiérarchique.

Les résultats de cette recherche confirment largement cette approche. Les responsables interrogés décrivent les évolutions relatives à la place des femmes comme le produit d'échanges, de discussions et parfois de longues concertations entre les différents acteurs des Marches. Plusieurs évoquent des réunions, des consultations ou encore des compromis successifs ayant permis d'accompagner progressivement les changements. Ces éléments montrent que les transformations observées résultent moins d'une logique de contrainte que d'une recherche d'équilibre entre des attentes parfois divergentes.

Cette capacité de négociation apparaît également dans la manière dont les responsables distinguent les différents intérêts présents au sein des Marches. Les entretiens montrent que les décisions tiennent compte à la fois des attentes des membres les plus attachés aux traditions, des aspirations des femmes souhaitant accéder à de nouvelles fonctions ainsi que de la nécessité de préserver la cohésion des compagnies. Les responsables apparaissent ainsi comme des médiateurs chargés de construire des solutions acceptables pour l'ensemble des acteurs.

Cette lecture peut être rapprochée de la conception développée par March et Olsen (1989). Selon ces auteurs, les institutions ne sont pas uniquement gouvernées par une logique de choix rationnel (*logic of consequentiality*), mais également par une logique de l'approprié (*logic of appropriateness*). Les acteurs prennent leurs décisions en fonction de ce qu'ils considèrent comme légitime, conforme aux valeurs de l'institution et compatible avec leur identité collective (March & Olsen, 1989).

Les résultats illustrent particulièrement bien cette logique. Les responsables ne présentent jamais les évolutions comme une simple réponse à une revendication d'égalité entre les femmes et les hommes. Ils cherchent avant tout à déterminer quelles adaptations demeurent compatibles avec l'histoire, les symboles et les valeurs des Marches. Les compromis observés portent précisément sur cette recherche d'un équilibre entre innovation et fidélité aux traditions.

Cette réflexion peut également être éclairée par les travaux de Weber (1971) sur la légitimité de l'autorité. Weber montre que l'adhésion des membres d'une organisation repose sur la reconnaissance de la légitimité des décisions prises par ceux qui exercent une autorité. Dans les Marches, les responsables ne semblent pas imposer les changements par leur seule position hiérarchique. Leur autorité apparaît davantage fondée sur leur capacité à convaincre, à expliquer les évolutions envisagées et à construire progressivement un consensus autour de celles-ci (Weber, 1971).

Les résultats permettent enfin de mobiliser la notion d'habitus développée par Bourdieu (1980). Les pratiques observées dans les Marches s'inscrivent dans un ensemble de dispositions héritées de l'histoire des institutions. Les représentations associées aux rôles féminins et masculins ne résultent pas uniquement de règles explicites ; elles sont également intériorisées par les acteurs au travers des habitudes, des rites et des pratiques transmises de génération en génération (Bourdieu, 1980).

Les résistances initiales évoquées par certains responsables peuvent ainsi être comprises comme l'expression d'un habitus collectif progressivement transformé au contact des évolutions sociales.

Toutefois, les résultats conduisent également à dépasser ces différentes approches. Les responsables des Marches n'apparaissent ni comme de simples exécutants des règles institutionnelles, ni comme des acteurs poursuivant exclusivement leurs intérêts individuels. Ils se présentent avant tout comme les garants d'un patrimoine collectif dont ils cherchent à assurer la transmission. Les stratégies qu'ils développent visent moins à renforcer leur pouvoir qu'à préserver l'équilibre entre continuité et adaptation.

Cette caractéristique constitue probablement l'une des principales spécificités des institutions patrimoniales. Les marges de manœuvre décrites par Crozier et Friedberg (1977) sont bien présentes, mais elles sont mobilisées dans une perspective particulière : maintenir la cohésion de l'institution tout en accompagnant son évolution. Les responsables apparaissent ainsi comme des entrepreneurs institutionnels, capables d'interpréter les attentes de la société, de négocier les adaptations nécessaires et de préserver simultanément l'identité historique des Marches.

6.4 La légitimité institutionnelle : faire évoluer les traditions pour assurer leur pérennité

L'un des principaux enseignements de cette recherche réside dans la manière dont les responsables des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse justifient les évolutions observées au sein de leurs institutions. Les entretiens montrent que les adaptations relatives à la place des femmes ne sont jamais présentées comme une remise en cause des traditions. Elles sont au contraire systématiquement associées à la volonté de préserver la vitalité des Marches et d'assurer leur transmission aux générations futures. Cette articulation entre continuité et évolution constitue un résultat majeur de cette recherche.

Cette observation peut être analysée à la lumière des travaux de Selznick (1949). Selon cet auteur, une institution ne se réduit pas à une organisation remplissant une fonction déterminée. Elle est également porteuse de valeurs, d'une identité et d'une mission qui lui confèrent une signification particulière pour les acteurs qui la composent. La pérennité d'une institution dépend dès lors de sa capacité à préserver cette identité tout en s'adaptant aux transformations de son environnement (Selznick, 1949).

Les résultats de cette recherche confirment largement cette perspective. Les responsables ne décrivent jamais les Marches comme des traditions figées. Ils insistent au contraire sur la nécessité de les transmettre aux générations futures en tenant compte des évolutions de la société. Les adaptations relatives à la place des femmes ne sont ainsi pas justifiées au nom d'une rupture avec le passé, mais comme un moyen d'assurer la continuité de la tradition dans un contexte social en mutation. Cette logique rejoint également les analyses de Suchman (1995), pour qui la légitimité correspond à la perception selon laquelle les actions d'une organisation sont appropriées au regard des normes, des valeurs et des attentes de la société. Une institution conserve sa légitimité lorsqu'elle parvient à maintenir un équilibre entre fidélité à son identité et adaptation aux évolutions de son environnement (Suchman, 1995).

Les résultats illustrent particulièrement bien cette conception. Les responsables évoquent régulièrement l'évolution des mentalités, les attentes des nouvelles générations ou encore les transformations de la société comme autant d'éléments auxquels les Marches doivent être attentives. Toutefois, ils précisent également que ces évolutions ne peuvent intervenir qu'à condition de respecter les éléments qu'ils considèrent comme constitutifs de leur patrimoine. La légitimité des changements ne repose donc pas uniquement sur leur conformité aux attentes sociales ; elle dépend également de leur compatibilité avec l'identité historique des Marches.

Cette double exigence peut être rapprochée de l'approche institutionnaliste de Schmidt (2008). L'auteure souligne que les institutions préservent leur légitimité grâce à leur capacité à produire des discours permettant de justifier les évolutions engagées. Le changement institutionnel suppose ainsi un travail d'explication et de légitimation destiné à rendre les adaptations compréhensibles et acceptables pour les différents acteurs (Schmidt, 2008).

Les observations réalisées dans cette recherche confirment cette analyse. Les responsables consacrent une part importante de leurs discours à expliquer les raisons des évolutions intervenues. Ils insistent sur leur caractère progressif, sur les discussions menées avec les membres des compagnies et sur la volonté constante de préserver les valeurs fondamentales des Marches. Les changements apparaissent ainsi comme des adaptations réfléchies et justifiées plutôt que comme des transformations imposées.

Toutefois, les résultats permettent également d'apporter un éclairage complémentaire aux travaux de Selznick (1949), Suchman (1995) et Schmidt (2008). Les auteurs analysent principalement la légitimité comme une condition de stabilité ou de survie des institutions.

Les entretiens montrent qu'au sein des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, la légitimité constitue également une ressource permettant d'autoriser le changement. Parce que les responsables bénéficient d'une forte légitimité institutionnelle fondée sur leur connaissance des traditions et leur engagement dans les Marches, ils disposent d'une capacité particulière à accompagner des évolutions sans que celles-ci soient perçues comme une remise en cause de l'identité patrimoniale.

Les résultats conduisent ainsi à dépasser une opposition souvent établie entre conservation et transformation. Dans le cas des Marches, ces deux dimensions apparaissent étroitement liées. Les responsables ne cherchent pas à préserver les traditions en refusant toute évolution ; ils cherchent à préserver ce qui fait l'identité des Marches en adaptant progressivement certaines pratiques devenues compatibles avec les attentes contemporaines. Cette logique constitue probablement la principale spécificité des institutions patrimoniales étudiées.

6.5 Conclusion intermédiaire

L'objectif de ce chapitre était de confronter les résultats empiriques de cette recherche au cadre théorique développé dans le deuxième chapitre. Cette mise en perspective a permis de montrer que les principaux concepts mobilisés offrent des clés de lecture pertinentes pour comprendre les mécanismes qui sous-tendent l'évolution de la place des femmes au sein des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

La discussion a notamment mis en évidence la complémentarité des différentes approches théoriques. L'analyse des Marches comme institutions historiquement genrées, les apports du féminisme institutionnel relatifs au changement progressif des organisations, le rôle des acteurs dans les processus de transformation ainsi que les travaux consacrés à la légitimité institutionnelle permettent d'appréhender les évolutions observées dans toute leur complexité.

Au-delà des spécificités propres à chacune de ces approches, leur confrontation avec les résultats empiriques souligne que les transformations observées s'inscrivent dans des dynamiques institutionnelles plus larges, où les mécanismes de continuité, d'adaptation et de légitimation interagissent de manière constante. La discussion montre ainsi l'intérêt d'une lecture croisée des différents cadres théoriques pour interpréter les évolutions mises en évidence au cours de cette recherche.

Chapitre 7 : Conclusion générale

La reconnaissance des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO témoigne de leur importance historique, culturelle et identitaire. Toutefois, comme toute institution patrimoniale vivante, elles évoluent dans un environnement marqué par des transformations sociales qui interrogent leurs modes d'organisation et leurs pratiques traditionnelles. Parmi ces évolutions, la place des femmes constitue un enjeu particulièrement révélateur des mécanismes par lesquels les institutions patrimoniales concilient continuité et changement.

Ce mémoire a pour ambition de comprendre comment les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse parviennent à préserver leur identité patrimoniale tout en accompagnant l'évolution de la place des femmes au sein de leurs institutions. Pour répondre à cette question, une démarche qualitative reposant sur six entretiens semi-directifs menés auprès des responsables des Marches reconnues par l'UNESCO a été privilégiée. Les résultats de cette enquête ont ensuite été confrontés aux principaux apports du féminisme institutionnel, de la sociologie des organisations et des théories de la légitimité institutionnelle.

L'analyse montre que les Marches demeurent marquées par une organisation historiquement genrée, héritée de leur origine militaire et de leur développement historique. Toutefois, les résultats mettent également en évidence une évolution progressive des pratiques, fondée sur des adaptations négociées, des compromis et une réflexion collective sur les modalités de participation des femmes. Les responsables interrogés ne perçoivent pas ces évolutions comme une remise en cause des traditions, mais comme un moyen d'assurer leur continuité dans une société en constante évolution.

La discussion des résultats a permis de montrer que cette dynamique peut être comprise à travers une lecture croisée des différents cadres théoriques mobilisés. Les concepts d'institutions genrées développés par Acker (1992), les mécanismes de changement institutionnel analysés par Mackay, Kenny et Chappell (2010) ainsi que Waylen (2013), le rôle des acteurs mis en évidence par Crozier et Friedberg (1977) et les travaux relatifs à la légitimité institutionnelle de Selznick (1949), Suchman (1995) et Schmidt (2008) permettent d'éclairer les processus observés sur le terrain.

Pris isolément, chacun de ces cadres apporte un éclairage spécifique mais mobilisés conjointement, ils offrent une compréhension plus globale de la manière dont les Marches intègrent progressivement les évolutions sociétales tout en préservant les fondements de leur identité patrimoniale.

La principale contribution de cette recherche réside dans la mise en évidence du fait que la préservation des traditions et l'évolution de la place des femmes ne constituent pas des dynamiques opposées. Les résultats suggèrent au contraire que la capacité d'adaptation représente l'une des conditions de la pérennité des institutions patrimoniales. Les Marches étudiées montrent qu'il est possible de préserver les éléments constitutifs d'un patrimoine culturel tout en faisant évoluer certaines pratiques lorsque ces adaptations sont progressivement construites, négociées et légitimées par les acteurs. Cette observation contribue à enrichir les réflexions sur le fonctionnement des institutions patrimoniales et sur leur capacité à intégrer les évolutions sociales sans perdre leur identité.

Cette recherche présente néanmoins plusieurs limites. Le choix d'une approche qualitative fondée sur six entretiens a permis une analyse approfondie des perceptions des responsables des Marches, mais ne prétend pas à une généralisation des résultats. Par ailleurs, le point de vue des responsables ne couvre pas l'ensemble des expériences vécues au sein des compagnies et pourrait être complété par celui d'autres acteurs.

Ces limites ouvrent plusieurs perspectives de recherche. De futures études pourraient notamment intégrer le point de vue des femmes occupant différentes fonctions au sein des Marches, des marcheurs, des jeunes générations ou encore des autorités publiques chargées de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Une approche comparative avec d'autres traditions reconnues par l'UNESCO, en Belgique ou à l'étranger, permettrait également d'apprécier dans quelle mesure les mécanismes identifiés dans cette recherche sont propres aux Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ou relèvent plus largement du fonctionnement des institutions patrimoniales vivantes.

En définitive, cette recherche montre que les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ne se caractérisent ni par l'immobilisme, ni par une transformation rompant avec leur histoire. Elles illustrent plutôt la capacité d'institutions patrimoniales vivantes à inscrire leur évolution dans la continuité de leur identité. En conciliant transmission, adaptation et légitimité, elles démontrent que la préservation du patrimoine culturel immatériel ne repose pas uniquement sur la conservation des pratiques héritées du passé, mais également sur la capacité des acteurs à les faire vivre dans le respect des valeurs qui fondent leur reconnaissance.

Bibliographie

Acker, J. (1990). Hierarchies, jobs, bodies: A theory of gendered organizations. *Gender & Society*, 4(2), 139–158. <https://doi.org/10.1177/089124390004002002>

Acker, J. (1992). From sex roles to gendered institutions. *Contemporary Sociology*, 21(5), 565–569. <https://doi.org/10.2307/2075528>

ASBL Procession et Marche Militaire Saint-Roch d’Ham-sur-Heure. (s. d.). *Programme. Marche Saint-Roch d’Ham-sur-Heure*

Bogaards, M. (2022). Feminist institutionalism(s). *Italian Political Science Review/Rivista Italiana di Scienza Politica*, 52(3), 418–427. <https://doi.org/10.1017/ipo.2022.15>

Bourdieu, P. (1979). *La distinction : Critique sociale du jugement*. Les Éditions de Minuit. Les Éditions de Minuit

Commune de Gerpinnes. (s. d.). *La marche Sainte-Rolende. Commune de Gerpinnes*

Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L’acteur et le système : Les contraintes de l’action collective*. Éditions du Seuil. Éditions du Seuil

ël Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions. (2010). *Les processions escortées (« marches militaires ») de l’Entre-Sambre-et-Meuse : Candidature pour la proclamation des chefs-d’œuvre du patrimoine oral et immatériel de l’Humanité (UNESCO)*.

Grahn, M., & Miller, C. M. (2025). Feminist institutionalism and ethnography: Crafting research from a diverse methodological menu. *Politics & Gender*, 21(2), 333–358. <https://doi.org/10.1017/S1743923X24000527>

Jenkins, F. (2019). Gendered innovation in the social sciences. In M. Sawer & K. Baker (Eds.), *Gender innovation in political science: New norms, new knowledge* (pp. 41–59). Palgrave Macmillan. https://doi.org/10.1007/978-3-319-75850-3_3

La Trinité. (s. d.). *La Marche militaire Notre-Dame de Walcourt. La Trinité de Walcourt*

Mackay, F., Kenny, M., & Chappell, L. (2010). New institutionalism through a gender lens: Towards a feminist institutionalism? *International Political Science Review*, 31(5), 573–588. <https://doi.org/10.1177/0192512110388788>

March, J. G., & Olsen, J. P. (1989). *Rediscovering institutions: The organizational basis of politics*. Free Press. Internet Archive

Marche Saint-Roch de Thuin. (2014, 1 mai). *L'origine de la Saint-Roch*. [Marche Saint-Roch de Thuin](#)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2003). *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. [UNESCO – Convention de 2003](#)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2012). *Marches of Entre-Sambre-et-Meuse*. Patrimoine culturel immatériel. UNESCO – Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2024). *Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (10e session de l'Assemblée générale). Directives opérationnelles UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2025). *Le Conseil exécutif en bref*. UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2025). *Égalité de genre 2024-2025*. UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (s. d.). *Critères de sélection – Patrimoine mondial*. [Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO](#)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (s. d.). *Géoparcs mondiaux UNESCO : À propos*. [UNESCO](#)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (s. d.). *Lists and designations*. [UNESCO – Lists and designations](#)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (s. d.). *Procédure d'inscription d'éléments sur les Listes et de sélection de bonnes pratiques de sauvegarde*. [Patrimoine culturel immatériel – UNESCO](#)

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5e éd.). Armand Colin.

Quivy, R., Van Campenhoudt, L., & Marquet, J. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales* (5e éd.). Dunod.

Royal Syndicat d'Initiative de Gerpinnes. (s. d.). *La châsse de Sainte Rolende*. [Royal Syndicat d'Initiative de Gerpinnes](#)

Sawyer, M., & Baker, K. (Eds.). (2019). *Gender innovation in political science: New norms, new knowledge*. Palgrave Macmillan. [Springer Nature](#)

Schmidt, V. A. (2008). Discursive institutionalism: The explanatory power of ideas and discourse. *Annual Review of Political Science*, 11, 303–326. <https://doi.org/10.1146/annurev.polisci.11.060606.135342>

Selznick, P. (1949). *TVA and the grass roots: A study in the sociology of formal organization*. University of California Press. University of California Press digital edition

Septennale Saint-Feuillen. (s. d.). *Septennale Saint-Feuillen de Fosses-la-Ville*. [Septennale Saint-Feuillen](#)

Suchman, M. C. (1995). Managing legitimacy: Strategic and institutional approaches. *Academy of Management Review*, 20(3), 571–610. <https://doi.org/10.2307/258788>

Thomson, J. (2018). Resisting gendered change: Feminist institutionalism and critical actors. *International Political Science Review*, 39(2), 178–191. <https://doi.org/10.1177/0192512116677844>

Tour de la Madeleine. (s. d.). *La Madeleine*. [Site officiel du Tour de la Madeleine](#)

UK National Commission for UNESCO. (2024, décembre). *Designation types overview factsheet* [Fiche d'information]. [UNESCO in the UK](#)

Waylen, G. (2014). Informal institutions, institutional change, and gender equality. *Political Research Quarterly*, 67(1), 212–223. <https://doi.org/10.1177/1065912913510360>

Weber, M. (1978). *Economy and society: An outline of interpretive sociology*. University of California Press. University of California Press

Annexe 1

Critères de l'UNESCO

La présente annexe reprend les critères applicables à l'inscription d'un élément sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Elle reprend également les articles 2, 11, 12 et 17 de la Convention de 2003 nécessaires à la compréhension de ces critères UNESCO (2003, 2025)

Inscription sur la Liste de sauvegarde urgente

Critères :

Dans les dossiers de candidature, il est demandé à l'(aux) État(s) partie(s) soumissionnaire(s) de démontrer qu'un élément proposé pour l'inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente satisfait à l'ensemble des critères suivants :

- **U.1** L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'[article 2](#) de la Convention.
- **U.2**
 - **a.** L'élément nécessite une sauvegarde urgente parce que sa viabilité est en péril, en dépit des efforts déployés par la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus et l'(es) État(s) partie(s) concerné(s) ; (ou)
 - **b.** L'élément se trouve dans une nécessité extrêmement urgente de sauvegarde parce qu'il fait l'objet de menaces sérieuses auxquelles il ne pourrait pas survivre sans sauvegarde immédiate.
- **U.3** Des mesures de sauvegarde sont élaborées pour qu'elles puissent permettre à la communauté, au groupe ou, le cas échéant, aux individus concernés de poursuivre la pratique et la transmission de l'élément.
- **U.4** L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé.

- **U.5** L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'(s)État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans l'[article 11](#) et l'[article 12](#) de la Convention.
- **U.6** Dans des cas d'extrême urgence, l'(es) État(s) partie(s) concerné(s) a (ont) été dûment consulté(s) sur la question de l'inscription de l'élément conformément à l'[article 17.3](#) de la Convention.

Inscription sur la Liste représentative

Critères :

Dans les dossiers de candidature, il est demandé à l'(aux) État(s) partie(s) soumissionnaires de démontrer qu'un élément proposé pour l'inscription sur la Liste représentative répond à l'ensemble des critères suivants :

- **R.1** L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'[article 2](#) de la Convention.
- **R.2** L'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine.
- **R.3** Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées.
- **R.4** L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé.
- **R.5** L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire de(s) l'(s)État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans l'[article 11](#) et l'[article 12](#) de la Convention.

Article 2

1. On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel

immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

2. Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) les arts du spectacle ;
- (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

3. On entend par "sauvegarde" les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

4. On entend par "États parties" les États qui sont liés par la présente Convention et entre lesquels celle-ci est en vigueur.

5. La présente Convention s'applique mutatis mutandis aux territoires visés à l'article 33 qui en deviennent parties, conformément aux conditions précisées dans cet article. Dans cette mesure, l'expression "États parties" s'entend également de ces territoires.

Article 11 : Rôle des États parties

Il appartient à chaque État partie :

- (a) de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ;
- (b) parmi les mesures de sauvegarde visées à l'article 2, paragraphe 3, d'identifier et de définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire,

avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes.

Article 12 : Inventaires

1. Pour assurer l'identification en vue de la sauvegarde, chaque État partie dresse, de façon adaptée à sa situation, un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. Ces inventaires font l'objet d'une mise à jour régulière.
2. Chaque État partie, lorsqu'il présente périodiquement son rapport au Comité, conformément à l'article 29, fournit des informations pertinentes concernant ces inventaires.

Article 17 : Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

1. En vue de prendre les mesures de sauvegarde appropriées, le Comité établit, tient à jour et publie une liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, et inscrit ce patrimoine sur la Liste à la demande de l'État partie concerné.
2. Le Comité élabore et soumet à l'approbation de l'Assemblée générale les critères présidant à l'établissement, à la mise à jour et à la publication de cette liste.
3. Dans des cas d'extrême urgence - dont les critères objectifs sont approuvés par l'Assemblée générale sur proposition du Comité - celui-ci peut inscrire un élément du patrimoine concerné sur la Liste mentionnée au paragraphe 1 en consultation avec l'État partie concerné.

Annexe 2

Historique des Marches et composantes

Cette annexe expose les détails historiques et le rôle des acteurs pour chacune des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

1) La Sainte-Rolende de Gerpennes

Sources documentaires : Commune de Gerpennes (2026) ; Royal Syndicat d'Initiative de Gerpennes (2026) ; El Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions (2010).

La Historique de la Marche Sainte-Rolende

La Sainte-Rolende de Gerpennes est l'une des Marches les plus emblématiques de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Selon la tradition hagiographique médiévale, sainte-Rolende est la fille d'un roi lombard qui aurait fui un mariage forcé pour de consacrer sa vie à Dieu. Elle serait décédée à Villers-Poterie près de Gerpennes des suites de son épuisement provoqué par ce choix d'avoir pris la fuite. Son culte se développa alors à cet endroit progressivement.

Selon le Royal Syndicat d'Initiative de Gerpennes (2026), les reliques de Sainte-Rolende ont été déposée dans la châsse actuelle le 13 mai 1599 par l'évêque de Namur, Monseigneur Blasaeux. Ce sont les villageois de Gerpennes et de ses environs qu'elle est sortie des ateliers Henri Libert.

Le pèlerinage autour de la châsse de Sainte-Rolende s'organise dès le Moyen Âge. Au fil du temps et des siècles le pèlerinage religieux prend de l'ampleur et évolue en se faisant accompagner par l'escorte armée composée d'habitants de villages avoisinant. Les villageois participants s'inspirent alors d'anciennes milices communales chargées jadis d'assurer la sécurité de la population et des cérémonies.

Actuellement, la Marche de la Sainte-Rolende se déroule pendant le week-end de la Pentecôte. Elle est composée de plusieurs compagnies venant des différents villages de l'entité de Gerpennes à savoir : Joncret, Gougny, mais aussi Villers-Poterie, Hymiée, ou encore Acoz, Lausprelle et enfin Gerpennes-centre. L'apogée de l'évènement est le « Tour Sainte-Rolende » qui est un parcours d'une quarantaine de kilomètres autour de l'entité de Gerpennes pendant lequel les différents acteurs se déplacent avec la châsse de Sainte-Rolende.

De manière progressive, la forme folklorique prend plus d'ampleur notamment par l'uniformisation des tenues s'inspirant fortement des armées napoléoniennes alors que les salves de poudres, les fifres et les tambours revêtent un caractère identitaire indissociable à l'évènement. L'évolution culturelle se fait également au niveau structurel ainsi, les compagnies s'organisent, les participants portent des grades militaires symboliques tandis que les rites de transmission font partie intégrante de la célébration.

Au fil du temps, la Marche de la Sainte-Rolende a évolué, s'est adaptée à la société et garde une grande importance pour ces participants et pour les citoyens. Depuis 2012, l'évènement est reconnu par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel ce qui lui a conféré une nouvelle dimension et une visibilité mondiale. Des milliers de personnes y participent d'une manière ou d'une autre et l'afflux de visiteurs quant à lui reste constant. Bien que la reconnaissance soit importante pour de nombreuses personnes, nous avons appris lors d'un entretien individuel semi-directif que cela n'a pas vraiment changé l'importance que les villageois porte à cette Marche. En effet, la personne que nous avons interviewé nous explique en ces termes : « *La Sainte-Rolende est très importante pour les villageois. Si on doit faire des travaux, des ravalements de façade ou changer une barrière, on le fait pour la Sainte-Rolende. Les commerçants ne prennent pas leurs congés au moment de la Sainte-Rolende. Et ça, ça a toujours été, ça n'a pas changé avec la reconnaissance par l'UNESCO* » (Marcheur de la Sainte-Rolende).

Nous comprenons ainsi que la reconnaissance est importante mais que le folklore local, la culture et la transmission depuis tant de siècle l'est encore plus pour ces villageois.

1.b Les acteurs et leurs rôles

Les compagnies de marcheurs :

Les acteurs centraux de la Marche de la Sainte-Rolende sont les participants qui constituent les compagnies. Elles sont composées de « marcheurs » qui sont des personnes portant un uniforme, des armes traditionnelles ou des tambours et même des fifres. Ces marcheurs sont reconnaissables et caractérisés par une structure hiérarchisée et organisée en s'inspirant du modèle militaire où se retrouvent des commandants, des majors, des adjudants, des sapeurs, grenadiers ou des zouaves.

Le rôle fondamental que jouent les compagnies est de transmettre les traditions à travers leurs pratiques lors de l'évènement mais également en amont de celui-ci. En effet, pour transmettre et reproduire les normes sociales et identitaires souhaitées, un soin particulier est apporté à la préparation des costumes, à l'organisation des répétitions musicales ou encore à la gestion des défilés mais aussi à la socialisation des nouveaux membres de la Marche.

Le comité organisateur :

Le comité de la marche a un rôle de coordination et de l'organisation générale de l'évènement. Il gère les relations avec les autorités communales, la police, les services de secours et les autorités religieuses. La logistique fait également partie de leurs attributions telle que pour les questions de sécurité, de circulation ainsi que pour le respect des horaires et des traditions.

Les autorités communales :

Le bourgmestre en personne a un rôle assez symbolique pendant les cérémonies tandis que les autorités communales soutiennent activement la Marche par des moyens d'appui à la logistique, des moyens administratifs et aussi financiers.

Les autorités religieuses :

La Marche de la Sainte-Rolende étant restée liée au culte de celle-ci, la paroisse a un rôle important. Ainsi, les prêtres participent aux offices religieux, à la procession de la châsse et bénissent les marcheurs.

Les habitants et les familles :

Sans sa population locale, la Marche n'existerait pas. La transmission de cette culture, de ce culte à Sainte-Rolende, de cette tradition et de la confection des costumes, tout se pérennise en famille. Les commerçants jouent également un rôle social dans leur participation active ou passive tout en jouissant d'une animation socio-économique provoquée par l'évènement.

2) La Saint-Roch de Ham-sur-Heure

Sources documentaires : ASBL Procession et Marche Militaire Saint-Roch d’Ham-sur-Heure (2026) ; El Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions (2010).

2.a Historique de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure

La Marche de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure tire ses origines dès le XVII^e siècle lorsque les épidémies de peste font rage dans la région. Saint-Roch qui est considéré comme le protecteur contre les maladies contagieuses fait l’objet d’un culte populaire important. S’en suit en 1636, la construction à Ham-sur-Heure, d’une chapelle dédiée à saint Roch. En 1638, les villageois organisent une procession religieuse pour le remercier de les avoir protégé contre la peste. L’engouement prend de l’ampleur, se perpétue et devient un évènement religieux annuel.

Les choses évoluent au cours du XIX^e siècle lorsque la procession religieuse se fait accompagner par une marche militaire folklorique. La Marche prend alors une nouvelle dimension car les compagnies inspirent le modèle de développement sur le Premier Empire napoléonien. La procession se transforme ainsi en un évènement plus identitaire et festif qu’initialement.

Selon les éphémérides, la Saint-Roch est célébrée le 16 août mais à Ham-sur-Heure la célébration par la Marche se déroule toujours le dimanche suivant le 15 août. Plusieurs compagnies se rassemblent pour perpétuer cette tradition et donner devant des milliers de touristes et villageois, un défilé orchestré selon les coutumes et rythmé par les salves et les différentes cérémonies.

2.b Les acteurs et leurs rôles

Les sociétés de marcheurs :

En ce qui concerne la Saint-Roch de Ham-sur-Heure, ce sont les sociétés de marcheurs qui sont les principales organisatrices de la marche. Elles ont pour charge les préparatifs organisationnels des cérémonies mais également des répétitions musicales. Elles doivent aussi assurer la préparation des uniformes et des armes. Les rapports hiérarchiques présents dans les

sociétés en font une réelle structure grâce à des grades militaires symboliques mais respectés de tous.

L'ASBL organisatrice :

Dans le cadre de la Marche de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure, c'est une Association Sans But Lucratif (ASBL) Procession et Marche militaire Saint-Roch endosse quant à elle un rôle administratif et logistique central. Elle est ainsi le lien avec les autorités publiques et elle garantit la continuité de l'évènement historique.

Les autorités locales :

La commune d'Ham-sur-Heure-Nalinnes est également très présente dans l'organisation de l'évènement. En effet, elle intervient directement dans la gestion de la sécurité et de la circulation notamment par l'engagement de sa Police locale mais elle est également un sérieux soutien logistique général. Concernant la publicité de l'évènement folklorique, la commune s'engage également dans la valorisation touristique.

Les autorités religieuses :

Les autorités religieuses sont évidemment associées à la procession et au culte voué à saint Roch durant cet évènement. C'est principalement grâce aux messes, aux bénédictions et aux processions que la dimension religieuse reste visible.

Les habitants et les familles :

Les habitants d'Ham-sur-Heure-Nalinnes sont des acteurs indispensables aux préparations des festivités. Il s'agit d'un évènement culturel perpétué de générations en générations ce qui lui confère un caractère familial et sacré. Les rôles au sein des sociétés sont d'ailleurs souvent transmis de manière intergénérationnelle.

3) La Marche de la Trinité de Walcourt

Sources documentaires : La Trinité (2026) ; El Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions (2010).

3.a Historique de la Marche de la Trinité de Walcourt

La Marche de la Trinité de Walcourt est l'une des plus anciennes marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Son origine remonte au XVe siècle, autour du culte marial rendu à Notre-Dame de Walcourt.

La procession est liée au célèbre pèlerinage organisé autour de la basilique Saint-Materne. Selon la tradition, la statue miraculeuse de la Vierge aurait été retrouvée dans un arbre après un incendie de la collégiale. Cet épisode constitue un élément majeur de l'identité religieuse et symbolique de Walcourt. La procession du dimanche de la Trinité suit un parcours appelé « Grand Tour » qui traverse différents quartiers et lieux symboliques de la ville. Au fil du temps, une escorte armée vient accompagner la procession religieuse.

Comme dans les autres marches de la région, les uniformes se développent surtout au XIXe siècle sous influence napoléonienne. La marche devient alors progressivement un événement identitaire majeur pour la population walcourienne.

Le « Miracle du Jardin » , reconstitution symbolique liée à la découverte de la statue de la Vierge, constitue aujourd'hui encore un moment central des festivités.

L'inscription UNESCO en 2012 a renforcé la dimension patrimoniale et touristique de la marche tout en soulignant l'importance de sa transmission.

3.b Les acteurs et leurs rôles

Les compagnies militaires folkloriques :

Pour la Marche de la trinité de Walcourt, ce sont les compagnies militaires folkloriques qui assurent l'escorte de la procession et réalisent toute la mise en scène de l'évènement. Ce sont elles qui s'attellent à préserver les traditions musicales, les uniformes et les rites cérémoniels qui rythment la Marche.

Les autorités communales :

La Ville de Walcourt est une actrice importante qui soutient la Marche en engageant des moyens logistiques et administratifs. Elle contribue aussi à la promotion culturelle et touristique de l'évènement.

Les autorités religieuses :

La basilique Saint-Materne et la paroisse exercent un rôle central dans la procession religieuse. Le clergé participe à la célébration des offices religieux et au transport des reliques.

Les associations patrimoniales :

La préservation du patrimoine est primordiale pour la réalisation de la Marche. Concernant la Marche de Walcourt, les associations folkloriques et culturelles y participent en s'engageant dans la sauvegarde des archives, des costumes et des traditions orales.

Les habitants et les familles :

Les habitants de Walcourt participent activement à la réussite de la Marche notamment en décorant les rues de la ville. Ils accueillent aussi les marcheurs dans leur domicile et s'impliquent dans les festivités. En effet, la Marche de Walcourt est un moment fort de cohésion communautaire pour ces acteurs.

4) La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville

Sources documentaires : Septennale Saint-Feuillen (2026) ; El Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions (2010).

4.a Historique de la Marche Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville

La Marche Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville est liée au culte de saint Feuillien, moine missionnaire irlandais du VII^e siècle considéré comme le fondateur religieux de Fosses.

C'est au Moyen Âge que le culte de saint Feuillien se développe assez rapidement autour de la collégiale de Fosses-la-Ville. Afin de transporter les reliques du saint à travers la ville, une procession religieuse est organisée.

La marche actuelle prend progressivement forme entre les XVIII^e et XIX^e siècles avec l'ajout d'escortes armées. Les compagnies folkloriques se développent parallèlement à la diffusion des uniformes napoléoniens dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

La spécificité importante de la Marche de la Saint-Feuillien est qu'elle est organisée selon un rythme septennal pour certaines cérémonies majeures. Cette périodicité lui confère un caractère exceptionnel et solennel qui renforce l'engouement pour l'évènement.

La marche constitue aujourd'hui un élément fondamental de l'identité fossoise. Elle attire de nombreux visiteurs et mobilise fortement les associations locales.

4.b Les acteurs et leurs rôles

Les compagnies de marcheurs :

Les compagnies de marcheurs constituent les principaux acteurs de la Marche Saint-Feuillien. Elles assurent l'escorte folklorique de la procession religieuse tout en perpétuant les traditions militaires héritées des anciennes milices communales et des influences napoléoniennes. Elles jouent également un rôle fondamental dans la transmission des savoir-faire, des rites, des uniformes et des valeurs identitaires auprès des nouvelles générations.

Les autorités communales :

La Ville de Fosses-la-Ville joue un rôle essentiel dans la préparation et le bon déroulement des festivités. Elle coordonne les aspects administratifs, logistiques et sécuritaires de l'évènement en collaboration avec les services de police, les secours et les organisateurs. Elle soutient également la marche par des aides financières, la mise à disposition d'infrastructures et des actions de promotion touristique.

Les autorités religieuses :

La collégiale Saint-Feuillien occupe une place centrale dans l'organisation de la marche puisqu'elle conserve les reliques du saint et constitue le point de départ des cérémonies religieuses. Les autorités religieuses organisent les offices, coordonnent la procession et veillent au maintien de la dimension spirituelle de l'évènement. Elles contribuent ainsi à préserver le lien historique entre la tradition folklorique et ses origines religieuses.

Les associations culturelles :

Les associations culturelles et patrimoniales participent activement à la sauvegarde et à la valorisation de la Marche Saint-Feuillien. Elles réalisent un important travail de collecte d'archives, de conservation des costumes, de diffusion des connaissances historiques et de sensibilisation du public. Elles contribuent également à assurer la transmission intergénérationnelle de ce patrimoine culturel immatériel.

Les habitants et les familles :

Les habitants de Fosses-la-Ville occupent une place essentielle dans la réussite de la marche et dans la préservation de son identité. Ils participent à la décoration des rues, accueillent les visiteurs, soutiennent les compagnies de marcheurs et prennent part à de nombreuses activités festives. Leur implication témoigne du fort ancrage local de cette tradition, qui constitue un véritable facteur de cohésion sociale et d'appartenance communautaire.

5) Le Tour de la Madeleine de Jumet

Sources documentaires : Tour de la Madeleine (2026) ; El Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions (2010).

5.a Historique du Tour de la Madeleine de Jumet

Le Tour de la Madeleine de Jumet constitue une procession religieuse et folklorique organisée en l'honneur de sainte Marie-Madeleine. Son origine remonte au Moyen Âge et s'inscrit dans les traditions processionnelles du Hainaut.

Ce qui est désigné par « Tour » est le parcours processionnel effectué autour de Jumet et des localités voisines. Cette longue procession religieuse s'est progressivement faite accompagnée d'escortes armées qui prennent une importance croissante à partir du XIX^e siècle.

Le folklore militaire se développe fortement sous l'influence des uniformes napoléoniens et des traditions des marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les tambours, fifres et salves rythment désormais l'événement.

Le Tour de la Madeleine conserve une forte dimension religieuse tout en étant devenu un événement identitaire majeur pour la population locale. Il attire chaque année plusieurs milliers de participants et fait également la fierté de ses habitants.

5.b Les acteurs et leurs rôles

Les sociétés de marcheurs :

Les sociétés de marcheurs constituent les principaux artisans de la dimension folklorique du Tour de la Madeleine. Elles préparent les défilés, veillent au respect du protocole traditionnel et assurent la continuité des pratiques propres à chaque compagnie. Par leur engagement, elles contribuent à la préservation des savoir-faire, des codes vestimentaires et des usages qui caractérisent cette manifestation patrimoniale.

Les autorités communales :

En tant qu'autorité communale compétente pour l'entité de Jumet, la Ville de Charleroi apporte un soutien indispensable à l'organisation de la manifestation. Elle assure la coordination des moyens matériels, facilite la gestion de l'espace public et mobilise les différents services communaux nécessaires au bon déroulement des festivités. Son intervention contribue également à promouvoir le Tour de la Madeleine comme un élément majeur du patrimoine culturel local.

Les autorités religieuses :

Les paroisses de Jumet demeurent des acteurs incontournables dans le déroulement du Tour de la Madeleine en raison de son ancrage religieux. Elles organisent les célébrations liturgiques, encadrent le transport des reliques de sainte Marie-Madeleine et veillent au maintien des pratiques cultuelles qui donnent tout son sens à la procession. Leur implication garantit la continuité de la dimension spirituelle de l'événement.

Les associations locales et les habitants :

La réussite du Tour de la Madeleine repose également sur la forte mobilisation de la population locale et du tissu associatif. Les habitants participent à l'embellissement des quartiers, accueillent les visiteurs et s'investissent dans de nombreuses activités liées à la fête. Les sociétés musicales, les associations folkloriques ainsi que les établissements locaux contribuent, quant à eux, à l'animation de la manifestation et au maintien de son caractère convivial et identitaire.

6) La Saint-Roch de Thuin

Sources documentaires : Marche Saint-Roch de Thuin (2014) ; El Môjo dès Walons / Maison carolorégienne des Traditions (2010).

6.a Historique de la Marche Saint-Roch de Thuin

La Marche Saint-Roch de Thuin est l'une des marches les plus connues de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Son origine est liée aux épidémies de peste du XVII^e siècle et au culte protecteur de saint Roch.

La tradition fixe symboliquement la naissance de la marche à l'année 1654. À cette époque, la ville de Thuin connaît un contexte de tensions militaires et sanitaires. Saint Roch est invoqué afin de protéger la population.

La procession religieuse prend progressivement de l'ampleur et, au XIX^e siècle, elle est accompagnée d'une importante marche militaire folklorique. En 1868, l'administration communale accepte officiellement l'association d'une marche militaire à la procession religieuse.

La Saint-Roch de Thuin devient rapidement un symbole identitaire régional. Elle rassemble aujourd'hui plusieurs milliers de marcheurs répartis en nombreuses compagnies et les festivités s'étendent sur plusieurs jours et comprennent différentes cérémonies, retraite aux flambeaux, bataillon carré et processions.

6.b Les acteurs et leurs rôles

Les compagnies de marcheurs :

Les compagnies de marcheurs représentent le cœur vivant de la Marche Saint-Roch de Thuin. Elles donnent vie aux traditions à travers les défilés, les salves d'honneur, les prestations musicales et le port des uniformes historiques qui caractérisent le folklore de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elles jouent également un rôle essentiel dans la transmission des pratiques, des valeurs et de l'identité culturelle propres à la marche.

Les autorités communales :

La Ville de Thuin apporte un soutien indispensable à la réalisation de la manifestation en mobilisant ses différents services administratifs et techniques. Elle coordonne les dispositifs liés à la circulation, à la sécurité, à l'occupation de l'espace public ainsi qu'à l'accueil des nombreux visiteurs. Elle participe également à la valorisation du patrimoine local en intégrant la marche dans sa politique culturelle et touristique.

Les autorités religieuses :

Les autorités religieuses demeurent des acteurs incontournables en raison des origines spirituelles de la Marche Saint-Roch. Elles président les célébrations liturgiques, accompagnent les processions et veillent au respect des traditions religieuses associées au culte de saint Roch. Leur présence contribue à maintenir le lien étroit entre la dimension culturelle et la dimension folklorique de l'événement.

Le comité Saint-Roch :

Le Comité Saint-Roch constitue l'instance de gouvernance chargée de la préparation et de la coordination générale des festivités. Il assure la concertation entre les différentes compagnies, les autorités publiques, les services de secours et les nombreux partenaires impliqués dans l'organisation. À ce titre, il veille au respect des traditions tout en garantissant le bon déroulement de l'événement sur les plans administratif, logistique et organisationnel.

Les habitants :

La population locale occupe une place centrale dans la pérennité de la Marche Saint-Roch. De nombreux habitants s'investissent bénévolement dans la préparation des festivités, l'accueil des visiteurs, la décoration des quartiers ou encore l'accompagnement des compagnies. Les familles de marcheurs assurent, quant à elles, une transmission intergénérationnelle des traditions, favorisant ainsi la préservation de ce patrimoine culturel immatériel et le renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté locale.

Annexe 3

Guide d'entretien semi-directif

Le présent guide a été élaboré dans le cadre de cette recherche afin de structurer les six entretiens semi-directifs réalisés auprès des responsables des Marches étudiées. Les questions ont été organisées autour des principales dimensions de la recherche : processus de reconnaissance patrimoniale, gouvernance, place du genre, évolution des pratiques et perceptions du changement institutionnel.

- 1) Pouvez-vous décrire votre rôle dans le processus d'inscription ?
- 2) A quelles étapes avez-vous participé ?
- 3) Quels acteurs institutionnels ou communautaires ont été les plus influents ?
- 4) Comment les critères d'inscription ont-ils influencé la présentation de la pratique ?
- 5) La question du genre a-t-elle été explicitement discutée ?
- 6) Qui a introduit cette dimension ?
- 7) Des attentes extérieures (État, UNESCO, experts) ont-elles orienté cette présentation ?
- 8) Existe-t-il des rôles différenciés selon le genre dans cette pratique ? (l'évènement en lui-même)
- 9) Ces rôles sont-ils perçus comme traditionnels, évolutifs ou contestés ?
- 10) Comment ces éléments ont-ils été formulés dans le dossier ?
- 11) Y a-t-il eu des ajustements stratégiques dans la manière de présenter la diversité de genre ?
- 12) Certaines dimensions ont-elles été volontairement mises en avant ou atténuées ?
- 13) Avez-vous observé des compromis ou tensions liés à cette question ?
- 14) La prise en compte du genre a-t-elle suscité des résistances ?
- 15) La reconnaissance de l'UNESCO a-t-elle modifié la visibilité ou la position de certains groupes ?
- 16) Diriez-vous que la diversité de genre est aujourd'hui valorisée comme enjeu culturel, enjeu d'égalité, ou les deux ?
- 17) Pensez-vous que la prise en compte du genre relève d'une conviction interne ou d'une adaptation stratégique ?
- 18) Que faudrait-il améliorer pour renforcer l'égalité à travers la reconnaissance patrimoniale ?

Annexe 4

Synthèse des résultats des entretiens semi-directifs

Thème 1 : Gouvernance et jeux d'acteurs

<u>Questions</u>	<u>Concepts et auteurs</u>	<u>Réponses</u>
Question n°1	Gouvernance patrimoniale (Crozier et Friedberg)	<u>La Sainte-Rolende :</u> Représentant de tous les marcheurs de Gerpinnes. Presque 9 ans de réalisation.
		<u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> Représentant de la Saint-Roch de Ham-sur-Heure et des marcheurs.
		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> Représentant de la trinité Walcourt et marcheur.
		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> Représentant pour Fosses-la-Ville et président du comité exécutif de cette Marche.
		<u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> Représentant du Tour de la Madeleine de Jumet et reconnu comme spécialiste de la Madeleine.
		<u>La Saint-Roch de Thuin :</u> Représentant du Comité organisateur.
Question n°2	Processus décisionnel (Crozier)	<u>La Sainte-Rolende :</u> A toutes les étapes pendant 9 années. L'argent était la principal raison de la lenteur de réalisation. « <i>Il faut entre 20 000 € et 25 000 €</i> » pour réaliser un dossier à l'UNESCO.

		<u>La Saint-Roch de Ham-sur-</u> <u>Heure :</u> <i>« Depuis le début. On voulait quelque chose de rassembleur où le fil conducteur entre les marches était le même »</i> <u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> Tout au long du processus <u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> A toutes les étapes. <u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« A toute l'élaboration et j'ai aussi servi de médiateur parce que tout le monde n'était pas d'accord qu'on fasse un dossier commun. Certain comme Gerpennes, voulaient tirer toute la lumière sur eux. Donc il faut savoir que ça a été difficile ».</i> Participation à des réunions officieuses avant même que la candidature commune soit enclenchée : <i>« Avant même la réalisation officielle du dossier de candidature commune, il y avait déjà des Marches qui voulaient la couverture à elle toutes seules officieusement. J'ai quand-même été convié à des réunions officieuses de Gerpennes et de Thuin qui voulaient de moi en tant qu'expert pour faire un dossier distinct par Marche et ainsi être totalement indépendant. Ça m'a mis mal à l'aise... moi je suis un rassembleur. Alors heureusement par la suite on a fait un dossier commun. Ce qui m'a beaucoup plu bien sûr ».</i>
--	--	---

		<u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Il fallait que les six Marches soient préalablement reconnues par la Communauté française avant d'être reconnues par l'UNESCO. Et moi j'étais déjà là à cette étape, donc j'étais à toutes. »</i>
Question n°3	Jeux d'acteurs	<u>La Sainte-Rolende :</u> Les communautés reconnaissent les folklores. Ensuite le bourgmestre de Gerpinnes a lancé l'idée de reconnaissance. La ville de Charleroi avait un budget non-épuisé de 25 000 € pour des manifestations folkloriques. L'argent a été attribué à l'association « El mojo des Wallons » qui a coordonnée tout le projet ». <i>« Sans l'apport de la ville de Charleroi, je pense qu'on aurait eu plus difficile à mener ce dossier ».</i> La communauté Française a introduit le dossier : <i>« C'est pas nous qui avons déposé le dossier, c'est la communauté Française, on n'avait pas l'autorisation. Ce sont les États qui introduisent les dossiers à l'UNESCO et en Belgique c'est une compétence des Communautés ».</i> <u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« La fédération Wallonie-Bruxelles évidemment et les communes aussi mais avec un rôle plus secondaire mais de facto c'est lié ».</i> <u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> Le bourgmestre de Walcourt, la Communauté Française et Elio Di Rupo Député Wallon à l'époque.

		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> Échevin de tutelle de l'époque et la vielle de Charleroi. « <i>C'est principalement la ville de Charleroi qui a géré ce truc-là</i> »
		<u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> Le pouvoir législatif, la Belgique et la Communauté française : « <i>Il faut une législation et être reconnu dans son pays chez nous, via les Régions</i> ». Mais aussi la ville de Charleroi pour l'apport financier.
		<u>La Saint-Roch de Thuin :</u> « <i>Donc d'abord la Communauté française de l'époque et ensuite l'association « El Mojo des Wallons » et aussi le Bourgmestre de Thuin</i> ».

Thème 2 : L'influence de l'UNESCO

<u>Questions</u>	<u>Concepts et auteurs</u>	<u>Réponses</u>
Question n°4	Institutionnalisation (Selznick)	<u>La Sainte-Rolende :</u> « <i>On s'est rendu compte que les candidatures multinationales ou en tout cas à plusieurs, elles passaient mieux. Il y avait eu un gros dossier avec les dragons processionnaires et là y avait eu le Doudou, la Ducasse de Ath. Y avait un dossier avec des géants et dragons en France. Donc on avait vu plusieurs dossier à l'UNESCO ainsi qui passaient mieux ou plus facilement et c'est comme ça qu'on c'était dit qu'on va se réunir avec les six Marches qui étaient reconnues à la communauté Wallonie-Bruxelles.</i> »

		« On a décidé de ne pas mettre en avant telle ou telle marche mais plutôt les grands principes qui régissent les Marches ». « Critère difficile est celui de l'accessibilité à tout le monde. Alors c'est pas tout à fait vrai hein ! La place des femmes est encore à vitesse très très variable au sein des Marches. Y a des Marches qui sont très très ouvertes au phénomènes et d'autres qui sont très fermées. En fait pas par misogynie mais parce qu'on porte des costumes essentiellement masculins militaire ». Mais selon l'interviewé, cet argument ne vaut rien car : « l'armée aujourd'hui, il y a l'escorte royale, si vous regardez leurs uniformes, ces gens ont des costumes très similaires aux nôtres et ça ne pose aucun de problèmes d'avoir des femmes dedans. On est vraiment dans un changement de société et y a vraiment une grande différence au niveau des Marches. Surtout ces vingt dernières années ». <u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> « Comme l'objectif était rassembleur, on a essayé de faire pour que tout le monde s'y retrouve. Mais ça s'est bien passé ». « Sur l'égalité des genres, il y a eu énormément d'évolution entre 2012 et aujourd'hui ».
--	--	--

		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« Tout l'enjeu était de réussir à faire transparaître la diversité de chaque Marche tout en entrant dans les conditions de l'UNESCO. Ce n'était pas facile ».</i> <u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> Les critères d'inscription difficiles à respecter « très difficile d'être accepté donc il a fallu que ces gens se rendent compte de ce qu'étaient les Marches ». Notamment pour les représentations de Léopold II et des événements historiques avec le Congo. <u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« La Madeleine a beaucoup influencé dans l'évolution des représentations. Mais il était important qu'on se reconnaisse tous. Mais faut pas se leurrer, c'est initialement religieux donc on n'a pas caché »</i> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« On a été très clairs, on n'as pas édulcoré et on a simplement retranscrit notre manière de procéder. Le volet religieux a peut-être été un peu plus mis en avant. »</i>
Question n°7	Pressions institutionnelles (March & Olsen)	<u>La Sainte-Rolende :</u> <i>« Au niveau de l'UNESCO, y a pas aujourd'hui d'instruction de l'UNESCO. On doit avoir atteint les 10 critères, on sait que l'UNESCO vérifie, on l'a vu au Carnaval d'Alost ou encore la Ducasse de Ath qui ont perdu leur reconnaissance à l'UNESCO. Donc on a bien compris qu'on est suivi de loin mais on n'a pas</i>

		<i>d'instruction. Donc ça vient principalement en interne».</i> <i>« Moi je suis un convaincu depuis tout le temps qu'il fallait passer à la démarche donc effectivement on a mis un groupe de travail en place parce qu'on ne voulait pas aller à la confrontation. Mais on s'est dit que si demain quelqu'un va au tribunal, à tous les coups il gagne ».</i>
		<u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« Je pense que c'est une évolution naturelle de la société et puis toute la dynamique justement sur la place de la femme de manière générale. Ce n'est pas uniquement au niveau de la Marche, c'est un effet de société qui influence. Et puis l'ouverture d'esprit ! C'est vraiment en 2018 que la réflexion s'est faite et on a mis la place de la femme en avant, en 2019 y a eu une avancée significative mais qui a été tuée dans l'œuf avec l'arrivée du Covid mais à la sortie du Covid c'est revenu sur la table et ça a pris une dimension complémentaire. Aujourd'hui la place de la femme dans la Marche ne se discute même plus en termes d'actrice ».</i>
		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« Comme on avait déjà des femmes dans la Marche, c'était normal qu'on le mette dans le dossier ».</i>

		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« Même s'il n'y avait pas eu l'UNESCO on aurait la femme tambour Major. Mais on a quand-même des pressions de l'UNESCO et même de la Communauté Française pour avoir de femmes dans les Marches. »</i> <u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« Non pas vraiment parce qu'à la Madelein, y a toujours eu des femmes. Donc on a représenté comme c'était »</i> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« En fait, c'est au moment d'une Saint-Feuillien où un tambour Major a cédé sa canne de tambour Major à sa fille. Et là, ça a fort remué et petit à petit des revendications plus féministes sont apparues. Ça a fort remué le monde des Marches ».</i>
Question n°15	Changement institutionnel (Thomson)	<u>La Sainte-Rolende :</u> Certains marcheurs ne souhaitaient pas une reconnaissance à l'UNSECO. Ils se plaignaient aux représentant en disant : <i>« Oui, on n'a pas besoin de ça, ça ne sert à rien, ça va amener plein de touristes qui n'en ont rien à faire, y aura trop de monde ou encore la tradition n'a pas besoin de ça. Et puis y a pas de raison, il n'y a pas d'intérêt, ... etc. ».</i> D'autres arguments étaient avancés par les réfractaires : <i>« Oui mais si on mélange les hommes et les femmes dans les pelotons, il va y avoir des problèmes de mains qui se</i>

		<i>perdent, de reproches limites harcèlement ou encore des couples qui vont avoir des disputes ». Pour ces arguments, l'interviewé précise que : « ça se passe déjà aujourd'hui ça, pas besoin d'avoir un costume donc sur le fait que des femmes aient le costume ou pas, ce sont des choses qui arrivent déjà. Moi je vois que l'intégration des femmes dans mon village s'est fait de manière parfaite, il n'y a pas eu plus ou moins de trucs comme ça qui se sont produits. »</i> <i>Mais par la suite, les avis ont changé : « Après quand on a été reconnus à l'UNESCO, ici je parle pour la Sainte Rolende, ceux qui étaient tout à fait contre sont devenus tout à fait pour. Ils n'hésitaient pas à donner des interviews dans la presse en ce sens ». « Mais sur le fond, la reconnaissance à l'UNESCO n'a rien changé à tout ça ».</i> <i>« Non et c'est pas lié à l'UNESCO. Y en a qui disent que si on n'a pas de femme on va nous retirer notre reconnaissance à l'UNESCO mais je ne crois pas. D'ailleurs quand y a des signaux qui ne vont pas, l'UNESCO prend contact et ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui. Y a pas de plainte dans un tribunal ni rien de tout ça. On est attentif quand-même au danger que si un jour l'UNESCO nous tire les oreilles</i>
--	--	--

		<i>et qu'on ne fasse plus d'effort on puisse perdre la reconnaissance mais on n'en est pas du tout là aujourd'hui ».</i> <i>« Le mouvement de la reconnaissance de la femme, il vient plutôt d'en bas et c'est très bien. Y a d'autres générations maintenant ».</i>
		<u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« Pour le coup, la compagnie Saint-Roch a été pionnière dans l'intégration de la femme. Je dirais que c'était une forme de suite logique mais indirecte hein ! Ce n'est pas l'UNESCO qui a fait qu'il y a eu une ouverture, pas du tout. Mais par contre, dans le cadre de l'ouverture on s'est appuyé sur des fondements de l'UNESCO ».</i>
		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« Non, je dirais même que certains se sont appuyés sur la reconnaissance de l'UNESCO pour tenter de faire changer d'avis les réfractaires en disant qu'on pourrait perdre la reconnaissance ».</i>
		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« Non, on n'a pas eu de différence »</i>
		<u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« Oui, ça a mis en avant des petites Marches où les marcheurs sont relativement peu nombreux alors qu'on est à du 1 sur 10 hein ».</i>
		<u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Non, pas nécessairement. C'est plus l'évolution de</i>

		<i>la société qui a fait que les dames ont revendiqué d'autres places et la mentalité de certains hommes a évolué aussi ».</i> <i>« L'UNESCO n'a pas imposé la présence des femmes dans les Marches mais il faut qu'il y ait une pérennisation ».</i> <i>« Le changement du déroulement de la St Roch est du fait que le cortège est passé de 1200 marcheurs à 2700 marcheurs et donc en terme d'organisation, ça a changé pour que la rentrée du dimanche ne se produise pas à des heures déraisonnables.</i>
--	--	---

Thème 3 : Les institutions genrées

<u>Questions</u>	<u>Concepts et auteurs</u>	<u>Réponses</u>
Question n°5	Institution genrée (Acker)	<u>La Sainte-Rolende :</u> <i>« Difficulté car on a mis en avant le rôle des femmes finalement qui donnent un coup de main, elles font à manger, elle répare les pantalons, qui font de la couture, qui s'occupent des enfants, des réceptions. Femmes d'ailleurs qui sont souvent très fières de le faire. Y a des femmes qui vont contre leur intérêt. C'est assez cocasse mais c'est comme ça. »</i> <i>« La question de genre à l'époque était exclusivement la question de la présence des femmes. Ce n'était pas simple parce que notamment avec les plus vieux qui ne</i>

		<i>voyais pas ça du tout d'un bon œil. Il a vraiment fallu jouer à l'équilibriste et à la diplomatie pour créer un texte qui tienne la route mais qui ne serait certainement plus écrit de la même façon aujourd'hui. ».</i> Les plus vieux sont des personnes âgées entre 60 et 80 ans mais l'interviewé précise que dans les Marches il y a « <i>quand-même des personnes de vingt ans qui sont extrêmement mysogines. On le voit avec les masculinistes et une vague de fond avec l'extrême droite, de gens où ce genre de propos et de valeurs réapparaissent</i> »
		<u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« Non. Mais ça a évolué hein depuis 2012. Y a des femmes qui jouent des rôles d'Officier maintenant et ce n'était pas le cas au moment de la reconnaissance ».</i>
		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« Dans les conversation, oui maos honnêtement, ce n'était pas vraiment inscrit à l'ordre du jour des réunions. On faisait ça de manière naturelle ».</i>
		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« Oui, on était attentif et que tout le monde soit inclus »</i> <i>« La première Marche Saint-Feuillen après la reconnaissance c'était en 2019 puisque chez nous c'est tous les 7 ans.</i>

		<i>Mais oui, ça a été fort discuté parce qu'en plus chez nous, c'est l'année où la première femme est devenue tambour Major. Ça a tellement été discuté qu'il y a eu des réunion uniquement pour ça ! »</i> <u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« Non, absolument pas dans le processus ! Jusqu'à la remise du dossier de candidature, non. C'es venu beaucoup plus tard. C'est seulement y a quelques années qu'on a vu apparaître des compagnie de femmes. D'ailleurs la Madeleine y a joué un rôle parce qu'on a toujours eu des femmes. On a toujours eu des cantinières ou des musiciennes ».</i> <i>« Mais au cours du processus, pas du tout. C'est dommage parce que déjà à l'époque, on aurait pu aplanir certains conflits à venir. Parce que bon, l'esprit machiste il est bien là, il est partout en fait. »</i> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Non, non, on n'a pas parlé de ça ou très peu. On a simplement décrit le fonctionnement. On a parlé des cantinières et vivandières mais on n'a pas parlé plus que ça de la présence des dames dans les Marches. Mais ça change beaucoup avec l'évolution de la société. »</i>
Question n°6	Acteurs critiques (Thomson)	<u>La Sainte-Rolende :</u> <i>« La question des femmes dans les Marches à proprement dit, y a pas longtemps qu'elle se pose hein. Y a bien l'un ou l'autre endroit où des</i>

		<i>femmes ont voulu avoir une société de Marcheuse à elle. Mais c'était très anecdotique, elles ne revendiquaient rien, y avait déjà des sociétés qui avaient franchis le pas avec les sociétés de musique, les cavalières. Les cantinières, infirmières, vivandières et finalement que des rôles avec des tâches. Et puis y a des Marches qui ont été plus loin comme la Madeleine. Mais de manière plus poussées, y a pas 10 ans qu'il y a de vraies revendications. Je pense que d'ici quelques années, il n'y aura plus de société qui n'aura pas de femmes. C'est normal, ça doit correspondre à notre modèle de société. »</i>
		<u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« C'est une décision commune. Au fur et à mesure des réunions, de toute façon, on savait bien qu'on avait l'objectif commun de la reconnaissance ».</i>
		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« On en a discuté pendant les réunions mais sans plus ».</i>
		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« On a des femmes dans nos rangs depuis longtemps chez nous, Donc pendant les réunions, on a toujours mis en avant qu'il fallait ça pour la reconnaissance aussi ».</i>
		<u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« Y a eu des mouvements féministes hein certainement ou du moins des féministes.</i>

		<i>Mais moi j'ai toujours défendu ça hein, parce que ça permet la transmission qui se fait alors que ce n'est pas toujours très simple ».</i> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« On en a parlé mais concrètement, ça s'est fait naturellement hein ».</i>
Question n°8	Division sexuée des rôles (Acker)	<u>La Sainte-Rolende :</u> <i>« Oui, clairement et c'était aussi important dans notre compagnie que les femmes n'aient pas une fonction qui est liée à une tâche. Parce qu'il y a de nombreux endroits où elles ont pu entrer mais où elles vendent de la goûte, parce qu'elle s'occupe des enfants, etc. Donc nous on a créé un peloton dans lequel elles n'ont pas de tâche. »</i> <i>« Ça s'explique de manière historique, alors attention on fait dire à l'histoire ce qu'on veut. Mais les femmes au XVIIème avaient une tout autre fonction dans la société. Dans les armées où est-ce que l'on retrouve des femmes, effectivement elles sont en soutien derrière, comme cantinières, infirmière ou vivandière. Elles n'ont qu'un rôle officieux, dans l'armée Napoléonienne, y a pas une femme qui a une rémunération de l'armée. Les premiers postes où les femmes vont avoir des fonctions rémunérées vont arriver vers le XIXe siècle. Et les marches sont construite sur le modèle de l'armée. Donc il y avait une certaine logique. »</i>

		<u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« Oui, en fait pratiquement les rôles dévolus aux hommes sont accessibles aux femmes mais étrangement pas l'inverse. Comme la place de cantinière ne peut pas être une place de cantinier ! L'idée était que ce soit tous genre confondus, c'est paradoxale mais à vouloir ouvrir des places aux femmes on a fermé des accès aux hommes. On parle de vivandière mais pas de vivandier. C'est finalement quelque chose de naturel parce que ça fait partie de la culture de la Marche.</i> <u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« Oui, mais les rôles s'ouvrent de plus en plus à tous. Principalement aux femmes mais je pense que les choses vont encore changer et que les hommes vont aussi vouloir changer de rôle. Et pourquoi pas, après tout ».</i> <u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« A Fosses, nous sommes les précurseurs ! En 2019, une femme est devenue tambour Major et on sait très bien que dans les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le tambour Major c'est toujours un homme »</i> <i>C'est le père, ancien tambour Major qui a passé le flambeau à sa fille.</i> <i>« Dans la compagnies des congolais on a des vivandières, on a des petites jeunes filles. Et une fois qu'elles ont 18 ans soit</i>
--	--	---

		<i>elles deviennent cantinières ou elle vont à cheval. Et on a des compagnies de femmes avec des armes dans des compagnies de Fosses centre. »</i> <u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« Oui hein, comme dans toutes les Marches et c'est ce qui donne aussi toute la beauté du Tour. Il y a de tout ! »</i> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Oui, les cantinières vivandières, les nounous. Et cette année-ci la dernière société est fort proche d'inclure des dames dans son groupe. Mais ce n'est pas si simple que ça, ça remue beaucoup dans certaines sociétés et dans d'autres ça paraît tout à fait normal. Mais il existe aussi maintenant des pelotons de dames où il y a 10 ans ça n'existait pas. »</i> <i>« Le rôle d'Officier était avant réservé exclusivement aux hommes mais depuis quelques années, des femmes sont Officiers et jouent très bien le rôle. Par contre qu'un homme devienne cantinier, à ce niveau-là il a encore des discussions ».</i>
Question n°9	Reproduction sociale (Bourdieu)	<u>La Sainte-Rolende :</u> <i>« Le folklore se veut évolutif. Un folklore qui est figé, il va s'arrêter. Il est appelé à s'adapter constamment à la société dans laquelle on vit ».</i>

		« La Marche doit vivre avec le modèle de société dans laquelle elle évolue réellement ». « La contestation a été difficile à mesurer. C'est plutôt au niveau des réseaux sociaux, y en a trois qui crient et on a l'impression que tout le monde crie. Mais on a eu un noyau de dix à douze personnes qu'on a vite identifié qui de manière virulente ou agressive se sont manifestés sur les réseaux sociaux. Mais la grand majorité a accepté. Je dis toujours que quelqu'un qui accepte, on ne l'entend pas. Sur toute ma compagnie cette année, y en a 2 qui m'ont dit qu'ils ne marchaient pas pour cette raison-là. Ça reste bête, ce sont des anciens qui ont plus de 70 ans qui ont décidé ça. Mais il y a aussi des femmes hein qui ont cet avis. Certainement des frustrées de ne pas avoir pu marcher à l'époque. Et c'est souvent dans le couple aussi parce que ces femmes-là suivent l'avis dans le couple. »
		<u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> « Je ne sais pas, il y a la question du costume qui se pose beaucoup parce qu'un homme est un homme et une femme est une femme. Donc c'est un rôle de femme dans un rôle de femme mais pas une femme dans un costume d'homme. Donc ça par contre ça ne passe pas. Cette

		<i>position aujourd'hui mais effectivement je ne vois pas l'intérêt pour une femme de s'approprier le costume d'homme. Ce serait dématérialiser même le genre ».</i> <u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« Et bien, je dirais les trois. Il y a la tradition qui est originellement respectée mais qui, grâce à la société en générale, a également évolué. Et d'ailleurs, ça a provoqué des contestations chez ceux qui n'aiment pas le changement, en tout cas chez les plus frileux ».</i> <u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« Évolutif hein, même les hommes peuvent être cantinière, ça ne choque pas ! »</i> <i>« Les dames ont un costume adapté. Les hommes ont un pantalon les femmes ont de jupes c'est comme ça, c'est traditionnel ». C'était déjà le cas avant.</i> <u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>Évolutif : « Les groupes qui existent maintenant vont rester mais le reste va évoluer. Il faut que les femmes accèdent à des rôles plus important donc il faudrait dépasser le stade actuel ».</i> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« y a surement un blocage évolutif chez certains »</i>
Question n°10	Institutionnalisation du genre (Waylen)	<u>La Sainte-Rolende :</u> L'interviewé explique que l'origine religieuse et le trajet de la procession ne peut être modifié par

		tradition : « <i>La tradition, on lui fait dire ce qu'on veut. C'est la procession, c'est origine, c'est immuable ! Il y a des grands marqueurs qui ne peuvent pas changer</i> ». Pour la diversité de genre, l'interviewé précise : « <i>la diversité appartenait uniquement aux femmes à l'époque. Ça a été un des texte sensible mais on l'a écrit de manière diplomatique. Mais je pense que ce texte ne passerait plus aujourd'hui car je pense qu'il ne va pas assez loin</i> ».
		<u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> « <i>Il n'y avait pas l'ouverture sur le genre des rôles. On parlait du folklore, c'était la traduction de l'instant donc du rôle des femmes dans des positions spécifiques avec des modes d'intégration différents selon les Marches.</i>
		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> « <i>On a écrit la vérité hein, on a mis le rôle des femmes comme on a mis celui des hommes à l'époque</i> »
		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> « <i>ça a été clair hein, on a mis comme on fait</i> »
		<u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> « <i>Au moment du processus, on n'a pas dit de bien ou de mal des femmes. Non, en fait c'est passé sous silence. Parce que c'est</i>

		<i>longtemps après qu'on a vraiment eu l'acceptation des femmes. »</i> <i>« C'est parce que, bon, chacun vient avec ses appréciations hein. Et pour eux dans leur tête la Marche c'est les hommes hein. Et pourtant l'UNESCO demandait la place des femmes et donc nous on a répondu comme tout le monde que sans les femmes on ne marcherait pas. Mais en réalité elles avaient un rôle secondaire hein. Mais bon allez, à l'UNESCO c'est bien passé hein ».</i> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Je n'ai pas souvenance qu'on ait par exemple dit que le rôle de cantinière était exclusivement féminin ».</i>
--	--	--

Thème 4 : Les résistances

<u>Questions</u>	<u>Concepts et auteurs</u>	<u>Réponses</u>
Question n°11	Adaptation institutionnelle (Selznick)	<u>La Sainte-Rolende :</u> <i>« Soyons clairs, sur ce thème là on n'a pas tout dit. On a été très diplomates. On a égayé que la marche était ouverte à tout le monde mais honnêtement la présence des femmes est plus anecdotique que la présence des hommes. Si on lit le dossier on peut croire qu'il y en a beaucoup mais ce n'est pas tout à fait vrai. »</i> <u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« Non, ça a été très clair dès le début. Même si aujourd'hui il y a une évolution ».</i>

		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« On a décidé d'être honnêtes. On n'a pas caché le rôle que les femmes avaient à ce moment-là. Et ça a été accepté comme tel ».</i> <u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« Non, comme chez nous les femmes ont leur place »</i> <u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Non, je pense qu'on a été très objectif et très réaliste sur le rôle de chacun ».</i>
Question n°12	Cooptation (Selznick)	<u>La Sainte-Rolende :</u> <i>« On a peut-être exagéré sur le fait que la femme avait un rôle de soutien important dans le soutien de la marche. Mais je pense qu'aujourd'hui on ne l'écrirai plus comme ça. »</i> <u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« ça a été plutôt axé sur un folklore identitaire dans une région définie et puis la base de la reconnaissance a été basée sur l'identité d'un folklore riche ».</i> <u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« C'est vrai qu'on a plus parlé des costumes »</i> <u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« On a appuyé sur l'aspect organisationnel parce que grâce aux femmes on reçoit à la maison au moment de la Marches et c'est elles qui organisent tout hein. Comme les familles en général, même les enfants ».</i>

		<u>La Saint-Roch de Thuin :</u> « <i>Non, on a été très transparents</i> ».
Question n°13	Jeux de pouvoir (Crozier)	<u>La Sainte-Rolende :</u> « <i>Y a pas eu trop de tension. En tout cas pas dans les discussions plénières officielles. Par contre entre groupes, oui</i> ». <u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> « <i>Oui bien sûr, on a vraiment fait un travail de fond qui s'est fait en plusieurs étapes. La première étape était le débat très ouvert avec les membres qui s'impliquent. Ensuite on a élaborer des questionnaires pour pouvoir faire évoluer le débat et arriver à une modification du statut. On n'a pas orienté mais on a édulcoré par l'analyse des réponses. La deuxième partie c'est continuer ce travail pour avoir des groupes plus ouverts. Y avait une demande réelle qui était là</i> ». <u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> « <i>Les compromis ont principalement été au niveau des tenues, des costumes. Il est difficile de faire accepter à certains hommes que des femmes vont porter la même tenue ! Mais aussi à certaines femmes de ne pas avoir une tenue adaptée à leur morphologie particulière</i> ». <u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> Un des compromis est la tenue de la femme : « <i>La dame tambour Major a par exemple une jupe hein, elle n'est pas en pantalon</i> ».

		Tension avec une autre Marche : <i>« Y en a de la Marche de Gerpinne qui ont été très virulents quand la dame est devenue tambour Major et après il a été un des premiers à mettre un peloton complet de femmes avec des armes à feu »</i> <u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« Comme on en n'a pas vraiment discuter, y a pas vraiment eu d'opposition, c'était fluide hein ».</i> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Oui, à Thuin il y a eu y a 35 ans des femmes qui voulaient être des Marcheuses, sur base du fait que c'étaient des femmes. Ça a créé des tensions mais alors on les a mise dans le volet des processions mais pas dans la Marche directement. Ensuite on a accepté qu'elles fassent du tambour mais après la messe.</i>
Question n°14	Résistances institutionnelles (Thomson)	<u>La Sainte-Rolende :</u> <i>« Oui, on a eu des réfractaires, y en a qui ne marchent plus. Nous on a pris notre responsabilité en tant que comité. Mais c'est possible aussi aujourd'hui parce qu'on est dans une bonne génération. Y a dix ou douze ans d'ici, je pense que ça aurait été plus compliqué. C'est un autre contexte avec d'autres personnes qui ont été élevées par une autre génération et qui ont une autre éducation ».</i> <u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« Chez nous pas, mais chez d'autres</i>

		<i>Marches ça fait débat. Comme à Thuin actuellement ça fait encore débat. Chez nous au début oui, mais maintenant ça ne fait plus débat. »</i>
		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« Il y a toujours hein des résistants au changements. Généralement des plus anciens, 70 ans par exemple. Mais ils se sont fait rares avec le temps ».</i>
		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>En 2019 lorsque la première femme tambour Major a fait sa première Marche « Bien sûre, Gerpinnes et l'Entre-Sambre-et-Meuse ont crié au scandale à l'époque et ce malgré qu'ils étaient reconnus à l'UNESCO. Gerpinnes n'a même pas voulu venir à la Marche de Fosses-la-Ville en 2019 donc nous maintenant en 2026, on ne les prend pas ! »</i> <i>« Mais depuis y a des villages à Gerpinnes qui ont des pelotons complets de femmes mais pas avec des fusils, juste des sabres. Parce que des femmes y en a partout »</i> <i>« A Fosses, la femme Tambour Major a été très bien acceptée dans sa compagnie, elle est devenue la fierté de sa compagnie »</i>
		<u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u>
		<u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Oui, l'évolution des dames dans la Marche a évolué. Celles qui étaient présentes il y a 35 ans ont fait des choix de vies qui ont fait</i>

		qu'elles n'étaient plus vraiment représentées. Mais au fil des années, on a changé l'organisation et les dames ont pu porter la relique. Donc ces dames ont plus d'importance que les pontificaux ».
--	--	---

Thème 5 : Les perspectives

<u>Questions</u>	<u>Concepts et auteurs</u>	<u>Réponses</u>
Question n°16	Changement institutionnel (Bogaards)	<u>La Sainte-Rolende :</u> « Non, je dirais une égalité. Y a le genre mais je vois quand-même que dans les Marches, il n'y a pas beaucoup de visages d'origines africaines, asiatiques ou autres. Il peut y avoir une question de religion puisqu'une procession, ça à son origine catholique donc je peux comprendre que si on est d'une autre religion ça ne fasse pas sens de faire la procession. Maintenant, pour la plupart des Marches les participants ne sont pas de grands croyants ou de grands pratiquants hein. Ça se saurait si les gens n'y allaient que par conviction religieuse ». <u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> « Un peu les deux en fin de compte mais je dirais que c'est avant tout culturel ». <u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> « Pour moi, c'est les deux. Y a l'aspect culturel par toute la pression de la société autour. Et puis y a l'égalité en général qui, comme partout et heureusement a pris une place importante ».

		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« Les deux, parce que on va voir l'évolution maintenant qu'on a une femme tambour Major ».</i> <u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« Les deux hein ! ça peut faire évoluer beaucoup de choses. Moi j'aime bien l'égalité parce que y aurai peut-être moins de machiste. Mais bon c'est parce que le soldat à la base c'est un homme mais dans tout, ça a changé les soldats sont aussi des femmes hein ».</i> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Quand on voit que la fédération Wallonie/Bruxelles et l'UNESCO qui, si on ne respecte pas les règles pourraient retirer la reconnaissance. Je me suis donc déjà posé la question pour les Marches. C'est plus une peur de perdre la reconnaissance ».</i>
Question n°17	Institution formelle/informelle (Waylen)	<u>La Sainte-Rolende :</u> <i>« Conviction interne, cela vient réellement du bas ».</i> <u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« On s'est attiré les foudres au départ. 2018, si mes souvenirs sont bons, ça part d'une femme qui devient Tambour Major à Fosse-la-Ville et ça crée des discussions qui partent dans tous les sens. La pauvre elle s'en ai pris plein le visage à l'époque. Alors que chez nous à la Saint-Roch ça a été le contraire, on s'est dit allez go c'est le moment, on discute et on s'est ouvert très vite. Et après le covid alors là étrangement, beaucoup de choses</i>

		<i>ont changé. Mais c'est plutôt la société qui a fait changer les choses. L'évolution a été naturelle finalement ».</i>
		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« Chez nous, c'est interne ! Totalement interne. C'est une réflexion qui est arrivée avec l'évolution de la société ».</i>
		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« Interne hein, chez nous ça fait longtemps qu'il y a des femmes. On n'a pas attendu l'UNESCO pour ça. »</i>
		<u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« Stratégique, oui mais ce n'est pas gênant du tout. Ce qui est gênant c'est les groupes exclusivement de femmes. Moi je préfère la mixité. Donc des hommes et des femmes dans le même groupe ».</i>
		<u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Non, je pense que le monde des Marches comme la société évolue et que les différences se réduisent petit à petit. Les femmes ont un rôle bien précis dans les Marches comme dans le monde professionnel ».</i>
Question n°18	Transformation institutionnelle (Bogaards)	<u>La Sainte-Rolende :</u> <i>« Il faut encore attendre un peu qu'une certaine mentalité soit derrière. Il y a une génération qui doit sortir complètement. Y a des gens qui sont trop vieux pour comprendre. Y a des gens qui sont dans des idées qui correspondent plus au modèle, y a des gens qui en vieillissant n'ont pas l'esprit ouvert. Après il y a des initiatives de femmes qui doivent se développer. Le danger c'est le</i>

		<i>masculiniste, là où la femme n'est pas trop protégée. Il y a des attaques claires du monde politique envers les femmes. Donc la lame de fond doit venir des femmes elles-mêmes en premier lieu. Il vaut mieux de bonnes discussions que de la confrontation. Mais clairement et heureusement les mentalités changent. Pas chez tout le monde mais elles changent ».</i>
		<u>La Saint-Roch de Ham-sur-Heure :</u> <i>« Je pense qu'il n'y a rien à mettre en place, faut simplement que les choses bougent en fonction de l'évolution de la société. Je pense que ce qu'il se passe aujourd'hui va encore influencer sur la manière d'appréhender le folklore.</i>
		<u>La Marche de la Trinité de Walcourt :</u> <i>« Y a encore pas mal de choses à faire hein ! Le folklore est évolutif comme la société alors, il faut évoluer avec elle ».</i>
		<u>La Saint-Feuillien de Fosses-la-Ville :</u> <i>« On est sur la bonne voie, les femmes demandent hein ! Mais y a des femmes qui ne veulent pas marcher. Elles estiment qu'elles sont la femme du marcheur et que ce rôle suffit. Par contre t'as des femmes plus hommes qui vont plus foncer pour devenir marcheurs que les femmes qui sont femmes vont rester plus en retrait. On marche quand-même dans la terre hein c'est pas une balade en talon aiguille ».</i>
		<u>Le Tour de la Madeleine de Jumet :</u> <i>« Inciter des femmes à rejoindre les</i>

		<i>Marches. Moi j'ai toujours connu des femmes dans les Marches même si c'étaient des musiciennes ou des cantinières. Pour moi la barrière est en fait dans la tête des femmes. Y a pas d'opposition formelle de l'État-major. Mais ce sont les femmes parce qu'elles n'osent pas peut-être ou parce qu'elles ont autre choses à faire comme les réceptions ou autre. »</i> <i>« A mon avis, la reconnaissance de l'UNESCO n'est pas totalement étrangère à la place des femmes. Pas uniquement hein mais en partie. Je crois que les femmes se sont dit qu'elles aussi pouvaient marcher ».</i> <u>La Saint-Roch de Thuin :</u> <i>« Je pense que ça ne se fera pas du jour au lendemain. Je pense que le rôle de chacun doit être bien défini. Dans ma conception, un homme doit être habillé en homme et une femme doit être habillée en femme. Pour moi c'est important, cette tenue, ce costume. Mais mon argument passe à la trappe si un homme ou une femme change de genre ».</i> <i>« Mais la tenue des musiciennes dans les fanfares par exemple, c'est le même costume et ça ne me dérange pas ».</i>
--	--	---

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad